

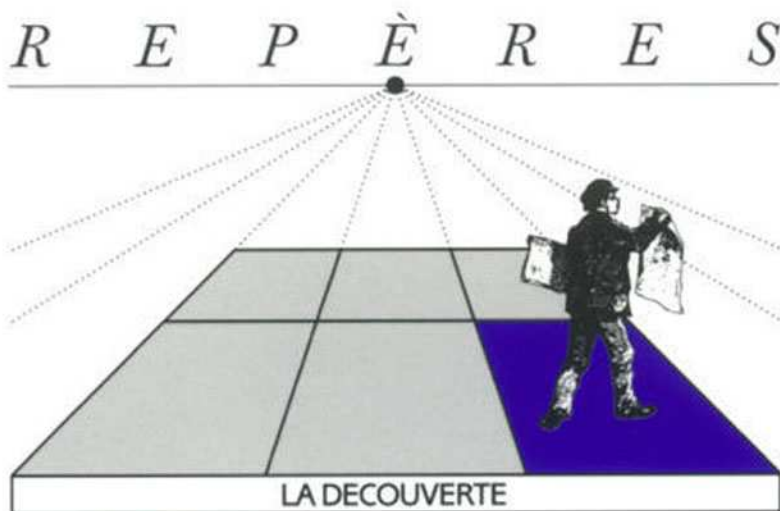
Philippe Hugon

Économie de l'Afrique

4^e édition

« Il s'agit sans doute du meilleur ouvrage
français actuel sur les économies
de l'Afrique subsaharienne. »

TIERS MONDE



Philippe Hugon

L'économie de l'Afrique

Quatrième édition

Éditions La Découverte
9 bis, rue Abel-Hovelacque
75013 Paris

Du même auteur, sur l'économie africaine :

- Analyse du sous-développement en Afrique noire*, PUF, Paris, 1968.
Économie et enseignement à Madagascar, IIEP, Paris, 1976.
Vivre et survivre dans les villes africaines (codir. avec I. DEBLÉ), PUF, Paris, 1981.
Nourrir les villes africaines (coéd.), L'Harmattan, Paris, 1985.
Les Afriques de l'an 2000 (dir.), numéro spécial *Afrique contemporaine*, 1988.
Les Tiers Nations en mal d'industrie (codir. avec J. DE BANDT), Economica, Paris, 1988.
Économie du développement, Dalloz, Paris, 1989.
Urbanisation et dépendance alimentaire en Afrique subsaharienne (en collaboration avec J. COUSSY et O. SUDRIE), SEDES, Paris, 1990.
Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique (codir. avec J. COUSSY), ministère de la Coopération et du Développement, Paris, 1992.
L'Afrique des incertitudes (codir. avec G. POURCET et S. QUIERS-VALETTE), 1994, PUF, Paris.
Économie politique internationale et mondialisation, Economica Poche, Paris, 1997.
La Zone franc à l'heure de l'euro, Karthala, Paris, 1999.
Un bilan de la prospective africaine (codir. avec O. SUDRIE), MAE, Paris, 2001.
La Côte-d'Ivoire à l'aube du XXI^e siècle (codir. avec G. TAPINOS, P. VIMARD), Karthala, Paris, 2001.
Les Économies en développement à l'heure de la régionalisation (éd.), Karthala, Paris, 2003.

Catalogage Électre-Bibliographie

HUGON, Philippe

L'Économie de l'Afrique. – 4^e éd. – Paris : La Découverte, 2003. – (Repères ; 117)
ISBN 2-7071-4177-1

Rameau :	Afrique : politique économique : 1960-... Afrique : conditions économiques : 1960-...
Dewey :	330-7 : Économie générale. Conjoncture et conditions économiques
Public concerné :	Tout public

Le logo qui figure au dos de la couverture de ce livre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, tout particulièrement dans le domaine des sciences humaines et sociales, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc qu'en application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégrale ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'éditeur.

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit d'envoyer vos nom et adresse aux Éditions La Découverte, 9 bis, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris. Vous recevrez gratuitement notre bulletin trimestriel **À la Découverte**. Vous pouvez également retrouver l'ensemble de notre catalogue et nous contacter sur notre site www.editionsladecouverte.fr.

*À Monique,
cet essai, témoin de sa patience
et de notre présence à l'Afrique.*

CARTE 1. — LES NEUF GRANDES RÉGIONS ÉCONOMIQUES
DEL'AFRIQUE SUBSAHARIENNE



1. Afrique soudano-sahélienne (CILSS), Comité international de lutte contre la sécheresse du Sahel.
2. Afrique occidentale humide et subhumide.
3. Nigeria.
4. Afrique centrale (CEMAC), Commission économique et monétaire d'Afrique centrale.
5. CEPGL, Communauté économique des pays des Grands Lacs.
6. Afrique australe subhumide et semi-aride (SADC), Southern African Development Community.
7. Océan Indien (COI), Commission de l'océan Indien.
8. Afrique orientale-Sahel Est.
9. Afrique du Sud.

Introduction

Écrire un ouvrage sur l'*économie africaine* est une tâche délicate pour deux raisons principales. Comment présenter l'essentiel alors que, même si on se limite à l'*Afrique subsaharienne* (ASS), le sous-continent est une terre de contrastes ? Le terme Afrique désigne, dans l'ouvrage, l'Afrique subsaharienne, y compris l'Afrique du Sud. Neuf grandes régions apparaissent (cf. carte et tableau I, p. 4 et 7). Sur 48 pays, 35 ont moins de 10 millions d'habitants et 15 sont enclavés. Or, le PIB de l'ASS est de l'ordre de celui des Pays-Bas ou du Mexique (370 milliards de dollars en 2003). Regroupant près de 700 millions d'habitants en 2003, l'Afrique représente 10 % de la population mondiale, 1 % du PIB, 1,3 % des exportations et moins de 1 % de la valeur ajoutée industrielle du monde. La part de l'Afrique continentale dans le PIB mondial, exprimée en parité des pouvoirs d'achat, a diminué d'un tiers entre 1950 et 2000. Sa part dans les exportations mondiales a été divisée par trois (BAD, OCDE, 2002). L'ASS représente 58 % du PIB africain (38 % sans l'Afrique du Sud). La seconde raison est plus fondamentale. S'agit-il d'appliquer les outils d'analyse économique à ce continent ou de questionner les catégories économiques à partir des particularités africaines ? Y a-t-il une *spécificité africaniste* pour un économiste et une *légitimité de l'économie* pour un africaniste ? Un économiste doit-il privilégier la longue durée des régimes d'accumulation et des crises ou les cadres de cohérence des équilibres (ou des déséquilibres) des marchés par le jeu des prix (ou des quantités) ?

Selon nous, l'économie du développement n'est pas seulement l'application à un champ particulier des outils d'analyse économique universels (gestion de la rareté, allocation des ressources sous contraintes...) ; elle est aussi un questionnement

de ces outils obligeant à ouvrir la « boîte noire » des structures sociales et à avoir le regard de la longue durée. Le cadrage *macroéconomique*, nécessaire à la mise en cohérence, doit être resitué dans une *perspective historique* (première partie) ; l'analyse *microéconomique*, permettant de comprendre le comportement des agents, doit être liée aux *organisations et aux institutions* (deuxième partie) ; les débats de *politique économique* doivent prendre en compte la pluralité des *trajectoires* et les enjeux en cours permettant de définir plusieurs *perspectives* (troisième partie).

TABLEAU I. — PRINCIPAUX INDICATEURS DES NEUF PRINCIPALES RÉGIONS AFRICAINES (2000)

		2002 PNB (milliards de dollars)	PNB par tête (en dollars)		Milliards de dollars				Dette externe (milliards de dollars)		Taux annuel de croissance du PIB		Total population (millions)	Taux de croissance population (%)	Indice synthétique fécondité
			1989	1998	Exportations		Importations		1990	2002	1965-1980	1990-1998	2000	1960-1990	1990
					1990	1998	1990	1996							
COMESA	1. <i>Sahel</i>	11,5	758	300	2,2	1,8	3,2	5,0	11,1	21		3,0	46,0	2,5	6,5
	2. <i>Afrique de l'Ouest</i>	21,5	946	380	4,4	8,3	5,1	9,3	29,7	41,8	6,3	3,0	63,5	3,1	6,8
	3. <i>Nigeria</i>	41,0	1 160	370	13,7	15,6	5,7	6,4	36,1	38,1	6,1	3,3	111,5	3,2	7,2
CEDEAC	4. <i>Afrique centrale</i>	19,2	1 534	550	4,9	6,9	2,8	4,1	16,2	22,5	5,9	0,9	31,4	2,7	6,3
	5. <i>Grands Lacs</i>	7,8	450	146	1,2	1,6	1,4	1,8	11,7	13,3	2,4	– 3,1	65,6	2,8	6,3
CEDEAO	6. <i>Afrique australe (SADC)</i>	42,0	850	300	7,9	9,2	7,5	9,0	31,2	43	3,7	1,8	105	3,2	6,7
	7. <i>Océan Indien</i>	8,1	1 083	460	1,5	2,3	2,1	2,9	4,9	7,9		2,5	17,2	2,5	5
	8. <i>Afrique de l'Est</i>	34,8	771	155	2,0	3,8	4,6	7,1	15,2	43,2	–	3,8	158,4	3	7
	9. <i>Afrique du Sud</i>	125,9	4 958	3 310	23,6	18,1	18,3	26,8	18,3	25,6	4,1	1,3	41,0	2,4	4,3
	<i>Total : Afrique subsaharienne</i>	302	1 214	490	61,4	67,6	50,6	72,4	174,4	247,1	4,2	2,5	645	2,8	6,5
	Asie Est Pacifique	2 377	–	890	217,0	371,0	224,0	395,0	221,7	477,2	7,3	6,0	1 791	1,6	2,7
	Asie Sud	530	–	380	27,7	50,8	38,2	62,9	105,9	152,0	3,6	5,4	1 326	2,2	4,2
	Moyen-Orient et Afrique du Nord	594	–	2 710	112,6	–	89,9	–		212,0	6,7	2,9	302	3,1	5,7
	Amérique latine – Caraïbes	1 894	–	2 200	123,2	261,0	101,1	315,6	422,3	656,4	6,0	3,6	515	2,1	3,3
	MONDE		4 622	4 200	3 187,9	5 000,0	3 355,7	5 000,0		2 095	4,0	3,1	5 896	1,7	3,4

1. Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal. 2. Bénin, Côte-d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Sao Tomé, Sierra Leone, Togo. 4. Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Centrafrique, Tchad. 5. Burundi, Rwanda, République démocratique du Congo. 6. Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, Namibie. 7. Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles. 8. Kenya, Ouganda, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Somalie, Soudan.

Sources : [Banque mondiale, 1998] ; [PNUD, 1997] ; [BAD, 2003]. Le PIB en dollars est obtenu en convertissant le PIB en monnaie nationale au taux de change officiel. Les exportations et importations de marchandises s'expriment respectivement FOB et CAF. La dette extérieure totale est la somme de la dette à long terme publique, à garantie publique et privée non garantie, du recours au crédit du FMI et de la dette à court terme. Le PIB ajusté utilise les parités des pouvoirs d'achat comme facteurs de conversion.

This page intentionally left blank

PREMIÈRE PARTIE

LA CRISE MACROÉCONOMIQUE

« *Le vent qui souffle sur l'Afrique n'est pas un vent ordinaire, c'est un ouragan.* »

Senghor.

« *Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va.* »

Sénèque.

Vue à travers des *lunettes macroéconomiques*, l'Afrique connaît une stagnation à long terme de la productivité et subit des chocs extérieurs induisant de fortes *instabilités* ; la perte de *compétitivité* conduit à une marginalisation commerciale. L'Afrique est demeurée une « économie de rente » où le processus d'accumulation n'a pu être réellement enclenché ¹.

Le cadre de cohérence macroéconomique, où s'inscrivent les relations économiques et financières, constitue un passage obligé, bien que réducteur, de la *crise économique africaine* [Banque mondiale, 2000*].

Celle-ci s'explique par l'histoire des *économies de traite* (chapitre I). L'épuisement interne de la logique d'*économie de rentes* (chapitre II) conduit à une *marginalisation* à l'égard des centres moteurs de l'économie mondiale (chapitre III).

* Les noms suivis d'une date entre crochets renvoient à la bibliographie en fin de volume.

1. La rente est l'obtention de revenus sans contribution à la production de biens et services supplémentaires. Le régime rentier caractérise une économie pouvant se reproduire sans accumulation. La rente est prélevée sur les produits du sol ou du sous-sol (rente agricole, minière et pétrolière) ; elle résulte également de l'extérieur (aide, prélèvements sur les relations extérieures). Elle tient à des positions de monopole et de pouvoir permettant des revenus de transfert passant d'une classe à l'autre (rentes de situation des bureaucrates ou des firmes). La rente peut également être définie comme un flux de revenus provoqué artificiellement par l'État au bénéfice d'agents privés ou publics.

I / De l'ère mercantiliste à la crise contemporaine

Les lunettes de l'historien de la longue durée [Coquery-Vidrovitch, 1989 ; Iliffe, 1997] montrent les ruptures et les permanences des relations de l'homme à son milieu, des représentations, des réseaux communautaires, familiaux et ethniques, c'est-à-dire des relations sociales et des institutions au cœur des jeux de l'échange. Les héritages précoloniaux, coloniaux et postcoloniaux expliquent en profondeur la *crise actuelle*, et la différencient de celle des autres continents.

1. De l'ère mercantiliste à la colonisation directe : du *xv^e* siècle à la fin du *xix^e* siècle

Le commerce triangulaire

Durant la période « mercantiliste », la colonisation directe de l'Afrique demeura limitée (exception faite de la colonie du Cap). La pénétration commerciale se réalisa par l'installation de comptoirs et d'escales, et la constitution de relais intérieurs. Dans les pays de savane, les grands royaumes avaient leurs bases assises sur le commerce (« empires » du Ghana, du Mali, songhaï, mossi ou cités haoussa). Le terme usuel d'empire renvoie, en fait, à des aires d'expansion de groupes ethniques plutôt qu'à une organisation d'un espace politique contrôlé par un *imperium*. La colonie du Cap (fondée en 1657) était la plus grande colonie européenne du continent ; elle constituait, avec la côte est de l'Afrique, un point important de relâche sur la route des Indes. L'Afrique de l'Ouest était très peu ouverte. L'Afrique était prise dans l'étau de la domination de l'islam au nord, de l'Europe à l'ouest et de

l'Inde et du monde arabe à l'est [Amselle, M'Bokolo, 1986 ; Amin, 1976 ; Ki Zerbo, 1980 ; Unesco, 1980-1990].

Le *commerce triangulaire* reliait l'Afrique, fournisseur d'esclaves, l'Amérique, producteur de métaux précieux et d'épices, et l'Europe occidentale. Son contrôle était l'enjeu de conflits importants entre les puissances européennes. L'essentiel du commerce se situe entre 1750 et 1860. La question de la traite des esclaves (entre 80 et 100 millions d'hommes et de femmes) est très controversée. Elle a affaibli considérablement les grands États de l'intérieur (le Monomotapa et le Kongo) ; elle a favorisé les petits « États courtiers », peuples côtiers alliés des négriers. Ces relations extérieures ont profondément marqué l'Afrique, en réalisant bien entendu une ponction démographique et en modifiant la répartition spatiale de la population, notamment par une surdensification dans les zones de refuge, mais également en détruisant et en métamorphosant les systèmes de production (la plupart des cultures d'exportation et vivrières viennent des Indes occidentales).

Les dynamiques du « dedans »

Cependant, cette lecture externe est très réductrice. Les histoires intérieures sont contrastées. Il est admis, depuis les travaux fondateurs de Fortes et d'Evans Pritchard [1964], de différencier les *sociétés segmentaires* (sociétés composées en segments homogènes avec faible division du travail social) des *systèmes centralisés*. Cette distinction est pertinente à la condition de prendre en compte les combinaisons complexes et la réversibilité des trajectoires. Le royaume du Kongo ou l'« empire » mandingue du Mali sont, ainsi, devenus des sociétés segmentaires.

Les *sociétés de cueillette* (exemple des Pygmées de la forêt équatoriale ou des Boshimans d'Afrique australe) avaient une *économie de ponction*. Elles devaient faire face à deux exigences contradictoires : disposer d'un espace suffisamment important pour nourrir la population (pour nourrir 10 personnes, il faut 260 hectares) ; maintenir une population suffisante pour pouvoir assurer en endogamie sa propre production.

Dans les *sociétés lignagères, segmentaires sans État*, où l'agriculture était dominante, le contrôle de la terre s'établissait dans le cadre de la collectivité villageoise ; elle ne faisait pas l'objet d'une appropriation privée mais d'une attribution périodique assurée par le chef aux membres des segments et

sous-segments lignagers ¹. La circulation des biens s'opérait selon deux modes : une *prestation* des plus jeunes aux anciens et une *redistribution* des anciens aux plus jeunes. L'acte économique s'inscrivait dans les structures sociales plus qu'il ne les déterminait. Les activités collectives et la production vivrière étaient en général séparées. L'agriculture était extensive ; compte tenu des techniques pratiquées (brûlis et jachère longue), la densité maximale était de l'ordre de 30 habitants au kilomètre carré. Ces sociétés étaient organisées selon les *règles de parenté* [Balandier, 1971 ; Meillassoux, 1975 ; Rey, 1971]. La famille étendue ou polynucléaire constituait la matrice des systèmes économique (division sexuelle du travail), politique (hiérarchie selon les âges) et religieux (culte des ancêtres).

Les *sociétés « étatiques »* reposaient, au contraire, sur des systèmes centralisés. Les grands « empires » de l'Afrique occidentale (Ghana au XI^e siècle, Mali au XIV^e siècle, Songhaï et Bornou au XVI^e siècle au moment de leur apogée) avaient une organisation politique s'appuyant sur les échanges avec le monde arabe. Les réseaux de grands commerçants assuraient le commerce à longue distance, notamment celui de l'or, de la noix de kola et des esclaves. D'autres « empires » avaient une base économique reposant davantage sur un tribut (État wolof au Sénégal, haoussa au Nigeria ou merina à Madagascar du XVI^e au XVIII^e siècle).

Les économies précoloniales

Il est hasardeux de vouloir synthétiser ces *économies précoloniales*, insérées dans la violence de l'histoire et très diverses. On peut prendre comme hypothèse que la vulnérabilité économique et technique a favorisé une grande cohésion sociale des communautés et une hiérarchie des pouvoirs.

Les milieux étaient peu artificialisés et les conditions naturelles hostiles (insectes et parasites, endémies, fragilité des sols, risques climatiques...). Les niveaux techniques correspondaient au paléolithique pour les économies de cueillette et au néolithique pour les autres sociétés agricoles. Sauf exceptions notables (Éthiopie), l'Afrique ne connaissait pas, jusqu'au

1. Le lignage est un groupe de personnes descendant de façon réelle ou fictive d'un ancêtre commun ; les rapports de production se nouent autour de ces liens qui assurent à la fois la reproduction des moyens d'existence et celle des hommes. Le pouvoir des aînés repose ainsi sur le contrôle des moyens de reproduction humains : subsistance et femmes, et sur les biens de prestige. Les règles de l'accumulation sont étroitement liées à l'organisation des rapports cérémoniels.

xix^e siècle, la roue, l'écriture ou la culture attelée. L'absence de réseaux d'infrastructures rendait difficile la circulation des biens [Giri, 1986].

La plupart des sociétés étaient marquées par des hiérarchies fondées sur l'âge. En effet, les anciens avaient un rôle de médiateurs entre les ancêtres et les vivants ; ils garantissaient l'accord de la société avec le monde des forces visibles et invisibles, et la protégeaient contre les chocs extérieurs au prix, souvent, d'un « totalitarisme élémentaire » [Médard, 1991]. Les relations commerciales demeuraient externes aux communautés.

Les trajectoires historiques des sociétés africaines résultent ainsi du double jeu des facteurs *internationaux* et *internes*. Elles ne peuvent être réduites aux images de sociétés sans histoire, de simple reproduction, ignorant la monnaie et les innovations. Sur le plan démographique, l'Afrique est demeurée *sous-peuplée* et a, semble-t-il, stagné à travers de fortes fluctuations.

Les économies africaines ont fortement évolué durant le xix^e siècle ; la suppression de la traite esclavagiste, la disparition progressive du système mercantiliste, l'implantation de missionnaires et de colons, et, dans certaines régions de l'Afrique, le début de la colonisation directe ont constitué progressivement des facteurs de rupture ouvrant la voie à la colonisation directe de la fin du xix^e siècle. L'affranchissement des esclaves, en 1833, à Maurice conduit à l'immigration de coolies indiens. Les esclaves libérés des États-Unis fondent, en 1822, le Liberia qui devient indépendant en 1847. Le Sénégal devient colonie française au milieu du xix^e siècle.

2. La colonisation directe (1870-1960)

L'expression d'un capitalisme archaïque

Après 1870, l'Europe se partage l'essentiel de l'Afrique. La colonisation directe se réalise par la transposition d'un *appareil d'État* métropolitain. Celui-ci « pacifie », crée un cadre réglementaire, réalise les fonctions économiques de base. Il s'appuie toutefois sur certaines institutions existantes et ne peut être analysé comme la simple transposition d'un corps étranger.

À l'encontre des thèses l'interprétant comme l'expansion du capitalisme dominant, la colonisation est plutôt la résultante économique du repli des nations européennes et des firmes retardataires dans des espaces protégés, face à la concurrence internationale. Expression d'un capitalisme archaïque, l'« économie de

traite » relie les structures étrangères altérées et les structures « indigènes » grâce au rôle de l'administration et des sociétés de commerce [Pourcet, 1979].

Le *capital marchand* se valorise aux dépens du capital productif. Le système colonial est de *ponction* et de *mise en réserve* davantage que de *mise en valeur* et d'*accumulation*.

La réalité coloniale fut éloignée, en tout cas, de la vision triomphaliste des militaires et des hommes politiques (Ferry) cherchant à financer les conquêtes. En fait d'eldorado, les investisseurs constatent qu'il n'y a pas de marché de travail et qu'il y a même pénurie de main-d'œuvre (« paresse et indolence des indigènes ») ; les marchés sont infimes, l'insécurité est grande (maladies, climat), les voies de communication sont quasi inexistantes. Alors que, par rapport à ses objectifs, l'appareil d'État colonial avait tout à créer, très vite le principe adopté fut celui de l'autofinancement (1901 pour les colonies françaises).

Une des priorités était, une fois l'ordre assuré, de créer les infrastructures ; « coloniser, c'est transporter ». Faute de financements extérieurs élevés, ces grands travaux ont été réalisés au moyen de procédés à haute intensité en travail et à des coûts humains très élevés (*cf.* la construction du chemin de fer du Congo-océan).

La mobilisation du *surplus* (différence entre la production et la part nécessaire pour reconstituer les conditions de la production) a été assurée par la contrainte (impôts, travail forcé, cultures obligatoires, expropriation foncière). Les investissements ont été limités, exception faite au tout début de la période et au lendemain de la Seconde Guerre mondiale [Marseille, 1984 ; Suret-Canale, 1977]. Compte tenu de la conquête, des répressions, du travail forcé et de la conscription, la *population* africaine a peu crû jusque vers 1930 : estimée à 100 millions à la fin du XIX^e siècle, elle atteignait 160 millions en 1950.

Le système colonial

Le *système colonial* se caractérise par quatre éléments principaux [Hugon, 1968 ; Grellet, 1982]. Le premier est la mise en place d'une *administration*. L'appareil commercial était incapable à lui seul de briser les cadres précoloniaux et de contrôler les populations. Les systèmes politico-administratifs ont certes différé selon les colonisateurs ; l'*indirect rule* britannique se distingue de l'*administration directe* et de l'« assimilation » françaises. Ils ont surtout été adaptés en fonction des systèmes existants et des résistances : dans les sociétés « étatiques », telle

Madagascar, l'appareil d'État a servi de base à l'administration coloniale ; dans les régions sahéliennes, le contrôle a été assuré à partir des forts militaires.

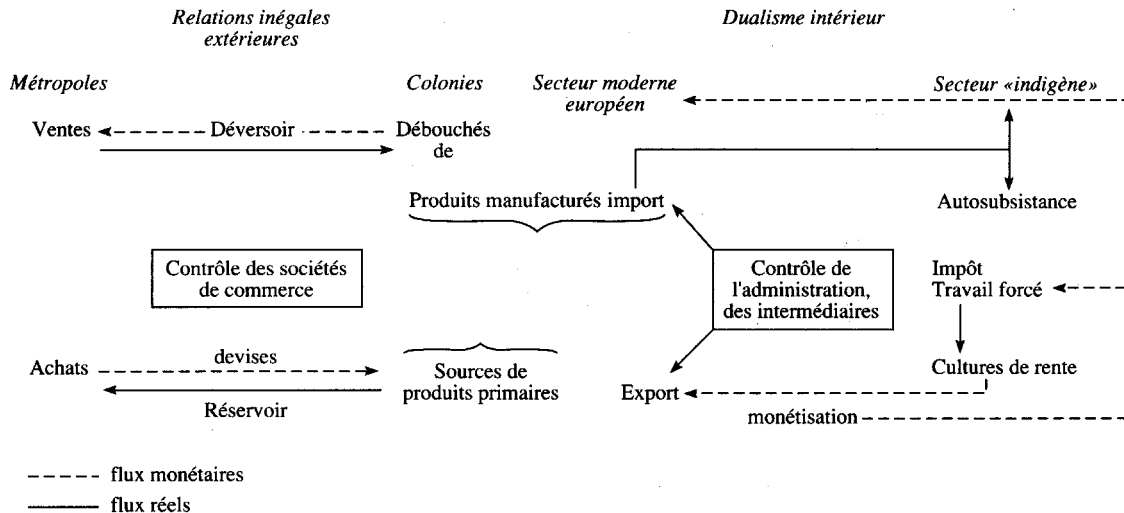
La deuxième grande question coloniale fut celle du *régime foncier*. En effet, sauf exceptions, la terre sous contrôle communautaire n'était pas aliénable. Plusieurs systèmes furent expérimentés : les grandes concessions en Afrique centrale, la colonisation directe, la petite exploitation indigène, le système Wakefield (vente de terres à prix élevés pour financer l'immigration et créer un salariat). L'appropriation des terres par les colons ne concerna que quelques pays (Kenya, Rhodésie, Zambie, Madagascar, Afrique du Sud) et ne couvrait que 5 % des terres cultivables. L'économie minière capitaliste se limita à quelques zones (Afrique du Sud, *Copperbelt* de la Zambie, mines du Katanga).

La *domination du capital marchand* constitua le troisième trait de la colonisation. L'impôt de capitation, la monétisation de la dot, l'obligation de faire des cultures d'exportation furent autant de moyens de généraliser l'économie marchande et de développer la production agricole. Les sociétés commerciales jouèrent un rôle central ; la maison mère disposait généralement d'un comptoir central et de succursales ou *factories* de brousse. Ces sociétés avaient le monopole de fait du commerce extérieur. Le mode de monétisation a été, plus que le monopole impérial, le support de la captation des marchés. Le numéraire distribué par l'achat des produits agricoles était récupéré lors de la vente des biens de consommation par les sociétés à commerce *captif* [Assidon, 1989]. La logique de l'*échange inégal* conduisait à des bas prix. À partir des années vingt et surtout de la crise de 1929, l'État a assuré la fonction monétaire ; il pratiqua des *surprix* de 20 % par rapport aux prix mondiaux alors que les sociétés de commerce se reconvertissaient dans des activités d'importation.

Les relations privilégiées entre la métropole et ses colonies reproduisaient, enfin, en partie l'ancien *pacte colonial* (monopole du pavillon, polarisation des flux sur la métropole, protection des marchés coloniaux, surprix à l'importation et à l'exportation). Le nouveau pacte fut réalisé par le biais des compagnies import-export en relation avec les compagnies de fret et les banques [Capet, 1958 ; Bauer, Yamey, 1968]. Le modèle de l'*économie de traite* peut être ainsi schématisé.

Les colonies sont des réservoirs de produits exotiques et des déversoirs de produits manufacturés. À ce commerce extérieur contrôlé par les compagnies, correspond un dualisme interne entre le secteur européen (moderne) et le secteur indigène

FIGURE 1. — SCHÉMA D'ÉCONOMIE DE TRAITE



Les modèles coloniaux contrastés

On doit éviter les stéréotypes opposant les modèles assimilationniste et culturel français, utilitariste belge et intégrationniste portugais, commercial et d'*indirect rule* britannique. Les pratiques coloniales étaient liées aux structures locales. Néanmoins, certains traits caractéristiques permettent de repérer des empreintes coloniales différentes.

Dans les colonies britanniques dominait l'*indirect rule* préconisée par Lugard au Nigeria ; le modèle colonial français reposait sur l'*administration directe* et donc une centralisation et un faible relais administratif au niveau local ; le poids des chefferies y était plus faible. Après la Grande Crise, le principe de l'*assimilation* l'a emporté. Les pays francophones ont hérité des pratiques de l'administration française : centralisation, hiérarchisation, rémunérations non liées à la productivité, classement en fonction des diplômes, jeu de l'ancienneté... Le principe est celui de la gratuité du service public (par exemple, école, soins). Ce *modèle colbertiste* permet d'expliquer un relatif maintien actuel

des administrations et des régimes politiques.

Les systèmes scolaires et les modèles culturels coloniaux étaient contrastés. Dans les *possessions britanniques*, les particularités locales étaient davantage respectées : enseignement « adapté au milieu », effort privé plus important, langues vernaculaires et formation professionnelle plus poussée. Dans les *colonies belges*, l'enseignement très sélectif, dispensé en langue vernaculaire et lié aux techniques agricoles, était très utilitaire. Le modèle des *territoires français* privilégiait davantage l'enseignement général et un modèle culturel français permettant de rentrer dans les emplois tertiaires (employés de bureau, interprètes, infirmiers ou instituteurs). Le système dualiste différenciait l'enseignement « indigène » (niveau BEPC) et celui destiné aux citoyens français. Ces modèles ont eu des impacts non négligeables dans l'apparition d'élites nationales. Les « provinces d'outre-mer » portugaises différenciaient les *assimilados* formés et les non-assimilés.

(traditionnel). Le premier représente l'essentiel de la valeur ajoutée et du marché (en 1960, les 40 000 Européens à Madagascar représentaient plus de 50 % du marché). Les deux secteurs sont liés par les intermédiaires de brousse (Gréco-Libanais en Afrique de l'Ouest, Indiens et Chinois en Afrique orientale et dans l'océan Indien). L'administration contraint à produire les cultures de rente. Les agents du secteur moderne importent ce qu'ils consomment et exportent ce que produisent les paysans. Ces secteurs peu articulés ne permettent pas de diffusion interne des progrès de productivité.

Un bilan économique objectif de la colonisation est impossible à établir. La colonisation s'est déroulée durant une période brève à l'échelle de l'histoire longue ; elle a certes marqué de son empreinte les sociétés africaines ; celles-ci ont largement réintégré et se sont approprié les apports coloniaux. Des progrès

importants ont été réalisés dans les cultures d'exportation, dans les infrastructures et dans les investissements sociaux à des coûts humains toutefois très élevés. Finalement, aucune dynamique durable conduisant à des progrès de productivité n'a pu être enclenchée, sauf rares exceptions.

Un système évolutif

Au-delà de ces traits généraux, l'économie coloniale a connu plusieurs périodes.

La « pacification » par les militaires a été suivie par la mise en place de l'administration. Puis on observe, après la crise de 1929, un repli des métropoles sur leurs empires ; les nouvelles politiques correspondent à la « mise en valeur » (cf. le plan Sarraut en Afrique française). Face à la dépression du cours des matières premières, il y a eu application des *surprix* et des mesures protectionnistes faisant de l'Afrique un espace de prix élevés. Les opérations d'encadrement rural, liées à des progrès dans la recherche et dans les voies de communication, conduisirent à des gains de productivité agricole. Il s'instaura alors un débat entre les tenants de l'« assimilation » et ceux de l'« adaptation » des « indigènes ».

Ce système a été profondément transformé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale grâce à l'aide publique (plan FIDES, par exemple). Les investissements publics d'infrastructure économique et sociale ont eu des effets d'entraînement sur les investissements privés [Maldant *et al.*, 1973]. Les transferts publics positifs étaient compensés par des sorties de flux privés.

On constate alors : une généralisation des opérations de développement rural et un début d'industries de substitution aux importations et de valorisation des produits primaires ; un taux de croissance économique en moyenne élevé (5 % à 6 %) ; un déverrouillage de l'expansion démographique, des migrations vers les villes, et une explosion scolaire ; une reconversion du capital commercial en un capital industriel grâce à des mesures incitatives et protectrices, et un développement d'un *capitalisme d'État* appuyé sur l'aide extérieure ; enfin, une intensification de la prospection et de l'exploitation minières.

Des dispositifs de protection et des mécanismes de stabilisation furent créés (caisses de stabilisation ou *marketing boards*). L'État devint l'agent principal du développement et on observa un report sur lui de la demande d'assistance que les communautés de base ne pouvaient assumer ; l'essentiel de ses recettes furent assises sur le commerce extérieur. Les politiques

d'assimilation conduisirent à unifier l'enseignement (loi Defferre, 1966, pour les possessions françaises), à verser des traitements publics sans lien avec la productivité moyenne (loi Lamine Gueye), à mettre en place un code du travail. Le modèle véhiculé par le ministère de la France d'outre-mer, la Caisse centrale de coopération économique ou l'École nationale d'administration était celui d'une économie administrée, d'ensembles protégés où l'État jouait le rôle central et où l'*interventionnisme* se conciliait avec la spécificité des sociétés dualistes. Le faible poids de la pensée et des modes de gestion libérale contrastait avec la situation de certains pays anglophones où les référents étaient davantage ceux du marché et du libéralisme extérieur (« *trade not aid* »).

3. Les indépendances (1960-2004)

L'épuisement progressif du modèle postcolonial

La première décennie de l'indépendance², pour les anciennes colonies françaises et anglaises, avait en partie prolongé cette mutation, tandis que l'Afrique noire passait de relations bilatérales à des relations multilatérales. Il y a eu, à l'exception du Nigeria, décomposition des fédérations (exemple de l'Afrique équatoriale française et de l'Afrique occidentale française).

Le poids des capitaux étrangers est resté dominant. Ainsi dans les pays francophones, en 1970, 70 % du capital social cumulé des industries de transformation appartenaient à des étrangers. L'État postcolonial, en relation de conflit/concours avec les firmes étrangères, a pris le relais de l'administration coloniale tout en devenant progressivement le lieu de constitution de classes accaparant les rentes tant extérieures qu'internes [Terry, 1987 ; Bayart, 1989].

L'État, y compris dans les anciennes colonies britanniques, était supposé permettre, en l'absence d'acteurs privés et vu le caractère rudimentaire des marchés, le passage de l'économie de subsistance à l'économie moderne. Il contrôlait l'essentiel des investissements, régulait l'économie par un système de prix administrés et mettait en place des instruments de politique

2. La quasi-totalité des colonies africaines sont devenues indépendantes vers 1960. Le Ghana est le premier en 1957. Sous administration britannique depuis 1814, l'Afrique du Sud est devenue Union sud-africaine en 1913. Le Portugal, premier colonisateur, s'est accroché à son empire jusqu'en 1974-1975.

macroéconomique keynésiens. Certaines démocraties populaires (Mozambique, Éthiopie), se référant au léninisme, instaurèrent un système bureaucratique le plus souvent financé par des enclaves minières étrangères (Angola, Guinée). Sur le plan politique, la quasi-totalité des pays (le Sénégal constitue une exception) adoptèrent le parti unique (dictatures militaires, républiques islamistes de Mauritanie et des Comores). L'essentiel de la dynamique reposait sur les exportations de produits primaires et sur l'aide extérieure. Les surpris furent remplacés par des aides à la diversification et par des prix garantis dans le cadre des accords avec la CEE. À l'exception de la zone franc et de la zone rand, les zones monétaires disparurent au moment des indépendances.

Ce modèle postcolonial s'est progressivement épuisé ; en ce sens, l'économie d'endettement de la décennie soixante-dix a retardé la crise tout en l'accentuant à terme. Sous la pression externe des banquiers et des marchands du Nord, et du fait des décideurs nationaux intéressés et (ou) voulant reprendre une partie du pouvoir économique, il y a eu mise en place de projets inadaptés dits « éléphants blancs » et nationalisation des entreprises étrangères financées largement par l'endettement extérieur. Le modèle étatique d'*industrialisation* s'est caractérisé par un surinvestissement, par une absence de liaisons avec l'environnement et par une faible compétitivité extérieure. Les exportations agricoles ont crû moins vite que les importations. Le processus d'*import-substitution* est devenu coûteux. Les dépenses publiques et parapubliques ont augmenté sous l'effet d'un recours croissant à l'État et des détournements de ses fonctions.

Au début de la décennie quatre-vingt, la dégradation de l'environnement international a touché des économies fragilisées, caractérisées par des déficits tant budgétaires que d'opérations courantes. Au-delà des objectifs de rééquilibrage des politiques de stabilisation, *les politiques d'ajustement visent, avec un résultat limité, à transformer l'économie administrée de rente en une économie de marché.*

L'Afrique demeure confrontée à plusieurs problèmes existant lors de l'indépendance (subordination quasi exclusive à l'égard des exportations des produits de base, absence de tissu industriel, faibles taux d'épargne et d'investissement, rentabilité limitée du capital productif eu égard au risque, couverture limitée des besoins de santé et d'éducation...) tout en devant gérer le passif de la dette et répondre aux défis démographiques et à la montée de la conflictualité. Les États, eux-mêmes en formation, ont précédé la nation. L'idée de citoyenneté est embryonnaire.

Dominant, comme référents identitaires, les communautés d'adhésion (tontines, associations, ONG) et d'appartenance (ethnies, lignages).

La gestion de la chose publique s'effectue à travers des pratiques souvent prédatrices et bureaucratiques. Les régimes autoritaires « bienveillants », créateurs de biens publics, ont souvent cédé la place à des régimes bureaucratiques ou prédateurs et justifié ainsi en partie une approche du type *rent seeking*.

L'économie de l'Afrique est toutefois en profonde transformation institutionnelle. L'État « débordé » ne peut assurer ses fonctions anciennes correspondant à ses composantes : structures institutionnelles dotées de pouvoirs, organes centraux de décision, instance de négociation et de compromis, producteur de biens et services. Les réformes institutionnelles visent à créer un espace juridique garantissant les contrats, à favoriser les droits de propriété et à permettre une bonne gouvernance. La privatisation conduit à un désengagement de l'État de la sphère productive. Des transferts de souveraineté apparaissent à des niveaux infranationaux (décentralisation) et supranationaux (rôle des institutions de Bretton Woods). Les associations, les ONG, les coopératives, l'économie populaire jouent un rôle croissant de producteurs de biens et services collectifs. Il en résulte toutefois moins la mise en place d'une économie de marché qu'une recombinaison d'économies qui demeurent rentières tant dans leurs relations extérieures que dans leur fonctionnement interne.

II / L'économie de rentes

Le poids de l'histoire est essentiel pour comprendre les spécificités actuelles des économies africaines. Le poids des communautés, des grands réseaux commerciaux des empires *ante* coloniaux, les logiques de traite des comptoirs coloniaux spécialisés sur les cultures exotiques ou la mise en place d'États-nations issus du découpage colonial sont des héritages essentiels pour comprendre la structure actuelle d'*économie de rentes*.

Un nombre élevé d'études économétriques expliquent les faibles performances africaines [Collier, Gunning, 1999 ; Sachs, Wagner, 1997 ; Arcand, Guillaumont, 2000]. De nombreux facteurs sont avancés : *fragmentation ethnolinguistique* [Easterly, Levine, 1995] ; *géographiques* (éloignement des côtes, pauvreté des sols, maladies...) [Bloom, Sachs, 1998] ; *historiques* (mauvaise spécialisation, poids de la colonisation) ; *politiques* (l'autoritarisme crée des coûts de transaction, notamment de corruption) ; *infrastructurels* (faiblesse des télécommunications, électricité, transports, des services publics) ; *internationaux* (l'exposition aux chocs extérieurs joue du fait de la spécialisation primaire et de la petite taille)...

Malgré leurs profondes transformations internes, les économies africaines sont restées, sauf rares exceptions, dominées par l'*économie de plantation* ou l'*économie minière*. Un découpage sectionnel montre l'absence de liens entre les moyens de production (importés) et les moyens de consommation (importés ou fournis par des secteurs domestiques ou informels). Les économies connaissent une tendance à la stagnation, avec de fortes fluctuations liées à la valorisation de la rente ; elles sont marquées par un gaspillage des ressources, de faibles liens entre les rémunérations et la productivité des facteurs, et par des distorsions entre les modes de production et de

consommation. Le *surplus* (ou rente), provenant du secteur primaire et de l'aide extérieure, se convertit pour l'essentiel en importations de biens et services ayant peu d'effets d'entraînement sur les activités productrices. Cette rente est largement accaparée par les agents membres ou proches de l'État, qui la redistribuent à travers des réseaux à base clientéliste, ou est replacée de manière privée à l'extérieur. Les « élites » africaines ont hérité d'un modèle occidental (forte propension à consommer des produits importés) incompatible avec ce que permettait la productivité moyenne [Amin, 1976].

1. Le blocage de l'accumulation

La stagnation économique

Plusieurs facteurs expliquent le *blocage de l'accumulation* : le faible taux d'investissement avec une forte intensité capitaliste ; les distorsions en faveur des secteurs non directement productifs ; la faiblesse de la demande et les contraintes de devises pour les importations de biens capitaux. Le modèle de substitution aux importations n'a pu enclencher un processus auto-entretenu conduisant à une diversification de la production. Seuls quelques rares pays, dont l'île Maurice, le Botswana, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud, constituent les exemples les plus notables échappant à cette spécialisation appauvrissante.

Après avoir été supérieure à la croissance démographique durant la période 1961-1973 (4,6 %), la *croissance* réelle du PIB est tombée à 2,1 % (1980-2000) et 2,5 % (1990-2000).

À court terme, l'évolution du PIB dépend de la capacité d'importation, elle-même fonction des volumes exportés, des termes de l'échange et de l'aide. Les importations de biens intermédiaires et de biens d'équipement sont en relation de complémentarité avec la production. À long terme, l'évolution du PIB dépend de la capacité de production, elle-même fonction des facteurs de production et de l'évolution de leur productivité. En Côte-d'Ivoire, une croissance de 1 point d'IDE induit 3,1 points de hausse de la capacité de production ; 1 point de croissance de l'investissement induit 2 % de croissance de la capacité de production [Hugon, *in* Tapinos *et al.*, 2001].

Les tests de convergence montrent que l'Afrique diverge du reste du monde. Les économies n'ont pas atteint le seuil dans l'accumulation des facteurs de production et du capital public permettant de dépasser les trappes à pauvreté.

TABLEAU II. — ÉLÉMENTS SUR LA CROISSANCE
DU PIB DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE (%)

	1961- 1973	1973- 1980	1980- 1990	1990- 2000
Taux annuel de croissance de la population	2,6	2,8	3,1	2,6
Taux annuel de croissance du PIB (a)	4,6	2,7	2,1	2,5
Taux d'investissement brut (% PIB) (b) I	15,0	20,6	16,0	16
Coefficient marginal de capital (b)/(a)	3,3	7,6	7,6	6,5
Structure du PIB en fin de période (%)	100	100	100	100
Consommation privée C _p	72	66	68	69
Consommation publique C _g	11	13	15	16
Exportation X	22	26	29	28
Importation M	19	25	28	30
Épargne domestique brute S	14	22	16	15
Soit : S_i l'épargne intérieure brute ; S_e l'épargne extérieure ; S_p l'épargne privée ; S_g l'épargne publique ; S_n l'épargne nationale brute ; X les exportations de biens et services non facteurs ; M les importations de biens et services non facteurs ; T_i les transferts nets ; R_f les revenus nets des facteurs ; Y_d le revenu disponible du secteur privé ; C_p la consommation du privé ; T les recettes du gouvernement ; C_g la consommation publique ; Y le PNB ; I l'investissement (I_g investissement public et I_p investissement privé) $S_i = (Y_d - C_p) + (T - C_g) = I_g + I_p$ $Y - (C_p + C_g) + [(M - X) - R_f - T_r] = I$ Soit : s_i le taux d'épargne intérieur S/Y ; i le taux d'investissement I/Y ; s_e le taux d'épargne extérieur (X - M + R_f + T_r)/Y ; gy le taux de croissance du PIB ; dY/Y ; c le coefficient marginal de capital. Le modèle de croissance s'écrit : $gy.c = i = (si + se)$				

Sources : Statistiques [Banque mondiale, 1991] ; [BAD, 2000].

Le faible taux d'accumulation

La stagnation économique de l'ASS s'explique par un faible *taux d'investissement* et surtout par un *mal-investissement*. Sur la période 1975-1988 [Banque mondiale, 1991], on constate un lien significatif entre les taux d'investissements privés et publics et le

Les indicateurs de développement

Les statistiques économiques sont peu fiables. La sophistication récente des travaux économétriques est inverse de l'expansion de nouvelles *terrae incognitae* devant conduire l'économiste à beaucoup de modestie. La prise en compte des flux non enregistrés conduirait à doubler le PIB de l'ex-Zaïre.

La croissance économique, mesurée par le PIB, diffère du développement économique défini comme un processus endogène et cumulatif de progrès de productivité et de réduction des inégalités à long terme, permettant à un nombre croissant d'habitants de passer d'une situation de vulnérabilité et d'insécurité à une situation de plus grande maîtrise de l'incertitude, des instabilités et de satisfaction des besoins fondamentaux. La croissance, qu'ont connue la Côte-d'Ivoire, le Cameroun ou le Nigeria a résulté davantage de la valorisation de la rente que d'une dynamique de l'appareil productif.

On trouvait en 2000 parmi les 57 pays à *faible revenu* (moins de 700 dollars par tête) 35 pays africains. Cet indicateur présente toutefois plusieurs insuffisances :

— l'hétérogénéité des prix et des quantités (problème de la pondération). Selon que l'on utilise les prix et les taux de change de 1980 ou 1987, le Nigeria représente, en 1987, 50 % ou 20 % du PIB de l'Afrique subsaharienne, et celle-ci connaît une stagnation ou une croissance de 15 % entre 1980 et 1987 ;

— le biais de l'unité de compte. La plupart des comparaisons se font en dollars. Le pouvoir d'achat intérieur de la monnaie est supérieur à celui qu'indique le taux de change. Cet écart varie inversement au niveau atteint par le revenu réel par tête. Ainsi, les écarts des PIB par tête (1998) entre les États-Unis et l'Éthiopie varient de 292 à 5 (parité des pouvoirs d'achat) ;

— les biens et les services non marchands. La comptabilité nationale appréhende les seuls biens ou services marchands ou ceux qui sont susceptibles d'être vendus sur un marché, ce qui exclut les activités domestiques, les nuisances et les coûts sociaux (les activités d'autoconsommation sont estimées aux prix du marché). De nombreuses activités « informelles », qui seraient domestiques ou publiques dans les pays industrialisés, sont marchandes dans les villes africaines, mais échappent également à l'enregistrement statistique.

Selon le rapport du PNUD sur le développement humain [2000], l'IDH (*indicateur de développement humain*) est un agrégat reflétant l'espérance de vie à la naissance, le taux d'alphabétisation, le PIB par tête ajusté (c'est-à-dire tenant compte de la parité des pouvoirs d'achat des monnaies). Cinq des six pays les plus pauvres du monde sont africains, dont quatre sahéliens (Mali, Niger, Burkina Faso, Sierra Leone, Guinée). L'*indicateur de la pauvreté humaine* (IPH) s'attache aux déficits en espérance de vie, éducation, services essentiels (santé, eau potable, nutrition). La pauvreté multidimensionnelle s'exprime en termes de revenus monétaires, de satisfaction des besoins, de disposition des actifs et de fonctionnement social. Elle renvoie à une insuffisance de droits *entitlements* et *capabilities*, selon Sen.

En 2003, sur 49 PMA (pays les moins avancés), 34 appartiennent à l'Afrique subsaharienne, soit 350 millions d'habitants sur 614 millions. Trois critères sont utilisés pour appartenir à cette catégorie : un PNB par tête inférieur à 900 \$ (la moyenne est de 287 \$), un indicateur composite social proche de l'IDH (la moyenne est de 2/3 d'illettrés, 1/10 de la population sans eau potable ou 1/10 de mortalité avant un an) et un indicateur composite économique (faible transformation des produits

primaires, faible poids des produits manufacturés...). En revanche, la vulnérabilité, le poids des chocs extérieurs et la faible résilience ne sont pas retenus comme critères. L'appartenance à la catégorie PMA permet

d'accéder à des avantages : en termes d'allègement de la dette (ex. : pays pauvres très endettés, PPTE), de prêts concessionnels ou de commerce (initiative « tout sauf les armes » de l'UE).

taux de croissance du PNB, un effet négatif de la dette et du rythme d'inflation sur l'investissement ; un effet négatif, mais moindre, de l'appréciation du taux de change réel et, en revanche, un rôle apparent neutre des instabilités de l'inflation et du taux de change réel.

L'effet de la sous-capitalisation sur la faible croissance économique africaine est controversé. La plupart des travaux mettent en avant des facteurs macro et microéconomiques explicatifs d'un faible taux d'investissement et par là même d'une croissance limitée. Certaines recherches [Devarajan, Easterly, Pack, 2001] ont testé, au contraire, la faible productivité des investissements notamment publics, alors qu'Hussain [2000] privilégie la faible productivité des investissements en termes de change pour les pays contraints par les devises.

Le poids de l'investissement dans le PIB est passé de 20 % à 15 % entre la décennie soixante-dix et les décennies suivantes. Le taux d'épargne a chuté. Cette baisse a concerné les différentes catégories de pays, exception faite des pays pétroliers qui n'ont connu une chute du taux d'épargne que durant la seconde moitié des années quatre-vingt. Le financement des investissements a été assuré de manière croissante par l'extérieur (43,4 % en moyenne et 60,5 % pour les pays à bas revenus).

La crise de confiance et la *montée des risques* ont, par ailleurs, conduit à une baisse de l'efficacité marginale du capital face à des taux d'intérêt réels devenus généralement positifs. Le coefficient marginal brut de capital de 3,2 en 1960-1970 est monté à 7,6 en 1970-1980, 1980-1990, alors que, durant la même période, il se situait respectivement à 4,2, 5,0 et 5,2 en Asie du Sud-Est. Plusieurs explications apparaissent. Les investissements ont été principalement orientés dans des infrastructures indirectement productives. L'accès aux financements extérieurs de la décennie soixante-dix a favorisé les « éléphants blancs » (Adjaokuta au Nigeria, Inga au Zaïre), source de gaspillage de capital. Dans le contexte récessionniste de la décennie quatre-vingt, le maintien de la consommation publique et surtout privée a conduit à une baisse de l'investissement. En période d'ajustement, il y a eu chute de l'investissement et non reprise significative de

l'épargne. Les financements sont demeurés essentiellement publics. Les financements privés sont restés limités, malgré les privatisations, du fait de nombreux facteurs tels la faible croissance anticipée, les risques inhérents à la vulnérabilité face aux chocs, la faiblesse du capital public et humain. Les IDE représentent seulement 1 % du total mondial et l'on observe un faible réinvestissement malgré une rentabilité des filiales estimée à 28 % (investissements pétroliers ou dans des niches). On estime que 40 % de l'épargne africaine est replacée sur les marchés financiers hors d'Afrique. Ces différents facteurs renvoient à des *dysfonctionnements des systèmes financiers*.

TABLEAU III. — INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES
ET INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE (%)

	Taux investis- sment	Taux investis- sment privé	Taux investis- sment public	Dette/ PIB	Taux change réel 100 : 1980	Indicateurs	
						Insta- bilité inflation	Instabilité taux de change réel
1975-1988	18,4	10,4	8,0	41,4	98,8	0,091	1,234
1975-1981	21,7	12,8	8,9	27,0	94,7	0,094	1,230
1982-1988	15,4	8,1	7,3	55,8	102,9	0,089	1,226
1991-2002	18	11,7	6,3	80	—	—	—

Sources : [Banque mondiale, 1998, p. 129 ; BAD, 2003].

2. Les dysfonctionnements financiers

Le rôle du système financier dans le développement est essentiel (transformations d'actifs liquides en actifs illiquides, mutualisation et transformation des risques individuels, mobilisation de l'épargne et du crédit). Le marché du crédit porte sur des transactions intertemporelles où interviennent les relations de confiance et de proximité. Les systèmes financiers, exception faite de l'Afrique du Sud, sont peu diversifiés. Les coûts d'intermédiation financiers sont élevés. Les marchés financiers sont rudimentaires. Seule l'Afrique du Sud a une capitalisation boursière supérieure au PIB.

Les tontines, le financement décentralisé et la microfinance

Le banquier Tonti avait, à l'époque de Mazarin, inventé des tontines de survie où les fonds mis en commun étaient destinés à être partagés ultérieurement entre des survivants.

Dans la finance *informelle*, l'argent chaud où se nouent des relations personnalisées l'emporte sur l'argent froid des circuits bancaires. On peut distinguer les groupes à caractère volontaire des communautés ou associations à épargne forcée [Dupuy, Servet, 1987].

— Les sociétés d'épargne fondées sur une solidarité communautaire sont définies par une contrainte d'appartenance qui s'impose aux individus et par un système de réciprocité et de prestation/redistribution.

— La *tontine* repose, au contraire, sur une adhésion individuelle volontaire. Les relations se nouent sur une base contractuelle. Le lien associatif est temporaire et renvoie à un objectif d'épargne et de crédit collectif. Il est possible de différencier trois types de tontines [Lelart, 1990] :

— la *tontine mutuelle*, à fonds d'épargne rotative, où la levée bénéficie à chacun des sociétaires selon un ordre préétabli, mais révisable ;

— la *tontine commerciale*, à fonds d'épargne fixe, administrée par un gérant « garde-monnaie » qui reçoit des cotisations et consent des prêts. Les tontiniers remplissent alors certaines fonctions bancaires. Les créances et les dettes sont assorties d'intérêts. Les dépôts sont plus ou moins réguliers et

les remboursements peuvent être effectués avant la date prévue ;

— la *tontine financière*, où l'ordre des levées est mis aux enchères. La logique est alors celle d'une intermédiation financière. Les intérêts perçus sur chaque prêt sont capitalisés et remis en jeu.

Il existe, ainsi, derrière la forme tontinière, un continuum très varié qui va des logiques sociales se rapprochant des solidarités communautaires jusqu'aux logiques financières répondant au calcul utilitaire. La médiation du groupe tontinier accroît la puissance de décaissement de chacun ; leur logique n'est pas celle du prêt, mais de l'apport temporaire de trésorerie. L'incertitude rend impossible l'arbitrage entre le risque financier assumé et la rémunération perçue. Dans un univers incertain, où il y a une très forte préférence pour la liquidité (notamment pour faire face aux besoins les plus urgents de survie), le critère de ceux qui renoncent à la liquidité immédiate est celui de la rapidité de récupération des fonds et de la démultiplication en cas de besoins liés au nombre de tontiniers. Les systèmes de financement décentralisés (SFD) (banques populaires, sociétés de financement, réseaux d'épargne et crédit coopératif, crédit mutuel, crédit solidaire) réduisent les coûts de transaction, limitent les phénomènes d'antisélection et financent les exclus des systèmes officiels [Gentil, Hugon, 1996].

Le dualisme financier

Il existe une segmentation des circuits financiers : financements extérieur privé interne aux firmes multinationales, extérieur public par l'aide, intérieur public de l'État, intérieur privé bancaire et circuits informels et usuraires. Le *système financier*

institutionnel (banque centrale, banques de développement et banques commerciales) concerne le seul secteur moderne ; il a tendance à privilégier les financements courts liés aux activités commerciales ou spéculatives, ou les crédits au secteur privé. Le financement décentralisé (*cf.* encadré) touche la majeure partie de la population non bancarisée. Il est caractérisé par une souplesse de son organisation, un ancrage social et un faible coût. L'*informel financier* exerce un rôle important d'intermédiation financière ; dans certaines régions (par exemple pays bamiléké au Cameroun), il a la taille et le rôle des banques. Il joue, certes, un rôle de relais et notamment de financement de l'informel productif, mais sa logique demeure généralement dominée par le court terme ; il peut difficilement se transformer en véritables institutions de crédit. De très nombreux besoins ne sont pas couverts par les systèmes financiers, tels l'habitat, les projets agricoles, artisanaux et industriels, les investissements des PME.

Le dualisme financier s'était accru durant la *décennie soixante-dix* : l'endettement du Trésor auprès de la banque centrale, les forts déficits des entreprises publiques et leur accès prioritaire au crédit ont créé des effets d'éviction des financements aux dépens du secteur privé. Les banques ont accumulé des *créances douteuses* difficilement recouvrables.

Les *décennies quatre-vingt et quatre-vingt-dix* ont été marquées par un assainissement lié à la libéralisation financière. Toutefois, compte tenu des coûts de gestion, on constate une fermeture des réseaux provinciaux et une réorientation vers des opérations extérieures plus rentables à court terme (crédit de campagne et financement de l'import-export). La croissance de la *dette extérieure* a exprimé alors des accumulations de dette domestique de la part des entreprises comme de l'État. Les créances et les dettes croisées ont contribué à perturber fortement le système financier. La microfinance s'est développée.

Les thèses de la *répression financière*, mettant en avant les taux d'intérêt réels négatifs et les politiques sélectives de crédit, ont une part de validité. Les facteurs institutionnels expliquent toutefois qu'en Afrique les effets d'entraînement des investissements publics sur les investissements privés l'emportent sur les effets d'éviction ou que le taux d'intérêt réel a peu d'effet sur le niveau d'épargne, même s'il en a sur sa structure et sur l'efficacité des investissements. Les effets de la libéralisation financière sont limités du fait des « pièges de pauvreté ».

Des gestions monétaires contrastées

L'Afrique connaît une mosaïque de régimes de change et monétaires interdisant une présentation d'ensemble.

Les quinze pays de la zone franc, dont la monnaie est convertible et fixe par rapport au franc, pratiquent une politique rigoureuse *monétariste*. Depuis 1980, on note une décélération dans la distribution du crédit (autorisation préalable, plafonds de refinancement). Le ratio de la masse monétaire sur le PIB a chuté. Ces pays ont vu leur taux d'inflation se rapprocher de 0 avant la dévaluation de 1994 et se réduire l'endettement du Trésor auprès de la banque centrale. Les taux d'intérêt réels positifs ont favorisé les dépôts à vue. En revanche, la quasi-

monnaie (comptes sur livret) est très limitée.

À l'opposé, les inflations de certains pays se rapprochent de celles connues en Amérique du Sud (cas du Zaïre avant 1997, de la Sierra Leone ou de la Somalie). Une dizaine de pays ont connu entre 2000 et 2003 une inflation à au moins deux chiffres (ex. de l'Angola ou de la RDC). Les principales sources de la création monétaire résultent du déficit gouvernemental et d'anticipations inflationnistes de la part des agents économiques. L'inflation cumulative favorise le blocage de l'offre et des placements spéculatifs. La dollarisation conduit à un double circuit monétaire.

Les déficits publics

Les déficits consolidés du budget et des entreprises publiques expliquent largement les dysfonctionnements financiers. Au moment des indépendances, les nouveaux États ont eu à faire face aux *dépenses* de souveraineté à des coûts élevés ; ils ont dû encadrer le développement tout en prenant en charge la satisfaction des besoins sociaux (éducation, santé). Les instabilités internationales ont également favorisé des *effets cliquets*. Les gouvernements ont lancé, en période de recettes abondantes, des projets d'investissement engendrant des charges récurrentes et ont procédé à des recrutements qui ont créé des *effets d'inertie* dans les dépenses publiques. La machine administrative s'est progressivement emballée [Severino, Servant, 1992].

Outre ses fonctions initiales, l'État régulait le chômage des diplômés et était devenu un lieu de prélèvement de rente. En outre, dans plusieurs pays en guerre, les *dépenses militaires* ont représenté une part très élevée du PIB ; elles sont passées en moyenne de 0,7 % à 3,2 % du PIB entre 1969 et 1989. Elles représentaient, dans certains pays en guerre, plus de 5 % du PIB (Angola, Rwanda, Soudan, Érythrée). Au Zaïre et en Ouganda, elles étaient en 1992 plus de dix fois supérieures aux dépenses de santé.

Les *dépenses sociales* étaient relativement importantes du fait notamment des facteurs démographiques et des coûts des services éducatifs et de santé. Les dépenses publiques d'éducation et de santé représentaient, en 1990, respectivement 4,1 % et 1,0 % du PIB. Elles ont eu tendance à baisser durant les décennies quatre-vingt et quatre-vingt-dix.

Les *dépenses salariales* représentaient en moyenne plus de 40 % des dépenses de l'État et elles atteignaient parfois de 70 % à 80 %. Les pays africains ont hérité, de la période coloniale, des niveaux de traitement de la fonction publique élevés comparés au revenu par tête. Lors de l'indépendance, un instituteur touchait près de trente fois le revenu moyen par habitant ; il y a eu, depuis, laminage des salaires réels du fait de la stagnation du salaire nominal et de l'inflation ; en 2000, un instituteur gagnait près de sept fois le revenu par tête. À ces coûts se sont ajoutées des logiques bureaucratiques et de pouvoir discrétionnaire d'États d'exception (tout est interdit mais peut s'acheter), conduisant à des inefficacités allocatives et productives.

On note, depuis, un ajustement par le bas avec une forte baisse des dépenses salariales et d'investissement public, un poids croissant de la dette publique et une faible reprise des recettes.

TABLEAU IV. — SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES
(en % du PIB), MOYENNE 1987-1990

	<i>Taux de prélèvement public</i>	<i>Taux de dépenses publiques courantes</i>	<i>Taux d'épargne publique</i>	<i>Déficit conven- tionnel</i>
Zone franc	16,4	15,7	- 3,1	- 5,9
Hors zone franc échantillon 16 pays	19,0	19,0	- 0,03	- 6,5
Pays moins avancés	17,3	20,2	- 2,9	- 6,5
Pays à revenu inter- médiaire	22,8	26,0	- 3,2	- 9,7
Sous ajustement	16,9	17,4	- 0,5	- 5,9
Sans ajustement	23,4	23,4	- 2,0	- 6,5
<i>Note</i> : Les taux de prélèvements publics représentent le % des recettes (hors dons) sur le PIB. Le déficit conventionnel est égal à la différence entre le prélèvement public total (+ dons) et l'ensemble des dépenses publiques (hors amortissement de la dette) ; il correspond au besoin d'emprunt de l'État. Le taux d'épargne publique est la différence entre le prélèvement public total et les dépenses courantes (y compris les intérêts de la dette publique).				

Source : [SEVERINO, SERVANT, 1992].

Les dépenses publiques s'élevaient, en 2002, à plus de 20 % du PNB (contre 19 % dans les pays à faibles revenus non africains). Les dépenses courantes représentaient 17 % et les dépenses d'équipement, 8 %. Les subventions et les transferts s'élèvent à plus de 3 % du PIB. La *dette publique* est devenue un poste essentiel. En période d'*ajustement*, les baisses des dépenses publiques ont porté prioritairement sur les dépenses d'investissement et sur les dépenses de fonctionnement. La dette publique a explosé. Les salaires ont baissé plus rapidement que les effectifs.

Parallèlement à la pression des dépenses, il y a eu érosion du prélèvement fiscal et tarissement des *recettes publiques* liées aux relations commerciales extérieures (droits assis sur les importations et sur les exportations, royalties, taxes indirectes sur les produits importés). Les réformes en cours visent à accroître les taxes assises sur la production intérieure et à augmenter l'assiette fiscale. L'évasion fiscale demeure forte.

Les recettes assises sur la valeur ajoutée intérieure (par exemple, TVA, impôts sur le revenu...) subissent les effets du ralentissement du PIB. Une partie des activités se déroule hors du contrôle de l'État et échappe à la fiscalité. L'érosion de la base productive du secteur formel conduit à une concentration des prélèvements sur quelques entreprises. Pour une moyenne de 20 % du taux de prélèvement public en % du PIB (moyennes 1979-1988), les taux étaient respectivement de 19,6 % dans les pays de la zone franc et de 15,6 % hors zone franc. Ces taux (% par rapport au PIB des recettes propres : fiscales, non fiscales, excédents des caisses de stabilisation, de péréquation et de prévoyance sociale) ont baissé durant la décennie quatre-vingt. De 22,1 % en 1980-1981, ils étaient de 20,4 % (1986-1987) et de 16,5 % (1987-1990). On constate, toutefois, un certain relais des recettes et des prélèvements au niveau des finances locales.

En période d'ajustement, le *solde budgétaire primaire* (déficit budgétaire hors intérêt de la dette), qui exprime la capacité de l'État à autofinancer les charges courantes et ses investissements propres, s'est amélioré, mais dans un contexte régressif de baisse des recettes et des dépenses, interdisant souvent les fonctions régaliennes de l'État, et avec montée de petite et grande corruptions. Le déficit global des finances publiques est passé en % du PIB de - 6,3 (moyenne 1980-1990) à - 3,7 (1991-2002) [BAD, 2003].

3. Les déséquilibres sectoriels

Ces déséquilibres financiers reflètent un *blocage du système productif* et l'accentuent. Il y a une faible propagation des multiplicateurs keynésiens (par le jeu des revenus), des échanges inter-industriels limités, une forte composante en importations des intrants et d'importants goulets d'étranglement. Les écarts de la valeur ajoutée sur l'emploi sont passés de 5,0 (1965) à 14,8 (1998) entre l'agriculture et l'industrie, et de 6,0 (1965) à 8,5 (1998) entre l'agriculture et les services ; on constate ainsi une baisse relative de la valeur ajoutée du primaire.

Des agricultures vivrières extensives

L'*agriculture africaine vivrière* demeure traditionnelle ; rarement fondée sur la maîtrise de l'eau, elle consomme peu d'intrants et beaucoup d'espace. Sa dynamique est liée à l'existence des marchés urbains permettant l'écoulement des surplus. De type *extensif*, elle maîtrise peu les risques (pratiques de la cueillette ou du brûlis). L'autoconsommation est forte et les liaisons en aval et en amont sont peu développées [Badouin, 1979 ; Bates, Lofchie, 1980 ; Couty *et al.*, 1983 ; Lele, 1989]. « L'intensif nourrit, l'extensif rapporte » [Pélissier, 1966]. Les patrimoines naturels renvoient à une pluralité des droits (de transmission lignagère, de cultures...). Ils tendent à se transformer du fait des pressions foncières et des droits de propriété privée qui sécurisent les propriétaires mais sont source de conflictualité. Depuis trente ans, la hausse de la production agricole s'est réalisée, sauf rares exceptions, par extension des superficies et non par amélioration des rendements. L'intensif modernisé avec irrigation, double récolte annuelle, fumure, utilisation de semences et plantes à hauts rendements ne se trouve que dans quelques zones (Plateaux, Bamiléké du Cameroun, Zimbabwe, Afrique du Sud).

Il existe, apparemment, un « biais urbain » [Lipton, 1977]. Pour nourrir les villes, les offices publics de commercialisation (exemple de l'ONCAD au Sénégal) étaient devenus d'énormes bureaucraties. Ainsi se sont développés, face aux prix administrés fixés à des niveaux bas, des marchés parallèles dont les principaux bénéficiaires ont été les intermédiaires commerciaux. Le recours aux importations dans un contexte de bas prix internationaux et de surévaluation des monnaies a conduit à une contre-protection de l'agriculture. Nous avons toutefois montré que cette thèse du « biais urbain » était discutable et qu'il fallait se

TABLEAU V. — VALEUR AJOUTÉE PAR ACTIF EN ASS
(sans l'Afrique du Sud)

	<i>Primaire</i>		<i>Secondaire</i>		<i>Tertiaire</i>	
	1965	1998	1965	1998	1965	1998
(1) % valeur ajoutée	40	19	20	30	40	52
(2) % population active	79	70	8	7,5	13	22,5
(3) Valeur ajoutée par actif (1/2)	0,5	0,27	2,5	4,0	3,0	2,3

Source : [PNUD, 2000].

méfier des fausses évidences. Ce sont les pays les plus urbanisés qui ont les valeurs ajoutées et les prix producteurs relativement les plus élevés [Hugon *et al.*, 1989]. Les importations et aides céréalières ont doublé entre 1974 (5 millions de tonnes) et 1980 (10 millions de tonnes). Elles se sont stabilisées entre 1980 et 1995. Elles ont atteint 16 millions en 2000. Les importations alimentaires s'élèvent, depuis trente ans, à environ 15 % du total des importations. À l'encontre des représentations courantes, l'Afrique, globalement, ne souffre pas d'une insuffisance de la production *alimentaire*. Elle subit certes des fluctuations, mais la production répond à la demande. Les problèmes alimentaires résultent soit de l'absence de droits de certains groupes, soit de difficultés d'accessibilité liées aux conflits, soit de la pauvreté.

La crise de l'agriculture d'exportation

La crise agricole est principalement celle des *cultures d'exportation*. Celles-ci avaient fortement crû à l'époque coloniale du fait des prix favorables (surprix stabilisés), des structures d'encadrement (fermiers capitalistes européens, grandes plantations avec salariat, incitations ou contraintes des petits producteurs) et des offices de commercialisation et de stabilisation. Ces différents facteurs se sont atténués, alors que l'Afrique affrontait la concurrence internationale. Les caisses de stabilisation ont connu de graves dysfonctionnements avant d'être démantelées.

Sauf rares exceptions (arachides du Sénégal, haricots verts du Burkina Faso, café de la côte est malgache), le développement des *cultures d'exportation* favorise plutôt les cultures vivrières (meilleur encadrement, utilisation d'engrais, compléments des cultures ou rotations). Ainsi, la filière coton joue un rôle d'entraînement au Sahel (la production a crû annuellement de 7 % par an en vingt ans).

L'agriculture est la principale source du surplus, mais davantage par le jeu des différentiels de prix entre producteurs et prix d'exportation que par des progrès de productivité accroissant les volumes. Les paysanneries africaines subissent, selon des degrés divers, un triple effet : de dépendance (baisse des prix agricoles internationaux), de désarticulation (hausse des marges de commercialisation) et de ponction (parafiscalité). On a constaté, le plus souvent, une détérioration des termes internes de l'échange entre les produits agricoles et les autres produits, et donc un effet désincitatif. Au Ghana, l'Office Marketing Board employait 10 500 personnes en 1982, qui prélevaient la moitié de la valeur ajoutée de la filière cacao. Durant la décennie soixante-dix, la surévaluation du taux de change réel avait constitué une taxation implicite des productions agricoles. Durant la décennie quatre-vingt, dans un contexte de dépression des prix internationaux, la dépréciation du taux de change réel a conduit à un accroissement des taux de prélèvement public et des marges de commercialisation. Les pays ayant adopté des prix incitatifs (Côte-d'Ivoire, Kenya, Malawi) et (ou) ayant stabilisé ont connu des progrès notables de production. La stabilisation des prix et la garantie d'approvisionnement et de débouchés jouent un rôle déterminant vis-à-vis de l'offre (*cf.* la réussite du coton en Afrique francophone).

Les facteurs de blocage de l'agriculture renvoient, ainsi, en partie à des *distorsions de politiques* et à des prix défavorables. L'émigration rurale, le faible montant des investissements publics, les difficultés de commercialisation et d'approvisionnement, les technologies vétustes ou inadaptées, les facteurs climatiques (par exemple, sécheresse), écologiques (désertification), sociaux (structures foncières ou lignagères) ou politiques (par exemple, guerre et insécurité) sont autant d'*éléments structurels* ayant joué selon diverses pondérations [Becker, Morrisson, 1990 ; Griffon, 2001]. Il existe, certes, des problèmes de production, mais la crise agricole se joue largement hors de l'agriculture ; elle se situe en amont (engrais, semences, techniques) et en aval (commercialisation, transports, stockage, sécurité de débouchés...). L'intégration de la filière coton en Afrique francophone face aux défaillances et aux coûts de transaction du marché a permis une efficacité technique et une compétitivité au-delà de déficits financiers conjoncturels et d'un manque de transparence des sociétés cotonnières.

La *faible productivité* de l'agriculture se répercute sur l'ensemble de l'économie. L'*agriculture de rente* procure 30 % des recettes d'exportation de l'Afrique ; elle est la principale

source de recettes parafiscales pour la majorité des États. L'*agriculture vivrière* doit permettre l'alimentation d'une population qui croît de plus de 3 % par an et d'une population urbaine dont le taux de croissance varie entre 5 % et 7 %. Elle a besoin d'une révolution technique (culture attelée, intensification, voire révolution verte).

La désindustrialisation

L'*industrialisation* africaine est récente [de Bandt, Hugon, 1988 ; Meier, Steel, 1989]. Elle s'est réalisée, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, sur la base de la valorisation des ressources et de la *substitution des importations* pour des marchés régionaux. Il y a eu alors incitation à convertir les sociétés de commerce en capital industriel, grâce à des mesures protectionnistes. Celles-ci ont favorisé l'investissement industriel et ont conduit à une croissance, durant la première décennie des indépendances, de l'ordre de 8 %, soit un taux deux fois supérieur à la croissance moyenne de l'économie. On a constaté ensuite, durant la décennie soixante-dix, un relais de l'État (Côte-d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Tanzanie, Zambie). La conjoncture défavorable des années quatre-vingt a révélé, tout en les accentuant, les fragilités du système industriel ; on note alors une désindustrialisation dans un contexte de réduction de la protection, de privatisation, de libéralisation et de baisse de la demande. La greffe industrielle a peu pris. Ce secteur demeure fortement dépendant en capitaux, en technologie, en main-d'œuvre. Il y a faiblesse du tissu industriel et quasi-absence de biens d'équipement...

La contribution du secteur manufacturier au PIB est (hors Afrique du Sud) inférieure à 10 % ; les effectifs industriels d'1 million sont trois fois et demie inférieurs à ceux de la seule Corée du Sud ; les exportations, inférieures à 2 milliards de dollars, sont plus faibles que celles de la Thaïlande ; il y a baisse de la part de l'ASS dans les exportations mondiales de produits manufacturiers (de 0,5 % — 1980 — à 0,3 % — 1990) [CEPII, 1992], hors Afrique du Sud.

On note un *dualisme* entre les micro-unités semi-artisanales gérées de manière traditionnelle et les grandes entreprises privées ou publiques. Des dynamiques industrielles existent toutefois à Maurice, au Zimbabwe et au Nigeria ; elles ont existé au Cameroun et en Côte-d'Ivoire. Cinq pays (Nigeria, Zimbabwe, Côte-d'Ivoire, Ghana et Kenya) représentent 60 % de la valeur ajoutée manufacturière. L'Afrique du Sud comprend à

Les dysfonctionnements industriels

Les facteurs de dysfonctionnement industriels sont nombreux. Nous en privilégierons quatre.

— *L'environnement international*, plus instable, caractérisé par la montée en puissance de nouveaux concurrents et par la financiarisation des relations. En ce sens, les politiques de baisse de la protection et la contrebande ont souvent conduit à un déclassement des appareils industriels. Les ajustements de change n'ont pas eu, compte tenu de la forte composante en facteurs de production payés en devises, les effets attendus de compétitivité extérieure. La rentabilité relative est faible face aux risques.

— *Les facteurs macroéconomiques* : telles la baisse et la forte amplitude des variations du marché (les écarts annuels de variations de chiffres d'affaires sont souvent de 30 % à 50 %), et la balkanisation des marchés. De nombreuses industries sont contraintes par la demande. L'environnement institutionnel est défavorable pour les entreprises industrielles. Pour certains secteurs, il y a forte concurrence de l'informel et de la contrebande (cf. les friperies) [Géronimi, in Coussy, Hugon, 1991].

— *Les problèmes organisationnels et de gestion*. L'appropriation des gains l'emporte sur la création de valeurs ; il

y a généralement sur- et mal-investissement, manque de fonds propres des entreprises et surendettement. Les compétences sont mal utilisées et il n'y a pas toujours de relations entre le salaire et la productivité. Les facteurs sociaux et politiques, voire culturels, apparaissent aussi importants que les seuls facteurs économiques.

— *Les choix de politique économique*. L'industrie africaine est le plus souvent mal localisée, surdimensionnée, mal maîtrisée technologiquement. Les *protections effectives* élevées des industries (+ 50 %), les taux d'intérêt réels longtemps négatifs, les surévaluations de change, les politiques régionales sont autant de signes d'une industrialisation volontariste et conçue hors des critères de rentabilité, d'efficacité et de compétitivité. La rationalité sociopolitique l'a emporté sur les critères financiers et économiques. La mauvaise localisation économique s'explique par des critères d'équilibrage régional. Le surdimensionnement et la sous-capitalisation sont liés aux modalités de financement et aux rentes prélevées par les décideurs. Les duplications de projets industriels au sein des unions régionales résultent des surenchères des États.

elle seule autant d'effectifs industriels que le reste de l'Afrique subsaharienne (1 million).

Le *secteur minier et énergétique* représente deux tiers des exportations d'ASS ; il joue un rôle déterminant dans certaines économies [Giri, 1986]. L'Afrique demeure excédentaire d'un point de vue *énergétique*. Elle a consommé, en 1995, 133,5 millions de tonnes équivalent-pétrole (dont 87 millions en Afrique du Sud). Elle a produit en 2002 190 millions de tonnes de pétrole (dont 104 millions pour le Nigeria et 45 millions pour l'Angola). Mais 90 % de sa consommation énergétique sont liés à des produits forestiers dans les zones arides. Les importations

d'énergie sont passées de 7 % à 28 % des exportations de marchandises entre 1965 et 1990.

L'Afrique a été et demeure une *réserve minière* (30 % des réserves mondiales). Au milieu du xx^e siècle, on a observé une accélération de l'exploitation des ressources minières (phosphates du Sénégal et du Togo, potasses du Congo, bauxite de Guinée, minerais de fer du Liberia et de Mauritanie, gisements de manganèse et d'uranium du Gabon, chrome de Madagascar...). Par la suite, mis à part certaines réussites (par exemple, l'uranium du Niger), se font jour un déclin du poids économique de l'Afrique dans l'économie minière mondiale et une baisse de rentabilité des principales mines marginales.

La crise dans l'industrie minière a correspondu à une chute des cours souvent en deçà des coûts de production et à une concurrence exacerbée sur les marchés mondiaux saturés, alors que les investissements élevés ont engendré de forts endettements extérieurs et ont créé des charges récurrentes. Dans certains cas, l'arrêt d'industries (par exemple Copperbelt en Zambie ou Gecamines dans l'ex-Zaïre) correspondrait, compte tenu de leurs fonctions redistributives, à l'arrêt de l'économie et menacerait l'ensemble de l'édifice social et politique.

Sauf exception (Botswana, Afrique du Sud), la rente minière a peu financé l'accumulation et elle a été souvent un facteur de conflits.

La tertiarisation des économies

Le *secteur tertiaire* a longtemps gardé l'esprit de l'économie de traite et reste protégé. Principal bénéficiaire des mesures de politique économique et souvent en situation de monopole, il accapare les progrès de productivité des secteurs directement productifs. Sa part est de l'ordre de 40 % du PIB depuis les indépendances ; soit un pourcentage nettement supérieur à la moyenne des pays en développement alors que l'emploi tertiaire passait, entre 1960 et 1990, de 13 % à 22,5 % de la population active. Le secteur des non-échangeables (les prix ne sont pas dépendants du marché mondial) représente plus de 50 % du PIB dans les pays pétroliers (services non marchands, construction, services marchands...).

La désarticulation

Par manque de réseaux d'infrastructures et de transports, les économies africaines demeurent peu *articulées* ; elles sont

L'hétérogénéité du secteur tertiaire

Il importe de différencier plusieurs segments.

— Le *tertiaire d'intermédiation* (permettant la rencontre de l'offre et de la demande) s'explique par l'importance des coûts de transaction, des frais de commercialisation, de stockage et de transport dans des économies ouvertes et fragmentées en espaces peu communicants.

— Le *tertiaire de luxe* tient à l'inégale répartition des revenus et au faible prix des revenus du travail (exemple des domestiques) ou aux rentes de situation (exemple du tourisme).

— Le *tertiaire de survie* concerne certaines des activités urbaines dites informelles, depuis les petits commerces de microdétail en passant par les services des rues de restauration ou de transport. Les microservices tiennent à plusieurs facteurs : le faible coût de travail comparé aux prix des biens

durables et des équipements, l'absence de prise en charge des non-productifs par des systèmes d'assurance sociale. Certains de ces services sont rendus à des personnes (services personnels) ; d'autres, d'entretien et de réparation, prolongent la durée de vie des biens durables et des équipements. Les microservices s'expliquent par la pauvreté et par la nécessité de fractionner les produits pour des clientèles à faible pouvoir d'achat.

— Les *services rendus aux entreprises* sont, au contraire, à haute intensité de savoir et de capital humain. Les systèmes de formation, d'information et de communication, les services juridiques, d'audit, d'assurance et financiers jouent un rôle essentiel dans les secteurs industriels. L'Afrique participe pour une faible part à l'internationalisation des services et aux transferts de technologie aux entreprises.

constituées en sous-systèmes peu communicants au niveau des flux, des prix et des informations. Le rôle du secteur tertiaire, souvent qualifié de parasitaire, apparaît ainsi contradictoire ; d'un côté, on peut dénoncer le prélèvement opéré par un secteur improductif souvent en situation de monopole ; d'un autre côté, l'absence d'intermédiaires empêche d'assurer les fonctions essentielles de stockage, de transfert des marchandises, de rencontre des offres et des demandes.

La mise en cohérence des éléments réels et financiers de la crise macroéconomique peut être réalisée dans le cadre de *modèles* aux fondements théoriques pluriels.

• On peut les représenter par des *modèles de déséquilibre*. Compte tenu des « faux prix » ou des défaillances de transmission des informations sur les marchés, des contraintes structurelles de l'offre, les économies africaines sont contraintes par les *rationnements* : du crédit sur le marché monétaire ; de devises dans les pays à monnaie inconvertible ; d'intrants sur le marché des biens ; sur le marché du travail, l'offre du travail non qualifié

est infiniment élastique par rapport au salaire institutionnel. Il en résulte des distorsions (ainsi les rationnements peuvent conduire à des élasticités perverses) et des reports sur des marchés parallèles. Les agents privés ont des comportements liés à ces *rationnements*. Le contrôle de change et/ou la contrainte de devises interdisent l'acquisition d'actifs étrangers. La faiblesse (ou l'absence) de marchés financiers limite les actifs financiers. L'essentiel des possessions concerne, dès lors, les actifs physiques (biens de consommation, habitation...) et les actifs humains. Compte tenu des risques importants, les agents privés ont tendance à replacer leur épargne, par des voies parallèles, à l'extérieur [Azam, 1991 ; Bevan *et al.*, 1987].

- Les *analyses post-keynésiennes* mettent en avant l'incomplétude des marchés, l'indétermination des anticipations, les imperfections de la concurrence. L'univers sous-développé est celui de la sous-utilisation des capacités de production, des prix visqueux se situant hors de l'équilibre. Les instabilités conduisent à un univers incertain. Stiglitz [2002] met en avant les asymétries d'information, les incomplétudes des marchés, l'absence de politiques contracycliques et de mécanismes stabilisateurs.

- Le *néo-institutionnalisme* vise à endogénéiser les institutions ; il introduit les asymétries informationnelles, les coordinations hors marché réduisant les coûts de transaction et les rationnements résultant d'effets de sélection adverse ou d'incitation. Il met en avant la pluralité des modes de coordination et le rôle des droits de propriété. Les défaillances d'incitation s'expliquent par des institutions inadéquates (North).

- Les *modèles néostructuralistes* se situent dans le plus long terme ; ils privilégient le manque d'interdépendance, le compartimentage entre les branches et les régions, la segmentation des circuits, les relations asymétriques et l'absence de milieu propageur des impulsions. Le pluralisme sectoriel conduit à une hétérogénéité des prix et des fonctions économiques des agents.

Le *marché*, en tant que mécanisme de transfert volontaire des droits de propriété ou de réversibilité des possessions, occupe une place limitée [Bohannon, Dalton, 1962 ; Herskovits, Horowitz, 1964]. Il n'y a pas de véritables marchés des facteurs ; la terre est peu aliénable ; la majorité des agents sont exclus du crédit bancaire ; les marchés financiers sont embryonnaires. Les monnaies constituent certes des réserves de valeur et ont un pouvoir libérateur vis-à-vis de nombreux biens, mais elles n'ont

pas acquis le rôle d'équivalent général permettant la fongibilité des marchandises.

Les marchés traditionnels africains, localisés et codifiés, diffèrent radicalement des marchés mondiaux où se valorise le capital. Dans aucun des deux cas, toutefois, le marché n'est le système autorégulateur que suppose la théorie néoclassique.

La majorité des agents exercent en *milieu rural* des activités qui sont « enchâssées » dans des structures domestiques et sont peu intégrées à l'économie marchande. Les producteurs ne commercialisent qu'une partie de leur surplus et privilégient généralement la polyactivité et la sécurité alimentaire. Les *unités productives nationales* sont publiques pour l'essentiel, peu concurrentielles, et ont une fonction sociale qui l'emporte sur les logiques de rentabilité et d'accumulation ; elles sont coordonnées par des prix administrés. La place du marché est circonscrite à l'ensemble des *petites activités informelles* et au *tertiaire privé*. Les commerçants sont généralement en situation de monopole et ont des stratégies de partage de marché. Enfin, l'*État* joue un rôle de préleveur et de redistributeur de la rente.

- Les *modèles d'équilibre général calculables* (MEGC) ont pris le devant de la scène. Ils sont fondés sur des postulats de marchés fonctionnant en interdépendance et d'agents optimisant leurs décisions d'offre et de demande sur la base de variables réelles. Au fur et à mesure que des rigidités sont introduites, les modèles sont davantage de nature « structuraliste ». La prolifération de ces modèles est liée au progrès des matrices de comptabilité sociale, aux facilités de l'informatique et aux réponses que ces modèles apportent aux questions de politique économique (commerciale, fiscale, effets sociaux de l'ajustement, prise en compte de l'informel...). Ils prennent en compte les prix relatifs et le rôle des échangeables dans l'environnement international.

III / La marginalisation extérieure

Les déséquilibres financiers intérieurs se manifestent, au niveau international, par le déficit des opérations courantes de la balance des paiements. La logique d'économie de rente et la faiblesse des gains de productivité conduisent à une perte durable de la *compétitivité extérieure*. Ayant une dynamique largement induite par l'extérieur, l'Afrique tend, au-delà des fluctuations, à se marginaliser vis-à-vis des principaux centres moteurs de l'économie internationale.

Quels que soient les critères retenus, l'Afrique était, lors des *indépendances* politiques, dans une situation de grande *dépendance* économique dont les indices étaient : le taux élevé d'ouverture, la faible diversification des exportations, la polarisation des échanges autour des anciennes métropoles [Esseks, 1975]. L'essentiel des produits énergétiques, des biens intermédiaires et d'équipement, de la main-d'œuvre qualifiée et de l'encadrement provenait de l'extérieur. Les entreprises et les administrations étrangères avaient un poids déterminant dans les secteurs clés bancaires, commerciaux, de transport et industriels.

Depuis les indépendances, les échanges extérieurs ont conduit à une diversification des partenaires et à un poids croissant des importations des biens d'équipement. En revanche, les exportations se sont peu diversifiées et le taux d'ouverture des économies s'est accru.

Le choc inflationniste, postérieur au *premier boom pétrolier*, avait facilité l'accès aux capitaux extérieurs. L'économie de crédit international s'est traduite par une forte expansion des fonds prêtables internationaux. La baisse de la part relative de l'aide publique et de l'investissement direct s'est accompagnée d'une croissance rapide des crédits à l'exportation et des prêts

bancaires avalisés par les États. On note, alors, une forte différenciation entre les pays.

La *décennie quatre-vingt* s'est caractérisée, à l'inverse de la précédente, par une raréfaction du crédit, une hausse du taux d'intérêt et une baisse des termes de l'échange. Il y a eu certes relais de l'*aide publique*, mais les prêts bancaires et les *investissements directs* n'ont pas redémarré ou se sont désengagés. Les États du Nord n'ont plus donné leurs garanties aux prêts. Les pays africains sont tombés dans un processus d'*endettement permanent*.

La *décennie quatre-vingt-dix* a vu s'améliorer les prix avant le renversement de la fin de la décennie, sauf pour le pétrole. La dette a été stabilisée. Les ajustements de change ont permis certains gains de compétitivité [Sall, 2000]. L'aide a fortement chuté.

1. Les instabilités internationales

L'instabilité des termes de l'échange et de la valeur réelle des exportations a des effets négatifs sur la croissance et sur la productivité globale des facteurs [Géronimi, 1992]. Selon Guillaumont et Combes [2000], elle a contribué à une croissance négative en Afrique du PIB de 0,23 %. Elle joue par des variables intermédiaires (instabilité des prix relatifs, prix agricoles, taux d'investissement).

L'Afrique a profité du protocole sucre qui garantissait des débouchés et des prix, des accords du Stabex (produits agricoles) et du Sysmin (produits miniers) de la CEE, qui compensaient, en partie, les fluctuations des recettes d'exportation. Mais il y a eu *érosion de ces préférences*, et spécialisation sur des produits où la croissance de la demande mondiale est faible. Les préférences, les mécanismes stabilisateurs et les principes coopératifs de Lomé sont devenus en contradiction avec les règles de l'OMC. Les pays africains, sauf pour certains produits spécifiques tels la vanille ou le cacao, sont *price taker*, c'est-à-dire subissent les prix. Dès lors, les taux de change ont des effets sur la rentabilité des filières et la compétitivité en prix de revient (ils modifient les prix d'exportation en monnaie nationale) davantage que sur leur compétitivité en prix de vente (les prix mondiaux sont donnés) [Mainguy, 1998].

L'essentiel des recettes de l'État, des paiements des matières premières et des biens d'équipement est lié au commerce extérieur [Ntamatungiro, 1988 ; Hugon *et al.*, 1994]. Les rythmes des

économies africaines sont ainsi modelés par les fluctuations internationales de change, des prix, des taux d'intérêt et des flux commerciaux. Or, il y a eu asymétrie des *chocs positifs* et *négatifs*, et faible résilience (capacité de gérer et d'absorber les chocs).

Au cours des années soixante-dix, les instabilités externes et leur transmission à l'intérieur de l'Afrique se sont accrues. La plupart des pays ont, lors du *choc céréaliier et pétrolier* (1973-1974), compensé la flambée des prix par des subventions à la consommation. Les prix d'exportation favorables, ainsi que les capacités d'emprunt, ont financé les sociétés d'intervention ; ils ont permis d'augmenter les salaires et ont créé des charges récurrentes (effet cliquet). Dans un premier temps, le *reflux des cours* a été compensé par un endettement interne de l'État et extérieur avant que la faillite financière ne conduise à des politiques déflationnistes. Il y a eu alors, sur la scène internationale, difficultés de fonctionnement des mécanismes du Stabex, disparition des accords produits et modification des règles de fixation des prix.

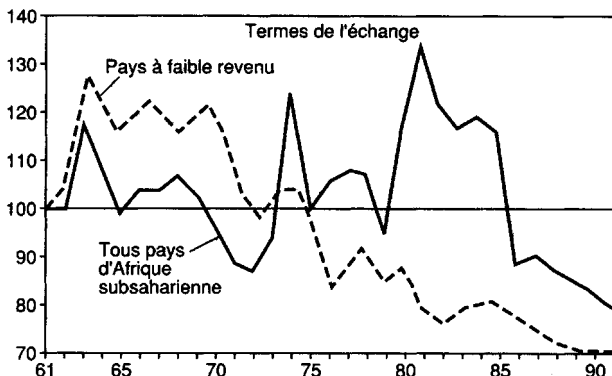
Face aux instabilités des recettes d'exportation et aux rigidités des dépenses de consommation, l'ajustement s'est réalisé par les variations des investissements et des importations. Il y a eu, à terme, rétroaction de ces fluctuations sur la production et les capacités d'exportation.

Les chocs extérieurs se sont répercutés avec d'autant plus d'intensité que les *politiques macroéconomiques* de *stop and go* ont été réversibles et que l'on constatait une atténuation des mécanismes stabilisateurs internes. Ainsi, dans le contexte de libéralisation, les prix administrés ont fait place à des prix de marché ; les caisses de stabilisation des prix, qui étaient devenues des lieux de prélèvement parafiscal, ont vu leur rôle se réduire ou ont disparu ; la protection tarifaire et non tarifaire a, en partie, fait place à des ajustements de change. Les instabilités « normales » anticipées par les agents, vis-à-vis desquelles les sociétés étaient organisées, ont fait place à des chocs extérieurs créant des anticipations pessimistes [Sudrie, *in* Hugon, Pourcet, Quiers-Valette, 1994]. La montée de l'incertitude qui en a résulté a favorisé un ralentissement des investissements productifs. Les décideurs, confrontés à un environnement instable, ont préféré des formes de placement moins risquées et à délai de retour rapide du capital aux investissements productifs à durée de vie longue. Les pays africains ont également subi des *chocs asynchrones* ; insérés dans des conjonctures extérieures désynchronisées, ils ont mis en place des politiques économiques divergentes, notamment de

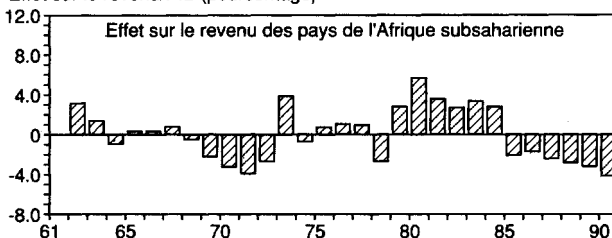
change, qui ont nui aux échanges régionaux [Coussy, Hugon, 1991 ; Hugon, 2001].

FIGURE 2. — EFFET SUR LE REVENU DE L'ÉVOLUTION
DES TERMES DE L'ÉCHANGE

Indice 1961 = 100



Effet sur le revenu/PIB (pourcentage)



Note : Il s'agit ici du ratio des valeurs unitaires des exportations et des importations calculées sur la base de séries en dollars courants et de 1980 pour les biens et services non facteurs. L'effet sur le revenu des variations des termes de l'échange durant une année donnée est obtenu en multipliant la valeur des exportations de biens et services non facteurs en dollars de 1980 pour l'année considérée par le pourcentage de variation de l'indice des termes de l'échange. Le résultat est indiqué en pourcentage du PIB en dollars de 1980 pour l'année considérée.

Source : [Banque mondiale, 1990].

2. La marginalisation commerciale

Plus de quarante ans après leurs indépendances, les économies africaines restent polarisées sur les économies européennes qui représentent plus des deux tiers de leurs zones d'échanges commerciaux et d'origine des capitaux. À la différence de la majorité des pays du tiers monde, l'Afrique a peu modifié la structure de ses *exportations* ; le premier produit primaire exporté représentait, en 1960 comme en 2000, environ la moitié des exportations ; les exportations de produits manufacturés ne constituent que 5 % du total. Les *importations* ont connu, en revanche, une certaine diversification du fait des biens d'équipement et des biens intermédiaires liés au processus de substitution d'importation.

Les liens entre l'Europe et l'Afrique conduisent à un système d'échanges en étoiles. Les activités à forte intensité de transactions sont implantées au centre alors que les périphéries africaines ont des coûts de transaction internes et externes élevés. De plus, l'Europe, pouvant jouer un effet de croissance par sa taille et son degré d'ouverture, s'est progressivement éloignée de l'Afrique.

L'Afrique a perdu de la *compétitivité extérieure*¹ : son poids, dans le commerce mondial, a baissé de plus de la moitié, entre 1970 et 2000. La chute des exportations en valeur constante s'est accompagnée, au cours de la décennie quatre-vingt, d'une baisse de 50 % des importations par tête. Les exportations des pays d'ASS, de 3,1 % des exportations mondiales en 1970, ne comptaient plus que pour 1,7 % en 1986 et 1 % en 2000 (dont plus de 40 % pour le seul pétrole). L'Afrique est concurrencée de manière croissante par les autres pays en développement, notamment asiatiques. À titre d'exemple, les exportations de produits manufacturés de l'Indonésie, inférieures à celles du Nigeria en 1970, leur étaient trente-quatre fois supérieures en 1990. Connaissant une spécialisation régressive sur des produits de base dont les prix sont dépressifs et les perspectives mauvaises, l'Afrique perd des parts de marché pour ses principales cultures d'exportation : arachide, palmiste, huile de palmiste et d'arachide, banane, caoutchouc. Elle ne les a maintenues que

1. Les avantages comparatifs donnés, créés et transférés doivent être différenciés de la compétitivité (prix, volume et qualité). Celle-ci se mesure entre pays pour un produit donné alors que ceux-là se mesurent pour un pays donné entre produits. La compétitivité est soumise à la conjoncture macroéconomique (notamment le taux de change) ; l'avantage comparatif a surtout un caractère structurel.

pour le café, le sisal, le tabac, le coton et le thé. En longue période, ses « avantages comparatifs révélés » se sont accentués. Ceux du primaire (agro-alimentaire) ont augmenté entre 1967 et 1989, à l'inverse de ceux des autres produits manufacturés [CEPII, 1992].

De nombreux *facteurs* expliquent cette faible compétitivité extérieure dans un contexte de dépréciation des prix (base 100 en 1985, les termes de l'échange bruts étaient en 1999 inférieurs à 75). Les manques de logistique du commerce extérieur, l'importance des coûts de transaction (notamment de transport et de frais d'approche), l'absence de tradition de marketing international, les problèmes structurels allant au cœur des filières sont notamment à l'origine de la faible compétitivité en concurrence imparfaite. Selon l'ONUDI [2003], quatorze sur quinze pays (l'exception venant du Kenya) ont perdu de la compétitivité industrielle entre 1985 et 1998. Les principaux facteurs tiennent au faible accès aux technologies, aux formations et aux apprentissages insuffisants, et au rythme limité d'accumulation.

L'industrialisation par *substitution d'importation* avait créé des biais anti-exportateurs en accroissant la rentabilité des secteurs *non tradable* (abrités) et en accroissant le coût des secteurs exportateurs. On notait, ainsi, un poids élevé des taux de protection effective privilégiant les importations de biens intermédiaires et d'équipement, et une surévaluation du change. Base 100 (1971), l'indice du taux de change effectif réel (taux de change nominal pondéré par les prix relatifs) était de 125 (milieu des années quatre-vingt). L'Afrique avait des coûts de facteurs importants, comparés à ses concurrents du tiers monde, notamment asiatiques [Sall, 2000]. Le coût de la main-d'œuvre demeurait élevé eu égard à la productivité, malgré les dévaluations ; il était devenu souvent rédhibitoire dans les pays de la zone franc. Le prix de l'énergie (exception faite du Nigeria) et les frais de commercialisation au sens large (commerce, transport, stock...) étaient souvent considérables. Le coût du crédit était, dans les pays de la zone franc, de 5 points supérieur aux taux français. Il faut ajouter aux coûts visibles ceux liés à l'environnement bureaucratique ou à l'absence de tissu industriel et technique.

Encore faut-il différencier l'appréciation selon les *produits*. L'Afrique a une compétitivité relative dans le domaine du coton et du cacao, du fait notamment de l'extensivité des cultures (cas de la Côte-d'Ivoire) bien que la journée d'un planteur ivoirien soit mieux payée que celle du producteur de Malaisie. La faible compétitivité du riz résulte principalement des coûts de l'aval de la filière (commerce, transport, transformation). Les coûts de

production des plantations industrielles sont, pour l'huile de palme, deux fois supérieurs en Côte-d'Ivoire à ceux de la Malaisie (chiffres 1990).

La *libéralisation du commerce extérieur*, engagée depuis les années quatre-vingt, ne s'est pas, sauf rares exceptions, traduite par une reprise des exportations. On note, en période de libéralisation des importations et de baisse du taux de change effectif réel, une réduction et un changement de la structure des importations (au profit des biens de consommation et au détriment des biens d'équipement). Les élasticités respectives des exportations et des importations par rapport au PIB ont eu tendance à fortement se réduire dans un contexte d'ajustement et de libéralisation : respectivement de 1,45 et 1,33 entre 1965 et 1980, elles sont tombées à 0,09 et - 2,4 entre 1980 et 1989 (source : CERED).

Les PMA ont, davantage que les autres PED, libéralisé leur commerce. En 1999, 37 % des 43 PMA avaient des droits inférieurs à 20 %, avec des obstacles non tarifaires nuls ou insignifiants, contre 23 % pour les 78 autres PED.

Les pays africains se heurtent à des obstacles commerciaux de la part des pays industriels. Les pertes sont estimées à 2,5 milliards de \$ pour les PMA. Les opérations « tout sauf les armes » de l'UE ou l'« Africa Growth and Opportunity Act » avec les USA peuvent avoir certains effets positifs. Il faut toutefois prendre en compte les capacités de réponse de l'offre et les risques de détournement de trafic, l'Afrique constituant un « cheval de Troie » pour les pays tiers ou les FMN, d'où la nécessité de certification et de « règles d'origine » complexes.

3. L'endettement permanent

L'Afrique subsaharienne a été, au cours des années quatre-vingt, prise dans l'engrenage d'un *endettement permanent* [Raffinot, Moisseron, 2000]. Le crédit doit être gagé sur la croissance des actifs réels. Or, les fuites de capitaux, les financements des « cathédrales dans le désert » ou de projets créant des excès de capacités de production de produits primaires n'ont généralement pas permis la création d'actifs réels rentables. L'Afrique est devenue un lieu de recyclage des capitaux permettant le blanchiment de l'argent, le financement des partis politiques étrangers ou les surfacturations, source de rentes privées et publiques.

Dans un contexte de faible valorisation des matières premières et de taux d'intérêt élevés, la plupart des pays emprunteurs sont devenus des débiteurs *insolvables*. Les rééchelonnements et les

accès aux crédits pour honorer les intérêts ont conduit à une accumulation d'arriérés, et ils ont déplacé la bosse de la dette. Celle-ci s'est autonomisée par rapport à la sphère réelle. La *dette extérieure* (210 milliards de dollars, Afrique du Sud exclue) a triplé entre 1980 et 1998 ; elle est passée de 97 % à 177 % des exportations de biens et services, et de 27 % à 61 % du PNB. Le service de la dette, après rééchelonnement, passait (en % des exportations de biens et services) de 11 % à 15,1 %, dont environ la moitié sous forme d'intérêts. Les pays les plus touchés par cet accroissement ont été les pays à revenu intermédiaire subissant la baisse des cours en matières premières (Côte-d'Ivoire, Cameroun, Congo, Gabon) ainsi que les pays pauvres lourdement endettés (Sénégal, Madagascar, ex-Zaïre). Les pays ont été pris dans la spirale ou le piège de la dette. La question est celle du surendettement et de sa non-soutenabilité. La dette, essentiellement publique, rétroagit sur la dette publique interne. Elle est une épée de Damoclès. L'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) a élargi l'éventail des dettes en incluant la dette multilatérale. Elle favorise le désendettement avec conditionnalité concernant la réduction de la pauvreté. Vingt-deux pays africains sont concernés en 2003. La baisse de la dette représente 2,7 % du PIB (1,2 % si on tient compte des allègements existants). L'étalement et la faiblesse des réductions ne rendront pas la dette soutenable.

L'ASS est peu concernée par les flux de capitaux privés, y compris par les risques liés à leur volatilité (exception faite de l'Afrique du Sud). Sur 420 grandes filiales, on notait en 1999 60 % d'européennes (dont 45 % de françaises essentiellement dans les pays du champ).

Exception faite de certains secteurs, tels le pétrole ou l'agro-alimentaire, on note un attentisme des *investisseurs étrangers privés*, des maintiens de position sur des marchés en marasme et un désengagement des *firmes multinationales*. Les investissements directs étrangers ont représenté, entre 1980 et 2000, 2 % du total mondial contre 30 % pour l'Asie. Plusieurs facteurs l'expliquent, malgré les mesures d'attractivité, tels les codes d'investissement et la privatisation ; notons l'instabilité politique, l'étroitesse des marchés et l'importance des risques. Les taux de retour sur investissements des filiales des firmes américaines étaient estimés à près de 30 % contre moins de 20 % pour les autres PVD. Les *firmes primaires* exportatrices de produits minéraux, énergétiques ou de produits agricoles dominant. Peu de firmes pratiquent la *sous-traitance* à des fins d'exportations malgré l'apparition des zones franches (Maurice, Sénégal,

Madagascar, Togo). Sauf dans les grands marchés tels le Nigeria ou l'Afrique du Sud, les firmes d'import-substitution subissent les effets du rétrécissement du marché (départ des expatriés, baisse du revenu des classes moyennes) et de la concurrence de la contrebande.

Les entrées nettes de capitaux par habitant représentaient, en 2000, la moitié du niveau du début des années quatre-vingt. Les flux privés représentent seulement 20 % du PNB de la région. 40 % des entrées nettes de capitaux reprennent le chemin des pays créanciers sous forme de paiements d'intérêts ou de rapatriement des bénéfices.

La baisse relative de l'aide publique

Compte tenu du tarissement des flux privés, un relais s'opère par l'*Aide publique au développement* (APD) [Adda, Smouts, 1990 ; Gabas, 1990 ; Magnard, Tenzer, 1988]. Celle-ci permet de lever la contrainte financière extérieure. Les tests réalisés pour la période 1980-1987 sur trente pays africains montrent que les taux d'investissement étaient liés positivement avec le montant global de l'aide. L'aide se heurte toutefois aux faibles capacités d'absorption ; elle est souvent détournée de ses fins et a des effets multiplicateurs limités (pour 100 flux d'entrée, il en ressort immédiatement 60). Elle crée également des effets pervers : biais en faveur des projets capitalistiques, charges récurrentes. L'aide représentait, en 2002, 6,2 % du PIB de l'Afrique. Elle tend à baisser depuis la chute du mur de Berlin. Elle est passée de 14,7 milliards de dollars en 1990 à moins de 10 milliards en 2000.

Du fait du double déficit de la balance des paiements et des finances publiques, l'aide extérieure (subventions, prêts) est devenue davantage macroéconomique « hors projet ». Elle sert notamment, par le biais des *fonds de contrepartie*, à desserrer les contraintes de devises ou (et) à assurer le financement des dépenses budgétaires minimales. Elle permet aux pays de tenir juste la tête hors de l'eau, mais elle déresponsabilise les autorités, et apparaît liée à la dette, comme une mise sous tutelle.

L'APD a baissé de 30 % en valeur nominale et de 45 % par tête durant la décennie quatre-vingt-dix. On note une « fatigue de l'aide » due aux détournements des aides affectées et non. L'aide a eu souvent une faible efficacité du fait de la prolifération des donateurs, de la faible intégration des projets, d'une forte volatilité (supérieure aux recettes commerciales de l'État selon le rapport CNUCED 2000). L'aide et l'endettement sont allés de pair.

L'aide crée un biais en faveur des dépenses d'équipement aux dépens des dépenses de fonctionnement. Néanmoins, elle joue un rôle essentiel. Elle a ainsi représenté, au cours des deux dernières décennies au Mali, 80 % des dépenses publiques, 20 % du PNB et 50 % des importations. L'aide a changé de nature. Elle est devenue davantage multilatérale, orientée vers des acteurs non étatiques, et ayant un caractère d'urgence. Le déliement de l'aide décidé à la conférence des PMA de Bruxelles (mai 2001) peut avoir des effets positifs en réduisant les coûts des importations à la condition de ne pas désinciter les bailleurs de fonds.

Ne disposant pas, exception faite du Nigeria et de l'Afrique du Sud, de marchés internes permettant le jeu des économies d'échelle, les économies africaines connaissent une *spécialisation appauvrissante* en exportant des produits peu valorisés où la demande mondiale stagne. Considérés comme faiblement stratégiques, les pays africains subissent la double concurrence des pays de l'Est au niveau de la priorité des flux financiers et des pays d'Asie et d'Amérique latine pour les produits d'exportation. Cette marginalisation traduit l'épuisement d'une économie de traite, mal spécialisée, assistée et insérée dans une économie mondiale en profonde mutation (interconnexion des marchés, révolution de l'information...).

Historiquement, les pays africains ont ainsi peu bénéficié de la part de l'Europe d'un effet de diffusion d'un modèle de croissance par les transferts de technologie, par les investissements directs et par une ouverture des marchés européens sur des produits industriels permettant une montée en gamme. Ils ont rarement été capables de construire de nouveaux avantages comparatifs et de maîtriser l'ouverture extérieure par une combinaison de politiques macroéconomiques rigoureuses et de politiques sélectives industrielles. Le contre-exemple est celui de la filière intégrée du coton d'Afrique francophone qui est passée de 4 % du marché mondial (1980) à 9 % (1990) et 16 % (1997).

Dans l'histoire longue, l'Afrique a toujours été ouverte grâce à des réseaux efficaces de commerce portant selon les époques sur l'or, les esclaves, les produits primaires ou les activités plus ou moins licites. Elle est aujourd'hui partiellement insérée dans une économie mondiale parallèle (ventes d'armes, trafic de narcotiques, blanchiment de l'argent à la fois source d'enrichissement privé et de conflits violents [Vallée et Missen, 1999 ; Mbembé, 2000]). Elle a peu construit des avantages comparatifs dans des secteurs innovants. Certes, les nouvelles technologies de la communication et de l'information offrent des opportunités. Les sauts technologiques sont toutefois difficiles.

L'appropriation des nouvelles technologies se heurte à la faiblesse des réseaux de télécommunications, au coût élevé des technologies et au faible tissu social et humain permettant de les maîtriser.

DEUXIÈME PARTIE

LES RATIONALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

« *Ce n'est pas le commerce qui existe d'abord, mais les liens communautaires.* »

Proverbe merina.

« *La marmite commence à bouillir par le bas.* »

Proverbe ibo.

Le cadrage macroéconomique précédent est doublement réducteur. Il ne prend en compte ni les permanences sociales (exemple des réseaux commerçants transfrontières), ni les changements de pratiques des agents. Le paysage africain, fortement contrasté, a considérablement changé depuis les indépendances. L'Afrique s'est densifiée et urbanisée ; elle a formé une élite et a vu s'améliorer, jusqu'en 1980, la plupart des indicateurs sociaux. L'occupation de l'espace a été transformée et les villes ont été caractérisées par des petites activités marchandes dynamiques. Les niveaux effectifs de satisfaction des besoins essentiels sont sans comparaison avec ce que révèlent les indices de revenu par tête. Il importe de prendre en compte notamment la *faible fiabilité des systèmes d'information*, les *échelles des phénomènes étudiés* et leur *temporalité*, et d'analyser les rationalités socio-économiques.

Avec un éclairage *microéconomique* et une prise en compte différente du temps, le paysage devient plus contrasté ; des « dynamiques du dedans » [Balandier, 1971] émergent au-delà de l'écume des flux macroéconomiques et des équilibres comptables. Les Africains ont été capables de gérer, à leur manière, depuis leur indépendance, un doublement de leur population, un quintuplement de leur population urbaine, la mise en place d'appareils d'État et le maintien de frontières constitutives d'États-nations, malgré leur caractère artificiel et les clivages

ethniques transfrontières. Cette nécessité d'une approche micro résulte également du nouveau partage des rôles entre l'État et le marché dans la régulation de l'économie. La planification indicative et le pilotage par l'État ont disparu. D'où la nécessité de comprendre plus finement les comportements des ménages, les niveaux décentralisés de décision ou les pratiques des acteurs.

Les « acteurs du bas » [Bayart, 1989] ont inventé, innové, créé des activités satisfaisant de nombreux besoins essentiels. Les *rationalités microéconomiques* des agents sont liées à leur appartenance à des réseaux et à des structures sociales qui conduisent à des comportements atypiques (chapitre IV). Les modes de régulation des conflits de répartition conduisent à des *logiques redistributives* (chapitre V). Les *dynamiques reproductives* peuvent être repérées au niveau des comportements démographiques, migratoires et scolaires (chapitre VI). On constate une remise en cause de ces rationalités, en relation avec une rupture des modes de régulation, voire avec une certaine décomposition des réseaux sociaux.

Dans les sociétés africaines où le capitalisme ne s'est pas subordonné les différentes sphères de la société, les systèmes familiaux demeurent la matrice des sociétés. L'*Homo oeconomicus* agit certes en fonction de son intérêt ; il est rationnel et relationnel. Sa rationalité est contextuelle. Il agit dans un contexte où les contraintes sont relâchées (sous-emploi, terres abondantes, éloignement de la frontière d'efficience).

Les sociétés africaines sont caractérisées par le poids des traditions qui renvoient à une conception patrimoniale d'actifs matériels, d'institutions et de croyances héritées du passé, et qu'il appartient de transmettre aux futures générations. Mais, en même temps, les acteurs jouent sur les règles, ont des droits individuels et sont pris dans des stratégies de grande mobilité. Le contexte historique est celui des transformations très rapides de ces référents, d'un processus en cours d'hybridation des règles mais également de renforcement des référents identitaires et de renouveau du religieux.

IV / Les comportements microéconomiques

Les *comportements* des agents ne conduisent généralement pas aux résultats attendus par l'économie orthodoxe. Les consommateurs répondent souvent moins aux incitations des prix qu'à des normes ; les producteurs ont des comportements d'offre atypiques (effet de revenu où l'offre décroît quand les prix montent, inélasticité et instabilité de l'offre par rapport aux prix). Les niveaux de consommation ne sont pas conformes aux revenus officiels.

Dès lors que l'on intègre les *réseaux familiaux*, les pratiques d'évasion ou d'*exit option*, selon Hirschman, et la non-stabilisation des populations, il faut, à la limite, inverser les hypothèses de la microéconomie standard. Les unités de décision, individuelle et collective, ont des contraintes de consommation et de dépenses liées aux obligations (accueil de dépendants, transferts...). Les choix portent, dès lors, sur les revenus (polyactivités, revenus rural ou urbain, informel ou salarial...).

1. L'*Homo africanus* est-il rationnel ?

La tradition anthropologique

La *tradition anthropologique* postule le primat du fait social irréductible à des phénomènes individuels et la non-pertinence de l'*Homo oeconomicus* pour des sociétés « primitives », froides ou sous-développées. L'archétype de la rationalité occidentale est spécifique aux seules sociétés marchandes. La compréhension des comportements des agents hypersocialisés passe, alors, par la prise en compte préalable des structures sociales et des systèmes de valeur.

Ainsi, les *tontines* peuvent être interprétées comme un système de prestations totales dont parle Mauss : « On y échange de l'argent et du travail, mais aussi des repas, des rites, notamment des deuils, des obligations d'amitié et des conseils. Le contrat qui lie les adhérents dépasse également l'ordre juridique ; il est aussi de nature religieuse et mythologique » [Henry *et al.*, 1990].

De nombreux auteurs africains soulignent l'incompatibilité entre la représentation africaine et la raison occidentale (individualisme, organisation, productivité, accumulation) [Elunga, 1990 ; Latouche, 1998 ; Engelhardt, 1998].

Dans les *sociétés rurales* traditionnelles, la distinction du sacré et du profane s'abolit ; toute activité économique ou sociale est soumise à un rite. La nature s'exprime à travers les forces qui l'animent. Il existe, dès lors, un lien étroit entre l'homme et la nature qui participent de la même force vitale. Les ancêtres vivent en symbiose avec les vivants ; le temps n'est pas continu : le temps sacré est lié au temps profane, il est segmenté en types d'activités différenciées ; le temps cyclique se reproduit au rythme des saisons. À la dépréciation du futur correspond la valorisation de l'au-delà. À la limite, on préfère investir dans le tombeau, car on meurt pour l'éternité, plutôt que dans les biens matériels, puisque la vie est éphémère. Le devenir est perçu comme une actualisation du projet des anciens.

Dès lors, l'acte économique, matériel et désacralisé, a une place secondaire. L'usage profane d'un bien importe moins que son usage sacré. Le temps ambivalent des activités traditionnelles l'emporte sur le temps productiviste. Le don et le contre-don sont des « échanges différés de différences » qui s'opposent par leur délai et leur sens aux relations d'équivalence de l'échange marchand (*cf.* le Biloba chez les Fang). La société est un système de relations symboliques avant d'être un système d'échanges onéreux, selon Lévi-Strauss.

L'« irrationalité » économique expliquerait ainsi l'absence de priorité donnée à l'acte économique par rapport aux activités ludiques ou symboliques, à la valorisation des hommes et aux relations interpersonnelles. Selon Hyden [1980], les comportements africains s'expliquent dans une logique d'*économie affective* où l'entente réciproque est fondée sur les liens de parenté, d'origine ou de religion. De nombreux travaux expliquent l'improductivité des sociétés africaines par l'évaporation du surplus due aux filets sociaux [Berry, 1985]. Produit dans un univers marchand, il est dissous dans l'univers traditionnel. Ce qui est vertu dans une logique communautaire (polygamie,

solidarité, respect des normes) devient vice dans une logique d'efficience (népotisme, clientélisme, tribalisme).

La rationalité substantielle de l'Homo oeconomicus

À l'opposé, l'ambition des *économistes orthodoxes* est d'analyser les comportements économiques indépendamment des structures sociales, en postulant l'universalité des mobiles (utilitarisme), des modes opératoires (rationalité substantielle) et de la coordination marchande. Le postulat de la *rationalité substantielle* se trouve également chez les *anthropologues formalistes*. Ainsi, la technique du brûlis est rationnelle dès lors que le facteur rare est le travail ; la consommation collective des bœufs, liée aux sacrifices cérémoniels, est la meilleure manière d'utiliser des biens périssables ; de même, la forte fécondité peut renvoyer à une rationalité de production d'une force de travail ou d'une assurance vieillesse...

Selon l'*économie orthodoxe*, les agents économiques répondent au jeu des prix et sont des calculateurs individuels. Dès lors, la boîte à outils des instruments « standard » peut être utilisée, depuis les *anticipations rationnelles*, en passant par les élasticités-prix et revenus et les logiques d'optimisation. Selon Koulibaly [1992], il importe de partir des préférences et des arbitrages des agents. Le sous-développement africain est le résultat principal des pressions communautaires et des ponctions et distorsions opérées par l'État. La communauté, fiction anthropologique, doit être analysée de manière subjective en fonction des choix des individus d'appartenance à plusieurs communautés et donc à partir de l'*individualisme méthodologique*.

D'autres économistes mettent en avant le *rationnement* pour expliquer des comportements *a priori* atypiques ; en milieu rural, l'offre ne peut être appréhendée de façon séparée de la fonction de demande des travailleurs dans le cas où ces derniers sont sujets à un rationnement de biens de consommation. Dès lors, une hausse des prix ne stimule pas nécessairement l'offre. On peut observer des effets de seuil (en deçà d'un niveau, l'instabilité des prix réduit la production alors que, au-delà, elle l'accroît).

2. Règles, normes et décisions en incertitude

Il importe de dépasser ce débat entre l'irrationalité de l'*Homo africanus* et la rationalité de l'*Homo oeconomicus*. Il est possible

de mobiliser la théorie des *choix individuels en situation d'information imparfaite et asymétrique* (risque et incertitude) ou la théorie des *droits de propriété* et des *contrats* explicite ou implicite, et le rôle des *règles* et des *conventions* dans un contexte d'incertitude radicale [Hugon, Pourcet, Quiers-Valette, 1994].

Les agents africains (paysans, producteurs informels) ont des logiques de minimisation de *risques* qui dépendent de leurs positions sociales. Les parents qui investissent dans l'école, les producteurs qui font de la polyactivité, ou les migrants urbains affectent une probabilité subjective aux revenus escomptés et raisonnent en termes d'espérance mathématique de gains ou d'utilité. Les agents (ou les nations) ont intérêt à pratiquer des cultures extensives plus qu'à intensifier, à diversifier leurs portefeuilles au lieu de se spécialiser.

Dans un univers *incertain*, les agents privilégient à la fois le *court terme* du marché et les investissements *intergénérationnels*. Ils effectuent à court terme les choix qui laissent ouvertes le plus grand nombre d'options futures. Dès lors, il y a forte préférence pour la liquidité, maintien d'un éventail d'options disponibles par rapport à l'irrévocabilité de la décision d'investissement physique et choix d'actifs monétaires et financiers aux dépens d'actifs productifs. Le poids du quotidien conduit à une très forte préférence pour le présent, d'où des taux d'intérêt usuraires. La caractéristique des sociétés à faible détour productif est l'instabilité, la faible espérance de vie, l'insécurité, la précarité empêchant un horizon de long terme et induisant une préférence pour l'immédiateté. Mais ces logiques se situent également dans l'horizon de long terme des appartenances communautaires. La communauté est, en l'absence de *welfare state*, un réducteur d'incertitude. Les règles tontinières permettent de réaliser un décaissement immédiat face à un événement aléatoire. Les mécanismes de prestation/redistribution constituent un système d'assurance. Les familles valorisent également le futur lointain et ont donc une vision à long terme, se sacrifiant pour leurs enfants ; les investissements humains sont souvent privilégiés. La cellule domestique ou « ménage » est un centre de décision collectif dont on peut supposer que l'horizon intergénérationnel est infini et dont le taux d'actualisation est nul même si celui de chacune de ses composantes est positif.

L'idéal type de l'*Homo africanus* est ainsi tout aussi inadéquat que celui de l'*Homo oeconomicus*. Comme le montre Mahieu [1990], la satisfaction des obligations collectives ou de l'impératif communautaire est un préalable au calcul utilitariste qui devient ainsi résiduel ; chacun a un intérêt à la redistribution, de

telle sorte que le plus grand avantage pour les plus démunis représente un léger sacrifice pour les plus privilégiés (règle de Maximin de Rawls). Le calcul utilitariste au sein des communautés d'*adhésion* se combine chez chaque agent avec des normes imposées par les communautés d'*appartenance*.

Les référents identitaires fondant les liens sociaux sont d'autant plus prégnants que les politiques sociales ont été altérées par la crise et que l'État est défaillant. Ces identités labiles sont elles-mêmes sujettes à évolution et à négociation même si l'histoire a réifié les identités perçues comme des différences d'essence (ivoirité, ethnies hutu ou tutsi).

3. Les comportements économiques atypiques

Ces logiques conduisent à des relations économétriques spécifiques que nous illustrerons par quelques exemples.

- Les *enquêtes budget-consommation* conduisent, certes, à certains résultats conformes à la théorie orthodoxe en termes d'élasticité-prix ou revenus. Les biens alimentaires sont inférieurs (élasticité-revenu inférieure à 1 alors que les biens non alimentaires ont des élasticités-revenus supérieures à 1). La mise en relation (en coupes instantanées) des structures de consommation et des niveaux de revenus entre pays ne révèle, en revanche, aucune loi d'Engel, en deçà d'un seuil de 1 500 dollars par tête. Selon les pays, les transports, le logement, l'éducation et la santé sont de première nécessité. Les *effets pauvreté* (Giffen) se caractérisent par la substitution de produits pauvres (féculents, tubercules) aux produits plus riches (viande, laitages, céréales). On constate aussi des effets de démonstration.

- En ville, la société « traditionnelle » impose des normes de consommation qui ne peuvent être transgressées, même si la société « moderne » favorise de nouvelles pratiques.

- Le *déterminant ethnique* est important. Les *taux d'épargne* varient fortement selon les ethnies en Côte-d'Ivoire (de 0 à 15 %, selon Arditi/Yung).

- L'*offre de travail* dépend de plusieurs facteurs. Les effets de revenu jouent en deçà de seuils : « Si on les paie plus, ils travaillent moins. » Le salariat est parfois une activité temporaire permettant de faire face à des obligations monétaires (par

exemple, paiement de la dot). La réinterprétation des référents anciens conduit à un emboîtement de logiques plurielles. La pluralité des droits traduit cette diversité des référents [Lebris, 1996]. L'économie, fonctionnant en réseaux, exprime des relations d'entraide, de réciprocité, de don et de contre-don, et de proximité géographique [Baron, 1994 ; Latouche, 1998] mais elle traduit aussi des antagonismes.

- L'offre de coton en zone franc est moins liée au niveau qu'à la stabilité des prix réels et à des transactions liées.

Ces comportements individuels atypiques peuvent conduire, au niveau collectif, à des *effets de composition* (différences entre les intentions individuelles et les résultats collectifs) :

- ainsi, l'anticipation de taux élevés de rentabilité privée, qui explique la demande scolaire, conduit à une inflation des diplômes et à une surscolarisation, eu égard aux capacités de financement et d'emploi des élèves. La demande familiale des enfants comme assurance-vieillesse aboutit de même à une explosion démographique dont les effets sont négatifs... ;

- la rationalité individuelle de cultures extensives (minimisation des risques, économie de la force de travail, stratégies foncières d'anticipation de la rareté des terres...) accentue la dégradation des *écosystèmes*. Les paysans et pasteurs sahéliens « détruisent leur environnement pour tenter de retarder leur propre destruction ».

Les réponses des agents aux mêmes incitations des prix peuvent conduire à des *sophismes de composition* (excès de l'offre agricole se traduisant par une chute des prix...).

Compte tenu de la préférence pour la liquidité et des différences de taux de rentabilité entre les investissements productifs et les investissements financiers ou spéculatifs (immobiliers, import-export, placements extérieurs), les agents disposant de capitaux privilégient les activités financières et marchandes aux dépens des activités permettant un élargissement durable du marché et une accumulation productive.

Les agents ont une « rationalité limitée », selon Simon ; ils cherchent des solutions acceptables ou satisfaisantes. La pluralité des modes de coordination s'explique certes en partie par la réduction des coûts de transaction. L'ethnicité des relations, leur personnalisation permettent des proximités source de confiance. Le lien social est caractérisé par des dettes croisées sous forme de hiérarchie lignagère, réseau protecteur ou clientélisme. L'accumulation du *capital social* et des *liens* (investir dans le réseau social) l'emporte souvent sur l'accumulation des *biens*.

Rationalité économique et organisations africaines

Le débat entre la conception *holiste* de la tradition anthropologique et la conception *individualiste* de la tradition microéconomique ne peut évidemment être tranché scientifiquement. Trois principales raisons obligent à dépasser les postulats de rationalité substantielle.

— La rationalité économique ne peut être posée indépendamment du contexte marchand et capitaliste. Elle est liée au contexte de concurrence. Ainsi, selon Hayek [1980], il y a « supposition, non pas que la plupart des participants au marché ou même tous sont rationnels, mais au contraire [sur l'idée] que ce sera généralement à travers la concurrence qu'un petit nombre d'individus relativement plus rationnels mettront les autres dans la nécessité de devenir leurs émules ». Tel n'est pas le cas des sociétés africaines. Les agents économiques n'ont pas généralement la contrainte de la concurrence et de l'accumulation ni celle de l'innovation et de la « destruction créatrice ». En ce sens, paradoxalement, la libéralisation peut renforcer les comportements sécuritaires au lieu de faire émerger des entrepreneurs.

— Il faut ouvrir la boîte noire des organisations et unités collectives de décision. Dans les unités informelles, les budgets des unités de production ne peuvent être dissociés de ceux des unités domestiques. Les ménages ne constituent pas généralement, dans les systèmes lignagers et les

systèmes matrilineaires, les cellules décisionnelles de base ; les unités de consommation, de répartition et d'accumulation ne sont pas identiques [Gastellu, 1979]. Les décideurs en matière de fécondité ne sont pas ceux qui en subissent les coûts. Il faut, dès lors, appréhender au niveau de chaque agent la pluralité des centres de décision auxquels il appartient : les maisons, les lignages, les groupes d'appartenance.

— Il existe des réseaux sociaux (à base de parenté, ethniques ou religieux) affectant les relations entre les individus membres du ménage et l'extérieur. Les structures lignagères et ethniques, bien loin de se dissoudre dans une modernité assimilable aux structures occidentales, semblent se renforcer. Les divers réseaux de solidarité et les mécanismes redistributifs constituent des modes essentiels de régulation et expliquent des pratiques de crise.

On peut considérer que le degré de cohérence et d'intégration sociale, et d'attachement aux normes qui fondent l'existence de la communauté est d'autant plus fort que l'environnement est incertain, menaçant et peut conduire à des catastrophes. Les sociétés africaines ont historiquement survécu sur la base de « traditions » faites de normes, de contraintes, de règles attributives et distributives, et de sanctions qui s'imposent souvent à l'individu.

V / Les logiques redistributives

Dans les sociétés « préindustrielles », comme peut-être dans les sociétés « post-industrielles », la relation du travail n'est pas au cœur du social. Les systèmes officiels de formation, professionnels et de protection sociale ne concernent qu'une faible partie de la population. Les conditions qui régissent l'usage et la reproduction de la force de travail se situent en dehors d'un rapport salarial. Les modes de *régulation* (ensemble des procédures susceptibles d'assurer la cohésion du tissu social par la résolution des conflits pour le partage du revenu) renvoient aux règles de partage de la rente et aux logiques redistributives analysables en termes de *transferts*.

1. Revenu et pauvreté

La représentation que l'on se fait de la *pauvreté* africaine est ainsi paradoxale. D'un côté, dominent les images de famines, de misère urbaine, d'enfants au ventre ballonné ; les indices de revenu par tête et des indicateurs sociaux montrent « objectivement » la pauvreté du plus grand nombre et la richesse de quelques-uns. En Côte-d'Ivoire, le quintile le plus riche reçoit 62 % des revenus. La pauvreté touche la moitié de la population du continent. Les indicateurs habituels des revenus montrent que l'Afrique est caractérisée par des situations extrêmes. En 1990, sur 29 pays en voie de développement, 9 ont un coefficient supérieur à 0,5 (très forte inégalité) ; le pays le moins inégal, la Corée du Sud, a un coefficient de 0,36. Or, les indices de Gini sont inférieurs ou égaux à 0,41 (Bénin, Tchad, Togo) et supérieurs à 0,6 (Kenya, Swaziland, Zambie, Zimbabwe). Ils sont intermédiaires

en Côte-d'Ivoire, Tanzanie, Sénégal [Bourguignon, Morisson, 1992].

Mais, de l'autre côté, l'observateur constate, sauf exception, que les marchés sont bien achalandés et bien fournis ; les filets sociaux et les *mécanismes redistributifs* semblent fonctionner même si certains sont exclus des réseaux communautaires et des redistributions étatiques. Il paraît nécessaire de prendre en compte la répartition de la rente communautaire et étatique [Mahieu, 1990]. Les logiques redistributives et les pratiques de corruption ont des significations très différentes selon les catégories sociales. Elles constituent des moyens de survie pour des agents d'« en bas » alors qu'elles contribuent à la fuite des capitaux pour les agents d'« en haut ».

La baisse des revenus observable depuis le début de la décennie quatre-vingt conduit toutefois, malgré les mécanismes redistributifs, à une paupérisation, voire à des situations critiques dans les pays en guerre. La population vivant en Côte-d'Ivoire en deçà du seuil de pauvreté est passée de 11 % en 1985 à 31 % en 1993 et 37 % en 1995 [Tapinos, Hugon, Vimard, 2001].

2. Les unités productives et l'informalisation

L'hétérogénéité des unités de production

La faiblesse des technologies intermédiaires et des PME (*missing middle*) caractérise les économies africaines *dualistes*.

Les *entreprises* africaines ont généralement des modes de gestion conçus sur un mode relationnel ; l'efficacité productive n'apparaît pas prioritaire. Les créations de firmes résultent historiquement d'actions volontaires de l'État ou de l'aide extérieure, et peu de dynamiques entrepreneuriales endogènes. Elles sont liées aux relations de pouvoir et aux logiques redistributives des réseaux d'appartenance.

Les *firmes étrangères* ont une logique de rentabilité, mais elles sont souvent en situation de quasi-monopole. D'un côté, elles suppléent à la défaillance de l'État en prenant à leur charge les biens et les services collectifs (énergie, infrastructure) ; mais, de l'autre, elles bénéficient de rentes de situation du fait de leurs liens au pouvoir ou de positionnement sur des niches.

Les *entreprises publiques* et parapubliques, qui devaient initialement se substituer à l'absence d'entrepreneurs privés, sont souvent devenues, nous l'avons vu, des régulateurs du chômage des diplômés, voire des lieux de constitution de prébendes

Évolution des indicateurs de développement humain en Afrique depuis les indépendances

PROGRÈS	RÉGRESSION
Espérance de vie	
L'espérance de vie est de 48,9 ans en 1998, soit 8,9 ans de plus qu'en 1960.	Menace des trois Parques mortelles dans les zones en chaos (épidémies, guerres, famines).
Santé	
48 % de la population a accès aux services de santé contre 30 % en 1960. 40 % de la population a accès à l'eau contre 27 % en 1960. Les dépenses publiques de santé sont passées de 0,7 % du PIB en 1960 à 1 % en 1990.	Sur 33 millions de personnes contaminées par le sida en 2000, deux tiers concernaient l'ASS. Les dépenses publiques sociales par tête ont baissé sans relais suffisant des financements privés.
Alimentation, nutrition	
Le coefficient de dépendance alimentaire (importation/consommation) de 13,1 % en 1960 est descendu à 10 % en 1990.	La ration calorique est de 89 % du taux normal en 1997 contre 92 % en 1965.
Enseignement	
Le taux d'alphabétisation est de 51 % contre 27 % en 1970. Les taux consolidés de scolarisation primaire et secondaire sont de 46 % contre 26 % en 1970. Les dépenses publiques d'enseignement de 1,3 % du PNB en 1960 atteignaient 6,1 % en 1998.	On constate une détérioration de la qualité de la formation et un exode des compétences (plus de 60 000 cadres intermédiaires et supérieurs entre 1985 et 1990). Les taux bruts de scolarisation primaire de 80 % (1980) étaient de 75 % (1995).
Femmes	
Les écarts entre les sexes se sont réduits au niveau de l'enseignement, de l'alphabétisation et de l'accès aux besoins fondamentaux.	Le taux d'analphabétisme est de 53 % pour les femmes contre 34 % pour les hommes.
Enfants	
Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 284 ‰ en 1960 est tombé à 172 ‰ en 1998.	Plus d'un million d'enfants sont porteurs du virus du sida (4 millions d'orphelins).
Revenu	
Le PIB réel ajusté* par habitant de 644 dollars en 1960 atteignait 1 520 dollars en 1998.	Les salaires réels ont chuté de plus d'un quart entre 1970 et 1998. Le taux annuel de croissance du PNB par habitant de 1,5 % (1965-1980) est tombé à - 1,7 % (1980-1989) et - 0,4 % (1990-1998).

* Cf. la définition page 7.

Sources : [PNUD, 2000], [Banque mondiale, 2000].

(Ethiopian Airlines ou plusieurs sociétés cotonnières sont des contre-exemples).

Il résulte de cette structure une faiblesse de l'apprentissage collectif générateur d'efficience, de la projection dans le devenir des entrepreneurs ou des irréversibilités que suppose l'investissement industriel [Favereau, *in* Hugon *et al.*, 1994]. Les producteurs répondent à quatre logiques principales : celle, *domestique*, des normes coutumières (solidarité, réciprocité) ; celle, *marchande*, de la rentabilité à court terme par le marché (équivalence) ; celle, *administrée*, de la sécurité par les mécanismes redistributifs (hiérarchie) ; et celle, *industrielle*, du risque calculé de l'investisseur supposant une trajectoire technique dans un horizon à long terme (accumulation) [Hugon, 1989]. Ainsi, en milieu rural, face à la rationalité technicienne des organisations de développement qui diffusent l'innovation technique et préconisent l'intensif et la spécialisation, les paysans respectent des règles (assurant ou ayant assuré historiquement la reproduction du système) en gérant l'incertitude, en évitant l'exclusion, en permettant d'accéder à la terre, et préfèrent l'extensif.

L'informalisation de l'économie

Les pratiques de crise conduisent à une *informalisation* des économies africaines [Hugon *et al.*, 1977 ; Deblé, Hugon, 1981]. Celle-ci, du fait de son ambiguïté et de son ambivalence, est chargée de connotations opposées. Compte tenu de l'épuisement des créations d'emplois publics et parapublics, et de l'absence de relais du secteur moderne privé, l'informel joue un rôle croissant. Celui-ci peut se définir comme un ensemble d'organisations à petite échelle où le salariat est absent (ou limité), où le capital avancé est faible, mais où il y a néanmoins circulation monétaire et production de biens et services onéreux. Les règles dominantes ne sont pas salariales, mais coutumières, hiérarchiques, paternalistes...

Lieu d'innovation et d'ingéniosité, les *économies populaires urbaines* [Bugnicourt, 1971 ; Engelhardt, 1998] constituent des modes de vie et de survie de la majeure partie de la population. Elles permettent de satisfaire des besoins fondamentaux non couverts par les systèmes officiels : se nourrir, se loger, se vêtir, se former, se soigner, se déplacer ou se distraire. L'informel concerne les activités *féminines*, alimentaires (distribution, préparation, restauration), de services personnels et matériels, et *masculines*, de réparation, de récupération et de recyclage des produits industriels, de transport, de transformation et de fabrication.

Rationalité et accumulation en milieu rural

Certaines sociétés rurales recherchent prioritairement l'égalité entre les membres par dissipation du *surplus* (consommation étudiée par Bataille). Ainsi l'égalitarisme serer (Sénégal) [Gastellu, 1979] conduit à une reproduction simple. Des disparités naissent toutefois avec les projets de modernisation (culture attelée/mécanisation agricole). Chez les grands planteurs de Côte-d'Ivoire étudiés par Affou Yapi, la richesse ne constitue pas une fin en soi ; elle est un moyen d'atteindre la puissance. La logique apparente au sein de nombreuses chefferies est celle de l'accumulation de prestige par l'extension du nombre de dépendants, le contrôle des hommes et du bétail. Cette logique peut conduire à des mécanismes de nivellement ; ainsi, dans le Sud-Est malgache, les chefs qui ont accumulé le bétail sont obligés de le sacrifier jusqu'à ce que le troupeau soit décimé et que de nouveaux chefs émergent. Elle peut inversement apparaître comme un mécanisme d'« accumu-

lation primitive » ; les El Hadj du Nord-Nigeria, tout comme les Comoriens organisateurs du grand mariage, utilisent l'investissement de capital symbolique comme un moyen de se constituer un réseau de dépendants, source de profits commerciaux et d'accumulation de capital économique.

Il ne faut pas, dès lors, opposer tradition contraignante et modernité de l'économie monétaire. Ce sont les sociétés africaines les plus ouvertes apparemment à la « modernité » de l'économie monétaire, de la logique du profit et du marché qui sont généralement les plus structurées socialement et qui sont caractérisées par des rigidités des modes de consommation ou par le poids des transferts communautaires. Ainsi peut-on expliquer le dynamisme des entrepreneurs bamiléké (Cameroun) par le rôle de l'héritage indivis, les limites au devoir de réciprocité et le rôle des associations coutumières et d'adhésion.

La prise en compte de l'informel a remis en cause les *modèles dualistes* faisant du secteur traditionnel, rural ou de subsistance un fournisseur de main-d'œuvre à bas salaires au secteur moderne. Elle a conduit également à questionner les catégories standard et à analyser le caractère multiforme des statuts du travail : précarité, polyactivités, dépendances familiales ou de castes... Les petits métiers varient à l'infini au gré des opportunités, des clientèles ou des accès aux fournitures. Leur très grande hétérogénéité oblige à différencier plusieurs strates, notamment les activités de survie et la petite production marchande.

Plusieurs *caractéristiques* dominant : la jeunesse des chefs d'exploitation, les faibles barrières à l'entrée dans la branche au niveau des mises de fonds généralement assurées par épargne personnelle, l'utilisation de technologies simples et de rapports sociaux non salariaux. L'absence de comptabilité, la faible différenciation entre l'unité de production et l'unité domestique

interdisent de supposer que la maximisation des résultats bruts d'exploitation soit l'objectif premier. Il y a généralement recherche de diversification des activités pour ceux ayant dégagé un *surplus*. Dans la mesure où l'argent est le facteur rare, les petits producteurs cherchent à maximiser les rendements par rapport aux dépenses monétaires. Ils subissent les aléas d'approvisionnement et de débouchés sur des marchés parcellisés et fluctuants. Ils cherchent, dès lors, à reporter sur l'environnement une partie du risque, à internaliser certaines transactions au niveau des unités domestiques et à amortir les chocs (utilisation de main-d'œuvre familiale, logique de diversification...) [Pourcet, 1979].

D'un côté, les petits producteurs « informels » sont encastrés dans des réseaux caractérisés par des relations interpersonnelles de confiance et de coopération, et liés aux unités *domestiques* (non-dissociation des budgets domestiques et productifs, utilisation de la main-d'œuvre familiale, dilution du surplus au sein des familles) [Pourcet, *in* Hugon *et al.*, 1994]. Mais, de l'autre, ils sont insérés au *marché* et subissent la concurrence ; les petites unités ont des taux de natalité et de mortalité très élevés.

Le passage de l'unité informelle au statut de PME supposerait de changer d'organisation, de se soumettre aux règles officielles, d'accéder à la visibilité, d'internaliser les risques d'entrepreneurs. On constate, dès lors, une logique de diversification et non d'accumulation intensive permettant des progrès significatifs de productifs. L'informel est néanmoins le principal régulateur économique et social, et il témoigne d'un dynamisme porteur d'avenir. S'il paraît hasardeux d'en faire une pépinière d'entreprises performantes, on ne peut le réduire à des activités improductives de survie. Sa dynamique future est toutefois largement liée à celle de l'État qui doit prendre en charge le financement de son environnement et à celle du secteur moderne (fournitures d'intrants et débouchés). Dans certains cas, des processus dynamiques se développent autour de districts industriels et de milieux innovateurs et entrepreneuriaux, et de liaisons entre les unités industrielles et les micro-unités. Souvent, les myriades de petites activités informelles témoignent d'ingéniosité ; elles permettent de satisfaire les besoins du plus grand nombre. Inversement, des dynamiques involutives apparaissent dans des espaces en voie de marginalisation ou comme réponses à la paupérisation urbaine ; ces stratégies de survie se traduisent par des replis identitaires.

3. Les transferts communautaires et étatiques

Les transferts communautaires

La *communauté familiale* demeure le noyau dur des sociétés africaines. Elle est le principal lieu de production des biens de subsistance, de reproduction des agents et de fourniture de la force du travail pour le marché. Les *transferts intergénérationnels* et intergroupes pallient l'absence d'assurance chômage et de protection sociale.

Quatre principaux avantages résultent des réseaux : la réduction des coûts de transactions ; l'optimisation de la gestion des risques par l'organisation en groupes ; la réduction des coûts d'apprentissage ; et, parfois, la substitution par le secteur privé de la formation de biens publics. Néanmoins, la personnalisation des relations et les effets de proximité interdisent des économies d'échelle et souvent des adaptations rapides à des changements.

Selon Mahieu [1990], il existe un ensemble de *droits* (implicites de non-exclusion et explicites sur des biens, des personnes ou le temps) et d'*obligations*. L'allocation du temps ne peut se résumer à une comparaison entre les revenus et la productivité marginale de chaque agent. L'arbitrage entre les sphères domestique et marchande, entre le salariat et l'informel, ou entre les activités proches et lointaines résulte de la prise en compte des droits et des obligations liés à chaque statut social.

Les *transferts* au sein des communautés et intergénérationnels jouent un rôle important dans la satisfaction des besoins. On estime que 60 % des ménages abidjanais réalisent des transferts, directs et indirects (tutorat, hébergement...). De même, les sociétés soninké (au Sénégal) ou mossi (au Burkina Faso) vivent essentiellement des revenus de l'émigration. Cette logique est essentielle pour comprendre les mécanismes de sécurité alimentaire (liés largement aux droits des migrants), d'investissement humain (notamment de dépenses scolaires), d'épargne (la tontine est un moyen de protéger son épargne face aux pressions communautaires).

La *pauvreté* multidimensionnelle et non réductible au revenu [Banque mondiale, 2000] peut s'analyser comme une diminution des droits liée à l'*exclusion* du marché, des biens publics et des réseaux d'appartenance communautaire [Sen, 1981]. La question se pose de savoir si, dans un contexte de crise urbaine et de catastrophes (guerre, sida), il n'y a pas tendance à l'individualisation comme source d'exclusion.

Les transferts communautaires s'expliquent à un niveau macroéconomique par la formation, la circulation et l'affectation du surplus ou de la *rente étatique*. Celle-ci résulte pour l'essentiel des relations extérieures : transferts financiers, prélèvement sur la commercialisation des produits exportés, royalties ou droits assis sur les importations [Bayart, 1989].

L'analyse de la redistribution permet de reconsidérer l'ambivalence du rôle de l'*État* [Médard, 1991], objet de stratégies privatives de prélèvements de rente, de fuite de capitaux, de reprise des places occupées par les étrangers ; il est à la fois dépendant de et en conflit avec l'extérieur. En l'absence de système de Sécurité sociale et d'impossibilité des agents d'accéder à de nombreux biens par le marché, il joue un rôle redistributif en s'appuyant sur les réseaux clientélistes et les appartenances communautaires. L'État africain se nourrit de ses relations extérieures pour alimenter ses compromis ou financer ses conflits internes. Face aux défaillances de l'État, il y a montée de la « société civile », ensemble de forces ayant des potentialités de production et d'organisation élevées hors des sphères étatiques : Églises, ONG, confréries, syndicats, clubs, collectivités décentralisées correspondant pour l'essentiel aux intérêts des classes moyennes. Il y a également repli identitaire, notamment autour d'ethnies assurant les services que l'État ne peut assumer. La violence apparaît quand les systèmes de solidarité et d'équilibre interethniques sont cassés.

L'accès au pouvoir donne une emprise sur les richesses plus que l'inverse. Les classes en formation se constituent à partir de statuts sociaux fondés sur le pouvoir symbolique et donc sur d'autres critères que les places dans l'économie. Il est difficile, dès lors, malgré les prélèvements, d'assimiler les paysanneries africaines à des classes exploitées subissant une loi d'airain. Cette représentation classiste mésestime les transferts, les stratégies familiales d'investissement humain ou les bases rurales de plusieurs partis au pouvoir (*cf.* le RDA et le PDCI des planteurs baoulé en Côte-d'Ivoire).

On peut distinguer les *classes* (étrangers et intermédiaires nationaux), qui détiennent le capital économique ; les *élites intellectuelles*, qui possèdent le capital scolaire (acquis par l'école) souvent en conflit avec le capital social et symbolique. Dès lors, les *lutes sociales* ne sont pas seulement de *classes* (au sens marxiste), mais également de statut ou de *places* (pour les titulaires du capital culturel) et de « races » ou ethniques pour ceux

disposant du capital social et symbolique. L'État postcolonial est un enjeu de coalitions au pouvoir et il est plus souvent un lieu de constitution de classes qu'il n'en est le reflet.

La *crise redistributive* renvoie à une redéfinition des règles du jeu social. Les classes moyennes (salariés, fonctionnaires), dont les salaires et la garantie d'emploi ont disparu, attendent un illusoire retour du modèle redistributif ancien. Les déracinés, informels urbains, voient supprimer les mesures populistes (par exemple, les subventions alimentaires). Les jeunes diplômés n'ont plus d'espoir d'insertion. La crise du modèle redistributif est le signe de la discontinuité entre les modes modernes de production et le modèle de consommation. L'informel assure, à court terme, la régulation de cette crise [Michailof, 1993]. La libéralisation conduit à un écart croissant entre l'aspiration à un modèle de consommation et une exclusion du plus grand nombre.

La baisse des revenus, la décomposition des services publics et l'insertion dans une économie criminelle internationale ont conduit à une généralisation de la petite corruption, permettant un revenu minimum des agents, et de la grande corruption dont les effets distorsifs sont très élevés. Le Nigeria et le Cameroun sont classés par *Transparency International* aux premier et second rangs mondiaux. Une étude du PNUD évalue à près de 150 milliards de \$ son coût annuel pour l'Afrique. La corruption renvoie aux liens entre corrupteurs et corrompus. Elle a des effets d'autant plus négatifs que l'argent de la corruption est pour sa quasi-totalité placé hors d'Afrique.

VI / Les dynamiques reproductives

Depuis un demi-siècle, les comportements des Africains ont favorisé des *explosions démographique, urbaine et scolaire*. Celles-ci ont créé des coûts difficilement gérables par l'économie globale. Elles se réalisent aujourd'hui sur fond de crise économique, de remise en cause des relations intergénérationnelles et de changement des comportements démographiques. Les hiérarchies institutionnelles fondées sur l'âge sont modifiées. Il y a épuisement du modèle urbain, à travers l'espoir des gains qu'il suscite et les modes de gestion de la ville qu'il entraîne, et rupture du modèle éducatif dès lors que les diplômés n'ont plus l'espoir d'un emploi salarié, public ou privé. De nouvelles formes de sociabilité émergent, mais également d'individualisation et d'exclusion. Les *logiques reproductives* sont en *crise* et certaines « Cassandre » voient poindre les risques des régulateurs démographiques que sont les guerres, les épidémies et les famines.

1. La croissance démographique

La transition démographique tardive

De 210 millions en 1960, la population africaine a atteint près de 700 millions en l'an 2000 et sera de 1,3 milliard en l'an 2025. Le taux annuel de croissance est proche de 3 % ; 20 % de la population ont moins de 5 ans et 45 % ont moins de 15 ans. Les écarts de taux de croissance vont de 2,3 % en Afrique australe à 3,3 % en Afrique orientale. Le taux moyen supérieur à 3 % n'a connu une légère décélération qu'à partir de 1995. L'explosion démographique est, à l'échelle de l'histoire, récente. Les pays africains

ont, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, franchi, en matière de mortalité, une étape que les pays européens avaient mis plus de cent ans à accomplir alors que les taux de fécondité demeuraient. Les techniques antimortelles se sont diffusées longtemps avant les techniques antinatales. Les *investissements démographiques* se sont développés aux dépens des investissements économiques permettant d'accroître la productivité.

TABLEAU VI. — ÉVOLUTION DE LA POPULATION AFRICAINE
(1960-2030)

En millions

	1960	1990	2000	2030*
Sahel	16,7	36,5	46	100
Afrique de l'Ouest côtière	21,1	48,8	63,5	125
Nigeria	42,3	95,0	111,5	220
Afrique centrale	11,7	24,4	31,4	65
Grands Lacs	20,9	48,3	65,6	126
(dont Rép. dém. du Congo)	(15,3)	(35,6)	(51,5)	(86)
Afrique australe	35,2	94,2	105,0	221
Océan Indien	6,2	13,8	17,2	32
Afrique orientale	53,3	125,1	158,4	347
(dont Éthiopie)	(24,2)	(49,2)	(63)	(159)
Afrique du Sud	17,4	35,3	41	65
<i>Total</i>	<i>210</i>	<i>500</i>	<i>645</i>	<i>1 340</i>

* Les prévisions pour l'année 2030 sont très incertaines, compte tenu notamment des aléas dus au sida.

Source : Statistiques des Nations unies (FNUAP), [BAD, 2000].

L'indice synthétique de *fécondité* africaine (en moyenne 5,5 enfants par femme) s'explique certes partiellement par l'utilité économique des enfants, force de travail, assurance vieillesse ou source de transferts futurs. Les « parents » investissent dans les enfants et ceux-ci ont, vis-à-vis d'eux, des obligations de redistribution. Le fort risque de mortalité, la mémoire des cataclysmes et des ponctions démographiques précoloniales et coloniales, la volonté d'avoir une progéniture manifestant la force vitale constituent d'autres facteurs explicatifs. Le taux brut de natalité (rapport entre les naissances annuelles et la population) est demeuré autour de 47 ‰ depuis trente ans.

La *mortalité* renvoie davantage à des différenciations entre classes sociales, à des variables macroéconomiques et à des

facteurs exogènes. Les inégalités devant la mort sont grandes entre les milieux sociaux et les régions. La mortalité demeure élevée ; sa chute a été toutefois significative. Son taux de 23 ‰ en 1965 a atteint 15 ‰ en 1990. L'espérance de vie a augmenté de près de douze ans depuis l'indépendance. La mortalité infantile est tombée de 28,4 ‰ à 10,6 ‰ en 1998.

L'Afrique a tardivement entamé une *transition démographique*. La baisse de la mortalité, enclenchée il y a plus d'un demi-siècle, n'a entraîné qu'une chute tardive de la fécondité. Les éléments constitutifs de la transition démographique sont supérieurs en ville et pour les femmes d'instruction primaire et surtout secondaire.

Le sida est devenu le premier facteur de mortalité avant le paludisme et fait dix fois plus de victimes que les guerres. L'Afrique représente 86 ‰ des décès par le virus du sida (13,7 millions) et 70 ‰ des populations affectées dans le monde. Faut-il rappeler que 95 ‰ de l'argent dépensé contre le sida concerne 5 ‰ de la population touchée (les pays occidentaux) ou que le coût de soin AZT pour les 4 millions de séropositifs en Afrique du Sud représenterait dix fois le budget de santé annuel ? L'Afrique australe est particulièrement touchée. Les adultes infectés représentent 1/3 de la population au Botswana, 1/4 au Swaziland, au Zimbabwe et au Lesotho, 1/5 en Afrique du Sud, en Zambie et en Namibie, 1/6 au Malawi. En vingt ans, l'espérance de vie aurait baissé de vingt-six ans au Zimbabwe, en passant de soixante-cinq à trente-neuf ans.

Outre les drames humains (4 millions d'orphelins en Afrique), le sida a des conséquences économiques et sociales. Il participe notamment de la décapitalisation des élites. Ce sont les actifs et les plus qualifiés qui sont les plus touchés. Les chiffres de 25 ‰ de séropositifs sont annoncés pour les fonctionnaires de Côte-d'Ivoire ou les salariés de la société Esham en Afrique du Sud.

En Afrique australe, en l'absence de VIH/sida, l'espérance de vie serait de l'ordre de cinquante-neuf ans, soit seize ans de plus.

Les effets économiques de l'explosion démographique

Cette explosion démographique exerce des *effets* importants sur l'économie. Compte tenu d'une pyramide des âges à base très large, le taux de scolarisables (pourcentage de la population en âge de fréquenter l'école) est deux fois et demie plus élevé que dans les pays industriels ; le taux de dépendance (ratio entre la population scolarisable et la population d'âge adulte) est de l'ordre de 0,5.

Selon la trappe malthusienne, la croissance démographique conduit le système à son point de départ, le minimum de subsistance. À l'inverse, d'autres auteurs tels Boserup, Hirschman défendent la thèse des *pressions créatrices* et de la sous-population africaine [Amin, 1976 ; Sautter, 1966]. Il existerait une faible densité démographique condamnant les sociétés à stagner du point de vue des techniques agricoles lorsque la densité n'augmente pas. La plupart des travaux anciens sur l'Afrique ont montré que la densité démographique était un facteur d'amélioration du rendement agricole [Badouin, 1979 ; Maldant, 1973].

Les analyses optimistes combinent des logiques où la productivité agricole dépend de la demande urbaine, où les innovations techniques résultent de la pression démographique et où la préservation de l'environnement est la condition d'une croissance agricole durable.

Il n'y a pas de corrélation significative, en Afrique, entre la croissance démographique et la croissance économique. Les dynamiques démographiques ont des effets progressifs (ou régressifs) selon les capacités des systèmes à s'adapter (ou non) à un niveau supérieur. La question majeure est moins celle de la surpopulation globale que celle des rythmes de croissance qui rendent nécessaires des investissements démographiques difficilement supportables par l'économie.

Le plus souvent, les *écosystèmes* n'ont pas le temps de se reconstituer. Le bois de feu représente la moitié des consommations énergétiques. La déforestation résulte des défrichements des terres, des pâturages pour les troupeaux, des besoins d'énergie et des exportations « sauvages ». Elle touche les régions sahéliennes, mais également les ceintures des villes forestières (par exemple, Kinshasa) ou les hautes terres des régions à forte densité (Afrique orientale, Madagascar).

On peut considérer que le « temps de l'espace fini commence » [Giri, 1986]. Les superficies arables disponibles par hectare sont passées de 0,5 hectare en 1965 à 0,3 hectare en 1990 ; elles doivent se situer autour de 0,2 hectare en l'an 2000, soit le niveau actuel du Rwanda ou de la Somalie. La *pression démographique*, jointe aux techniques traditionnelles, favorise la dégradation de l'*environnement* (désertification, déboisement, érosion du sol, destruction du couvert végétal). Elle ne peut être maîtrisée que si elle s'accompagne de flux migratoires et de progrès techniques (vingt-neuf pays auraient dû être dans une situation critique en l'an 2000, dans l'hypothèse de faible utilisation d'intrants). Si la maîtrise de la fécondité est une nécessité, elle n'aura d'effet qu'au-delà d'une génération.

2. La migration et l'explosion urbaine

En voie de peuplement, les sociétés africaines sont également en voie de remodelage de l'occupation de l'espace. On estime à 35 millions le nombre des *migrants interafricains*. Historiquement, l'Afrique subsaharienne n'est pas, sauf exception (exemple de la vallée du fleuve Sénégal ou de la Grande Comore), caractérisée par une forte émigration hors d'Afrique. Les transferts des migrants représentent toutefois 80 % du déficit courant du Botswana, 50 % du PNB du Lesotho ou 70 % des exportations du Soudan. La Côte-d'Ivoire en Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Sud en Afrique australe sont les deux centres principaux de gravité de l'immigration. L'Afrique est également le continent où les effectifs de *réfugiés* sont les plus élevés. Le nombre de réfugiés assistés en Afrique par le HCR, de 950 000 en 1960, était de 3,7 millions en 1980, et de près de 6,3 millions (1/3 des 23 millions totaux) en 2000.

La *migration interne* est un phénomène permanent de la dynamique des sociétés africaines. La colonisation a généralement modifié ces flux : ainsi le bassin arachidier du Sénégal est-il devenu une zone d'immigration et de mouvement saisonnier dès la fin du XIX^e siècle. La crise des cultures de rente, s'ajoutant aux facteurs démographiques, a, dès la Seconde Guerre mondiale, réorienté ces flux vers les zones urbaines.

Dans certaines régions (exemple des plateaux mossi, Grande Comore), la migration est un moyen de pérenniser les structures sociales. À l'inverse, dans d'autres régions (exemple d'Anjouan), la diversité des activités est un moyen d'éviter les comportements migratoires. Les courants migratoires sont perturbés par la montée des nationalismes, par la mise en œuvre des droits de propriété et par la raréfaction croissante des terres « libres ».

La croissance urbaine

La *croissance urbaine* africaine est aujourd'hui, pour l'essentiel, démographique et tient également à l'expansion territoriale des villes. Urbanisée à moins de 10 % il y a trente ans, l'ASS a un taux d'urbanisation moyen supérieur à 35 % en 2000. L'Afrique occidentale et l'Afrique orientale sont deux fois moins urbanisées que l'Afrique centrale (20 % contre 40 %). Les mégapoles croissent sans réelle armature urbaine. Les différences entre les pays sont grandes : 95 % des citadins du Rwanda vivent à Kigali contre 21 % des Congolais à Kinshasa. La baisse du

solde migratoire de 2 % à 1 % l'an, combinée avec la chute de la croissance naturelle de 3 % à 2,5 % l'an, laisse prévoir des taux de croissance urbaine passant de 5 % à 3,5 %.

Les facteurs explicatifs de la *migration* sont multiples. Selon Harris et Todaro [1970], le migrant compare la valeur actualisée du flux de revenu perdu avec la valeur actualisée des revenus urbains affectée d'une probabilité ; dès lors, toute création d'emplois en ville accroît la migration. En fait, les déterminants des migrations individuelles sont multiples et ne peuvent être réduits aux comportements des modèles probabilistes. Les unités de décision familiales font des arbitrages entre régions rurales et urbaines. Les régions d'émigration ne sont pas généralement les plus pauvres. Les revenus migratoires contribuent à accroître les revenus des zones d'émigration. Chez les Serer et les Diola du Sénégal, la migration est une stratégie matrimoniale.

Les effets de l'urbanisation

Les *effets de l'urbanisation* sur le développement économique sont complexes. La migration peut, certes, permettre une meilleure adéquation du rapport hommes/terres, mais l'histoire n'a pas conduit à une utilisation optimale des terres. Il n'existe pas de corrélation significative entre le taux d'urbanisation et la croissance du PIB par tête. Le « biais urbain » [Lipton, 1977] semble toutefois limité. L'*urbanisation* africaine, dont les formes sont variées, n'entraîne généralement pas une rupture des liens villes/campagnes ; les agglomérations urbaines sont liées à leur *hinterland* rural et elles ont une population flexible. Les agglomérations urbaines sont des lieux d'intensification des échanges ; la ville n'est pas seulement un lieu de ponction d'un surplus agricole, elle est également un espace de création de richesse par la division du travail et le marché, et de constitution d'une demande solvable. Il y a, en ville, diversité et non-uniformité des modes de consommation notamment alimentaires, à la fois superposition, confrontation et dynamique propre [Cour, 1992 ; Dubresson, Raison, 1998 ; Requier-Desjardins, 1989]. Ainsi, à l'inverse des fausses évidences, ce sont les pays les moins urbanisés d'Afrique qui sont relativement les plus dépendants alimentaires sous forme d'importation ou d'aide alimentaire et ceux qui ont la plus faible valeur ajoutée agricole par rural [Hugon, Coussy, Sudrie, 1989]. Les réseaux de commerce, de stockage et de transport constituent ainsi un élément essentiel de l'articulation spatiale.

La crise des systèmes productifs et la *paupérisation urbaine* ont conduit toutefois à réduire les effets d'entraînement des villes et à accroître le chômage des jeunes. On constate des réversibilités et de nouvelles articulations villes/campagnes. Ainsi les villes ne jouent plus généralement leur rôle de commandement, elles constituent toutefois des pôles d'impulsion. Les jeunes scolarisés sont des ferments des dynamiques rurales et de leurs liaisons avec les villes. La crise économique a notamment accentué la ruralisation et l'informalisation des villes africaines, et fortement réduit les écarts villes/campagnes (la valeur ajoutée par urbain valait six fois la valeur ajoutée par rural en 1980 ; cet écart est tombé à trois en 1990). Faute de gestion publique de l'urbain, la demande de logement, de transport, d'eau, d'énergie et d'assainissement est satisfaite en partie par des initiatives populaires ; mais on note une détérioration des écosystèmes urbains.

3. Les investissements humains

L'implosion scolaire

Les *systèmes scolaires* ont tendu, comme les systèmes de santé, à se développer rapidement après les indépendances. La forte demande scolaire émanant des familles, la volonté des autorités de réduire les disparités régionales et de rattraper les retards historiques, de développer le capital scolaire national et d'africaniser les emplois, le poids de la contrainte démographique, enfin, sont autant de facteurs explicatifs de l'« inflation scolaire » [Hugon, 1994]. La machine scolaire s'est développée rapidement selon sa propre logique, indépendamment des conditions socio-économiques. Il en résulte une situation paradoxale.

L'Afrique demeure *sous-scolarisée* eu égard à l'importance de sa population. Un tiers des pays ont un taux de scolarisation primaire inférieur à 50 % ; 4 % ont un taux brut de scolarisation secondaire inférieur à 15 %. Les femmes sont particulièrement touchées par l'exclusion scolaire. La tendance, durant la décennie quatre-vingt, a été une relative déscolarisation.

L'Afrique est également *mal scolarisée*. Les expansions quantitatives se sont faites aux dépens de la qualité de l'enseignement et au prix de nombreuses déperditions. La plupart des écoles sont des garderies plus que des lieux de formation. Les écarts s'accroissent entre les lieux de formation des élites et les écoles de masse.

L'Afrique est *surscolarisée* eu égard aux capacités de financement et aux structures de l'emploi. L'élasticité des dépenses éducatives par rapport au PIB a été supérieure à 1 durant vingt ans. Les dépenses d'éducation sont supérieures à 4 % du PIB dans les deux tiers des pays et elles représentent plus d'un quart des dépenses budgétaires courantes. Les coûts de la formation sont particulièrement élevés. Ils représentent par élève, en % du PNB par habitant, entre un cinquième et un tiers pour le primaire, 130 % pour le secondaire et 1 000 % pour le supérieur. À même taux de scolarisation, l'effort financier relatif (par rapport au PIB) est près de dix fois supérieur en Afrique à ce qu'il est en Europe.

Les effets de l'investissement humain

L'*enseignement* apparaît certes comme un investissement et pas seulement comme un bien de consommation. Son impact dépasse largement celui de la formation pour le travail productif, salarié ou non. Il développe les facultés des enfants, il exerce des effets sur la fécondité des femmes, il valorise le patrimoine culturel et construit l'identité nationale. L'enseignement est un investissement intergénérationnel puisque la réussite des enfants dépend du milieu éducatif familial.

Mais ces différents effets dépendent du contenu de la formation et du système productif. L'école est un support qui ne véhicule que les connaissances qui lui sont confiées. Le système éducatif est constitué en filières différenciées liées à la segmentation du marché du travail [Vinokur, 1994]. La reproduction sociale des élites tend à se réaliser hors d'Afrique.

On peut parler, avec Hallak, de *stagflation scolaire*. Face aux faibles capacités d'absorption des sortants par le système productif, l'explosion scolaire a conduit à une dévalorisation des diplômes et à un chômage des diplômés, qui ont touché progressivement les niveaux supérieurs, et à un exode des compétences. Le secteur public et parapublic, qui avait, durant les vingt années postérieures aux indépendances, été le principal régulateur de l'emploi, diminue ses effectifs. Le coût de création d'un emploi dans le secteur moderne privé dépasse le salaire d'une vie de travailleur. Seul le secteur informel joue un rôle d'éponge, mais en faisant peu appel aux connaissances acquises à l'école. Certains tests économétriques montrent que la formation n'a pas été en Afrique un facteur significatif de la croissance [Banque mondiale, 1988] du fait des trappes à pauvreté.

TROISIÈME PARTIE

LES POLITIQUES

ET LES TRAJECTOIRES ÉCONOMIQUES

« Il faut creuser les puits aujourd'hui pour étancher les soifs de demain. »

Proverbe peul.

« Nul ne connaît l'histoire de la prochaine aurore. »

Proverbe lobi.

Resituée dans la longue durée, la crise africaine traduit une triple rupture : celle d'une *économie de traite* postcoloniale spécialisée sur des produits primaires ; celle d'une *économie administrée* où prédominent des logiques redistributives ; et celle des *économies communautaires* où s'imposent des dynamiques reproductives. D'où la mise en place des *politiques de libéralisation* (chapitre VII). Celles-ci sont impulsées de l'extérieur ; elles visent à introduire une rationalité dans l'allocation des ressources et un assainissement financier. Elles sont mises en œuvre par des acteurs qui ont leurs propres rationalités : elles se situent au cœur du politique bien que se voulant apolitiques, et ont ainsi des effets différents selon les *trajectoires* propres à chaque économie (chapitre VIII). Dans un contexte où les *enjeux* de l'Afrique et en Afrique ont évolué, elles conduisent à des *perspectives* pessimistes à moyen terme et différenciées (chapitre IX).

VII / Des politiques libérales subies ?

1. L'épuisement des politiques interventionnistes

Cinq facteurs globaux de rupture apparaissent. Il y a *essoufflement du modèle agro-exportateur* fondé sur des produits tropicaux aux marchés restreints et aux concurrences croissantes. La stratégie de *substitution d'importation* a une validité limitée dans les micro-États, où les marchés stagnent et où le protectionnisme crée des rentes et réduit la compétitivité. Le *modèle agro-pastoral extensif* est fondé sur la non-reproduction des écosystèmes (raccourcissement de la jachère, déforestation...). L'État ne peut plus absorber les jeunes scolarisés par la *création d'emplois publics ou parapublics*. La priorité est donnée à la *gestion des déficits financiers*.

L'*économie administrée* mise en place après les indépendances était un substitut au marché ; l'État était l'agent moteur du développement ; les outils de régulation macro s'appuyaient sur des instruments « keynésiens » : budget, investissements publics, bas taux d'intérêt, prix administrés, surévaluation du change... On supposait que la contrainte extérieure soit ne pesait pas lourdement, soit pouvait être desserrée par une politique volontariste de déconnexion. Les politiques économiques étaient sélectives et sectorielles. En revanche, peu de pays africains avaient mis en œuvre une planification intégrale. L'intervention résultait de projets financés par les bailleurs de fonds extérieurs selon les critères des prix de référence (avantages sociaux nets de consommation) ou de la méthode des effets (valeur nationale additionnelle exprimée en devises).

Ces politiques volontaristes avaient trois fondements.

- Selon le courant *dépendantiste*, l'Afrique est intégrée dans un processus de mondialisation porteuse de distorsions et conduisant à des désarticulations internes [Bernstein, Campbell, 1985 ; Bertrand, 1975 ; Leys, 1975]. L'intégration au capitalisme conduit à un blocage du développement par le relais des bourgeoisies ou des classes parasites de l'appareil d'État. Dès lors, le développement suppose une double rupture externe avec l'impérialisme et avec les « classes relais », et une « voie de développement national et populaire qui peut conduire au socialisme » [Amin, 1976]. Ce courant a servi de référence à des pays tels l'Éthiopie, Madagascar, le Bénin, le Congo ou la Tanzanie.

- L'intervention de l'État, comme acteur principal du développement, est également justifiée par un courant réformiste *structuraliste*. Les économies africaines se caractérisent par des rigidités et par des goulets d'étranglement. Dès lors, les prix ne peuvent jouer le rôle d'ajustement des variables. Les pouvoirs publics doivent intervenir. Il s'agit de mettre en œuvre des séquences entraînantes, de créer de nouveaux avantages comparatifs : au regard de l'expérience asiatique, l'État « pro » (promoteur, producteur, prospecteur, programmeur) doit jouer un rôle central. L'État doit prendre en compte les externalités, les rendements d'échelle et les indivisibilités tout en jouant un rôle stabilisateur et redistributif. Les bailleurs de fonds ont ainsi appuyé une économie mixte ou un capitalisme d'État.

- Un *courant postkeynésien* a été enfin développé, notamment au sein des administrations : cadre de la comptabilité nationale, méthode des effets, instruments de politique interventionniste, politique budgétaire anticyclique, mécanismes de stabilisation.

Les transformations de l'environnement international, la montée de la crise, la dette extérieure, ainsi que les déséquilibres financiers internes liés à l'économie de rente ont conduit à un changement radical des politiques sous l'impulsion du FMI et de la Banque mondiale.

2. Les politiques d'ajustement

La quasi-totalité des pays africains ont mis en œuvre, depuis le début des années quatre-vingt, des politiques de *stabilisation* et d'*ajustement* structurel.

Les débats économiques chez les bailleurs de fonds

Les *institutions de Washington*, le FMI et la Banque mondiale ont acquis un rôle prééminent de gestion financière de la dette, d'expertise, de contrôle de l'information et de modes d'intervention conduisant à la mise en place de cadres stratégiques. Il y a un relatif consensus chez les bailleurs de fonds sur l'assainissement financier, la suppression des distorsions de politique, l'ouverture extérieure, les réformes institutionnelles conduisant à plus de démocratie. Des divergences apparaissent toutefois sur plusieurs points.

- Le FMI ou le Trésor français accordent la priorité aux objectifs monétaire et financier de *court terme* alors que la Banque mondiale ou l'Agence française de développement se situent dans un horizon de *moyen terme*.

- Les institutions de Bretton Woods ont une approche plus *libérale*. La suppression de la protection doit permettre de casser les rentes, de réduire les coûts financiers et de faire émerger des structures efficaces. La Communauté européenne ou la coopération française étaient traditionnellement partisans d'une approche plus *graduelle*, d'un protectionnisme dégressif compensateur des asymétries internationales. L'intégration régionale est ainsi analysée comme un préalable à l'ouverture extérieure.

- La *conception francophone* du développement est ainsi plus institutionnelle et interventionniste. Elle vise à mettre en place des règles et des institutions restaurant la confiance, évitant la tricherie, accroissant la crédibilité et permettant ainsi des anticipations de la part des opérateurs. La *conception anglo-saxonne* croit davantage au marché auto-organisateur.

L'analyse libérale de la crise africaine

Les explications de la crise se trouvent prioritairement :

- dans les *distorsions* créées par les *politiques* et dans le non-respect de la vérité des prix : les taux d'intérêt réels négatifs ont favorisé une surcapitalisation et le choix de projets non rentables. Les bas prix réels aux producteurs agricoles n'ont pas stimulé l'offre commercialisée. Les prix administrés et les contrôles administratifs ont empêché une affectation optimale des ressources ; ils ont favorisé des marchés parallèles. Les

surévaluations des taux de change et le contrôle du commerce extérieur ont interdit de respecter les avantages comparatifs ; ils ont surprotégé des industries et découragé des secteurs exportateurs. Les salaires institutionnels n'expriment pas l'excédent de main-d'œuvre ;

— dans les *non-ajustements* ou les *retards d'ajustement* aux chocs extérieurs : l'Afrique a certes subi, au cours de la décennie quatre-vingt, les effets de la détérioration des termes de l'échange, mais les autres continents ont accru leur volume d'exportation durant la même décennie, à la différence du continent africain. Les rigidités bureaucratiques ont empêché ces ajustements ;

— dans la *carence des institutions* : il y a eu dégradation de la qualité du gouvernement (blocages bureaucratiques, absence de transparence, recherche de rentes, faiblesse du système judiciaire, arbitraire des décisions...). L'État est assimilé à l'ensemble des moyens permettant à une collectivité de faire passer dans l'échange l'intérêt de ses membres avant celui de ses clients, selon Krueger, Bhagwati et Balassa. Les fonctionnaires sont devenus ponctionnaires.

Les objectifs de la politique

Les instruments de politique économique, préconisés par le FMI et la Banque mondiale, visent essentiellement à assurer la flexibilité de l'économie, à casser les rentes et à faire émerger les acteurs innovants. La *politique de stabilisation* vise, par la variation du taux de change, par la baisse de l'absorption et (ou) le rationnement de l'offre de monnaie, à réduire les déséquilibres intérieurs et extérieurs. La *politique d'ajustement structurel* réalise des réformes des marchés et des institutions permettant d'établir les conditions d'une croissance soutenue.

L'*ouverture au marché mondial* repose sur les *principes libéraux des avantages comparatifs*, de la *libre circulation des facteurs et des taux de change de l'équilibre*. La suppression ou l'assouplissement des contrôles de change, l'uniformisation des taux de protection effective se rapprochant des protections nominales, la suppression des protections non tarifaires (exception faite des rationnements de quelques produits stratégiques), le réajustement des parités monétaires doivent déplacer les termes de l'échange et les ressources productives des secteurs abrités vers les secteurs concurrencés.

Les *codes d'investissement* plus attractifs sont censés favoriser l'entrée des capitaux et les initiatives privées. Les mesures d'ouverture tendent à réduire les pratiques quantitatives (taux de

change administré, quotas et licences d'importation) et à se rapprocher d'un marché libre des changes par allocation aux enchères (exemple de la Zambie) ; elles concernent la transparence dans l'allocation de devises et l'affectation d'un pourcentage des devises disponibles pour les importations et pour les entreprises exportatrices. Ces mesures sont censées réduire, ou supprimer, les retards liés aux contrôles, les marchés parallèles de change et les « rentes » liées aux contrôles administratifs. Elles conduisent à favoriser le critère de liquidité et de rentabilité aux dépens des effets d'intégration, et à supprimer les possibilités d'orientations prioritaires par l'État.

La *libéralisation interne* concerne les offices de commercialisation, la réduction du rôle de l'État, le « dégraissage » des entreprises publiques et parapubliques, le démantèlement des subventions et des organismes de stabilisation, la rationalisation et la privatisation du secteur public. Ces mesures doivent permettre une plus grande efficience et supprimer les effets d'éviction du public vis-à-vis du privé.

La *réduction de l'absorption* (optique des flux réels) ou du *crédit intérieur* (optique monétariste) doit rétablir l'équilibre de la balance des comptes extérieurs. Cette restructuration de la demande s'accompagne de prêts affectés pour reconstruire les secteurs concurrencés (prêts d'ajustement structurel et sectoriel). La réduction des déficits, tant budgétaires que des entreprises d'État et parapubliques, suppose la baisse des dépenses (déflation des effectifs, suppression des subventions notamment alimentaires, vérité des tarifs publics) et la hausse des recettes (effets de la dévaluation, accroissement des taxes, notamment pétrolières).

En complément des rétablissements des déséquilibres financiers, la *croissance* doit résulter d'un accroissement des flux globaux de capitaux publics et privés. La coordination des bailleurs de fonds et la globalisation des flux d'aide doivent permettre notamment le maintien d'un flux de transferts positifs envers chaque pays [Assidon, Jacquemot, 1988 ; Guillaumont, 1985 ; Hugon, Sudrie, 1992].

Les réformes structurelles

Mais l'aspect le plus important réside dans les *mesures structurelles*. Les politiques d'ajustement ont progressivement allongé leur horizon temporel et élargi leurs domaines d'intervention en intégrant les structures et les aspects politiques.

Un premier volet concerne les mesures de *déréglementation et de privatisation* ; elles visent à réduire les gaspillages, à

rationaliser les ressources et à trouver de nouveaux modes de gestion plus efficaces. La liquidation ou le démantèlement des offices publics, la privatisation de la gestion et/ou du capital des entreprises publiques ou parapubliques, le licenciement des employés du secteur public constituent autant de mesures visant à réduire les effets d'éviction du secteur public et à créer des subventions pour le secteur privé moderne ou pour le secteur informel. Pour accroître le rendement des entreprises publiques et réduire l'intervention de l'État, il est prévu de régler les arriérés entre l'État et les entreprises publiques, de rendre les entreprises publiques responsables des dettes extérieures qu'elles ont contractées, de liquider les entreprises inefficaces ou de réhabiliter celles qui connaissent des dysfonctionnements.

Un second volet concerne des *réformes institutionnelles* ; elles visent à améliorer la gestion, à réaliser une plus grande transparence, à disposer d'informations et de cadres de cohérence permettant de guider la décision.

3. La faible efficacité des politiques

Depuis 1980, les pays africains ont réformé en profondeur leurs institutions et leurs politiques ; ce processus s'est accéléré avec la facilité d'ajustement structurel renforcée durant la décennie quatre-vingt-dix et depuis novembre 1999, avec la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Depuis 1988, 27 PMA d'Afrique ont lancé un programme FAS/FASR. Les processus de libéralisation commerciale et financière ont été rapides. Exception faite des cas extrêmes positifs ou négatifs, le PIB réel par habitant a baissé annuellement de 1,4 % durant les trois ans précédant les programmes, a stagné durant les trois ans suivants et a baissé de 1,1 % dans les trois années ultérieures (estimation FMI). Le niveau de surendettement s'est accru. Les réformes ont amélioré l'accès aux financements officiels mais n'ont pas eu d'effets sur les flux privés. Peu de pays ont enclenché la séquence vertueuse du désendettement qui entraînerait une hausse de l'investissement et des exportations contribuant à alléger la dette.

La stabilisation a été relativement réussie (maîtrise de l'inflation, réduction du déficit budgétaire et de l'encours de la dette, dépréciation du taux de change réel). Les résultats sont plus incertains et inégaux en termes de réformes structurelles et de croissance durable. En dehors d'une courbe en J des effets des réformes, on note un certain manque de crédibilité des politiques

et un poids des intérêts neutralisant les réformes. La réussite des politiques dépend de l'environnement international et interne, mais également de la cohérence des mesures (*policy package*), des instruments utilisés, de l'ordre des séquences et des délais de leur mise en œuvre.

Des politiques souvent contournées

Selon P. et S. Guillaumont [1994], l'ajustement a été informel, contrarié par l'environnement et par les chocs, myope et emprunté. Les pays qui ont poursuivi en profondeur des réformes ont obtenu de meilleurs résultats pour la stabilité macroéconomique. La croissance positive du PIB par tête n'a eu lieu que dans 6 pays sur 29 mettant en place des réformes en profondeur. Les indicateurs de fourniture de santé et d'éducation ont eu tendance à se détériorer. Les exportations et les importations n'ont guère augmenté en valeur, et les déficits des paiements extérieurs sont restés élevés. La sortie des ressources au titre du service de la dette a réduit les transferts nets.

Certaines politiques sont inefficaces dans la mesure où les agents économiques les *anticipent*. Elles sont souvent détournées de leurs objectifs. Les autorités ont peu accepté les mesures préconisées et ont vu les prêts comme des tiroirs à décaissement.

Conçus dans un cadre national à des dates différentes et selon des séquences diverses, les programmes d'ajustement se sont heurtés également aux *interdépendances* existant entre les économies et entre les politiques nationales. Ils ont ainsi paradoxalement plutôt favorisé les circuits informels [Coussy, Hugon, 1991]. Les PAS ont modifié les règles du jeu et conduit à faire émerger de nouvelles pratiques généralement éloignées des attentes des bailleurs de fonds.

Des équilibres régressifs

Selon les tenants des mesures d'ajustement, le *cercle vertueux* attendu est le suivant. Les prêts d'ajustement, liés aux mesures de réformes et d'assainissement financier, favorisent la reprise de l'investissement et de la productivité. Ceux-ci conduisent à un accroissement de l'offre et de la compétitivité extérieures, entraînant une substitution aux importations et une relance des exportations. Il en résulte une hausse de la demande correspondant à la hausse de l'offre.

Dans la pratique, on observe souvent le *cercle « vicieux »* suivant : les prêts alourdissent le poids de la dette dans le contexte

de rééchelonnement de la dette négociable et de remboursement de la dette liée aux prêts. Il en résulte une réduction des importations, des investissements et des dépenses gouvernementales, qui entraîne une baisse des exportations en volume ; d'où une régression de l'offre. Le contexte international conduit, de plus, à une instabilité des prix des matières premières exportées. Il en résulte une impossibilité de payer le service de la dette ; les mécanismes d'endettement permanent obligent à assouplir les conditions financières (annulation et allègement de la dette) et conduisent à des prêts hors projets permettant de maintenir les transferts financiers positifs [Hugon, Sudrie, 1992].

Les programmes d'ajustement ont insisté sur la *dimension sociale* [Cornia *et al.*, 1987], sur l'*environnement*, sur les aspects institutionnels et de la « bonne gouvernance ». Les prêts d'ajustement sectoriels ont privilégié, davantage que les prêts macroéconomiques, la reconstitution des filières prioritaires. Les programmes sont devenus moins standardisés et ont été davantage taillés sur mesure. Les réductions de la dette ont concerné les PPTE.

Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté sont devenus des lieux de coordination des bailleurs de fonds et de mise en place de filets sociaux prenant en compte la pluridimensionnalité de la pauvreté. Ils sont loin toutefois d'être à la hauteur d'un développement durable intégrant l'impact des chocs exogènes, des facteurs inertiels, de la fracture scientifique, technologique et numérique ou de la marginalisation subie par l'Afrique.

L'ajustement, au-delà de la rationalité économique, est au cœur du politique, des jeux du pouvoir, des compromis sociaux conduisant à des mesures en « trompe l'œil ». L'« économie politique de l'ajustement » ne peut se réduire à une analyse utilitariste de l'État, en termes d'intérêts des gouvernants, ou à une analyse fonctionnaliste de l'État. L'État patrimonialiste [Médard, 1991] ou rhizome [Bayart, 1989] se nourrit de l'extérieur. L'ajustement est au cœur d'un arbitrage entre crédibilité extérieure et légitimité intérieure. Il en résulte un « jeu du déni de l'échec » (Ferguson) dans les relations extérieures. Les bailleurs de fonds tiennent court en laisse alors que les pouvoirs rusent et présentent des façades aux villages Potemkine. La rationalité économique des mesures d'ajustement peut ainsi détruire les fragiles équilibres sociopolitiques et créer un climat d'insécurité qui rétroagit négativement sur les investissements, selon Ferguson. La remise en cause du « consensus de Washington » conduit à lier davantage économie et politique, et à remplacer les conditionnalités *ex ante* des moyens par des critères *ex post* en termes de résultats.

VIII / La diversité des trajectoires

Les *principes économiques* des politiques d'assainissement financier et d'ouverture maîtrisée sont peu discutables. La question est de savoir comment ces politiques impulsées, voire imposées de l'extérieur s'inscrivent dans les *trajectoires* propres aux diverses économies, comment elles sont intériorisées ou détournées par les pratiques des acteurs et selon quelles séquences elles sont mises en œuvre.

Il faut, dès lors, ouvrir la « boîte noire » des structures sociales, intégrer les *comportements microéconomiques* (cf. la deuxième partie) et resituer ces politiques macroéconomiques en liaison avec l'*histoire longue* (cf. la première partie). Une typologie paraît ainsi nécessaire. L'Afrique est plurielle. La diversité économique apparaît d'autant plus forte que le processus d'accumulation a été peu enclenché et que prédominent des facteurs spécifiques « naturels » ou sociopolitiques. Nous privilégierons, comme critères de différenciation, les *régimes d'accumulation* liés aux modes de *spécialisation*, les *regroupements régionaux* et les *pôles* liés aux effets de dimension.

1. Les régimes d'accumulation et les modes de spécialisation

Nous pouvons différencier quatre *régimes d'accumulation* selon le critère de spécialisation internationale. Le régime d'accumulation est le mode d'allocation des surplus assurant, sur une période longue, une certaine adéquation entre les conditions de la production et celles de la consommation. À ce régime, correspondent des *formes institutionnelles* et des mécanismes concourant à la *reproduction de l'économie* (cf. l'école de la régulation). Bien entendu, cette typologie est réductrice. Selon d'autres critères, il

est possible de différencier les économies de transit ou d'entrepôt (exemple de la Gambie, du Congo ou du Bénin), les économies de guerre (celles de l'Angola, l'Éthiopie ou la Somalie), les économies nomades (Touaregs) ou enclavées (Sahel)...

Les économies de guerre

Entre 1970 et 2002, l'Afrique a été le théâtre de 35 guerres. Depuis 1990, la fin de la guerre froide, l'instrumentalisation du religieux et de l'ethnicité, le développement d'une économie criminelle (drogue, diamant, pétrole, trafic des armes – objectifs et nerfs de la guerre) ont accru la conflictualité.

Certaines *économies de guerre* sont devenues des zones de chaos, lieux d'affrontement des seigneurs de la guerre (Somalie, Tchad), de conflits ethniques (Liberia) et (ou) de contrôle des circuits de contrebande par des mafias (*cf.* la drogue). En situation de désintégration et d'anarchie, ces sociétés n'ont plus de mécanismes de régulation d'institution ni d'État. La Corne de l'Afrique a connu depuis 1995 un embrasement (Somalie, Soudan, Grands Lacs, Congo). Les enjeux pétroliers et miniers ont attisé ou créé les conflits (Angola, Congo, Gabon). Plus de 20 % de la population africaine sont touchés par des guerres civiles ou des conflits armés. La RDC est l'épicentre d'une zone de chaos entropique et l'objet d'un pillage. La Côte-d'Ivoire est devenue après 2000 un risque majeur d'extension d'un conflit régional.

Les risques de guerre apparaissent lorsque les groupes minoritaires escomptent gagner davantage à la guerre qu'à la redistribution durable de la rente en période de paix [Azam, 2000]. La montée des zones de conflit en Afrique résulte à la fois des ressources naturelles, des référents identitaires, du chômage, des jeunes non scolarisés réduisant le coût d'opportunité de l'activité guerrière, de la dispersion des populations dans des territoires non contrôlés, de la faillite des États de droit et des souverainetés en déshérence, des immixtions des puissances régionales et internationales, d'une mondialisation des organisations criminelles internationales et du rôle des diasporas [Collier, Hoeffler, 2000 ; Hugon, 2003].

Les économies stationnaires

Les *économies stationnaires* ont des structures qui restent proches de l'économie coloniale de traite (*cf.* p. 16) avec un poids important de l'agropastoral et une forte vulnérabilité vis-à-vis de l'extérieur. Certaines économies et régions, telles que le Cap-Vert

ou les Comores, le Burundi, le Rwanda, les Montagnes paléonégritiques de la région soudano-sahélienne, connaissent une situation de *pression démographique malthusienne* ; d'autres, telles que la République centrafricaine, le Malawi ou la plupart des pays sahéliens, subissent le coût de l'*enclavement*. Dans certains pays, bien dotés en ressources, tels longtemps l'Ouganda ou Madagascar, les *structures sociales* et les *facteurs politiques* ont joué un rôle déterminant dans le blocage de l'accumulation.

- Les *économies de la zone sahélienne* ont une grande fragilité. Le Sahel est une zone relativement homogène du point de vue climatique, pédologique, démographique, social ou économique. Pasteurs nomades peuls et arabo-berbères coexistent avec les agriculteurs sédentaires animistes ou christianisés. Dans l'ensemble, les populations sont peu fixées ; l'urbanisation, limitée, a explosé. Les cultures d'exportation se limitent à l'arachide et au coton : celui-ci est la principale source des revenus monétaires des paysans et il joue un effet multiplicateur en milieu rural. Certains pays, tels la Mauritanie, le Mali ou le Niger, réalisent également des exportations minières. D'autres pays, comme le Tchad, deviennent exportateurs de pétrole, le projet pétrolier doit doubler le budget de l'État.

Ces économies doivent gérer la double instabilité de l'environnement international (et régional) et des aléas climatiques, alors que les pressions démographiques et les dépenses publiques créent des charges peu compressibles. Les principales variables internes d'ajustement sont l'informalisation de l'économie, les migrations régionales internes et interafricaines, et les réseaux sociaux qui jouent un rôle redistributif. L'aide extérieure, finançant le solde budgétaire et le solde de la balance courante, constitue une variable centrale d'ajustement.

Les économies minières et pétrolières

Les *économies minières* (Botswana : cuivre, diamant, nickel ; Guinée : bauxite ; Liberia et Mauritanie : fer ; Niger : uranium ; Sierra Leone et Togo : phosphate ; Congo dém. et Zambie : cuivre) ou *pétrolières* (Angola, Congo, Gabon, Nigeria) ont des dynamiques spécifiques axées sur la création et la circulation des *rentes* (poids de l'État, taux élevé d'investissement, dominance des firmes multinationales, fortes instabilités des recettes). L'évolution de ces économies dépend principalement des cours des matières premières, des stratégies des firmes minières et des politiques de sécurité d'accès aux matières premières (*cf.* les

groupes Elf au Congo ou au Gabon, Shell au Nigeria, l'Union minière du haut Katanga dans l'ex-Zaïre, le rôle de l'Anglo-américain en Afrique du Sud). Elles ont une structure *dualiste* particulièrement accentuée. Le secteur minier, générateur de recettes budgétaires et de devises, mobilise l'essentiel des investissements et permet de financer les importations. Les villes minières constituent des pôles distributifs exerçant des effets macroéconomiques et régionaux. Le reste de l'économie est fondé sur un appareil de production précaire et fortement soutenu par un système de redistribution élargi. Les recettes minières représentent, en moyenne, plus de 90 % des exportations et plus de la moitié des recettes budgétaires. L'économie étatique financée par la rente minière est liée à une économie informelle développée. Le poids du secteur tertiaire et la faiblesse de l'agriculture sont des traits structurels caractéristiques. Ces économies ont subi le *syndrome pétrolier* [Géronimi, 1992] et, dans plusieurs pays, la guerre liée au diamant ou au pétrole.

La *rente pétrolière* aurait dû desserrer les contraintes financières. Dans le modèle d'industrialisation par l'amont, l'accumulation se réalise notamment autour de la pétrochimie. En réalité, les effets d'entraînement sont limités à cause des importations de biens d'équipement et de biens de consommation, du rapatriement des profits et des salaires des expatriés, et des fuites des capitaux. La rente pétrolière (8 millions de tonnes) du Congo représente près des deux tiers des recettes budgétaires et 90 % des devises. Elle est gérée hors de toute transparence par des accords entre l'État, Hydro Congo et les compagnies, notamment Elf. Celle-ci assure les avances de trésorerie d'une fonction publique de 85 000 personnes pour 2,5 millions d'habitants. La dette supérieure à 1 milliard de dollars ainsi que la rente ont été consommées dans des dépenses improductives (exemple de la route du Nord) ou replacées à l'extérieur.

En période de *boom*, la croissance des recettes en devises valorise la monnaie locale et réduit la compétitivité des autres secteurs exportateurs tout en favorisant les importations alimentaires. Les prix des secteurs protégés augmentent ; on observe un recours aux financements extérieurs ; la mise en place d'investissements à haute intensité capitalistique crée des effets cliquets.

En période de *contre-choc*, l'économie connaît une conjonction des déséquilibres financiers, des effets d'inertie des charges récurrentes et des dépenses courantes. Bien entendu, ces effets sont modifiés par les politiques de l'État qui peut, par exemple, stériliser la rente (cas du Cameroun qui l'a placée sur des marchés internationaux), financer des projets d'infrastructure

favorables à terme à l'agriculture (cas du Nigeria) ou lisser les variations des cours (cas du Botswana plaçant 60 % de ses recettes de diamant dans un fonds de stabilisation).

Les pays agro-exportateurs

Plusieurs *pays agro-exportateurs*, bénéficiant d'accès privilégiés aux crédits extérieurs, ont connu, au-delà de l'épuisement récent du modèle d'industrie de substitution, une dynamique d'accumulation ; il s'agit notamment de la Côte-d'Ivoire, du Kenya, du Ghana. Ce modèle était fondé sur la protection des industries de consommation, l'appel aux capitaux et aux cadres extérieurs, et un marché de produits réservé à une élite occidentalisée. Dépourvus de richesses minières et de réserves pétrolières, ces pays ont assis leur développement sur l'agriculture d'exportation (café, thé, élevage au Kenya ; cacao, café, palmiste en Côte-d'Ivoire ; cacao et café au Ghana). Ainsi, la Côte-d'Ivoire a mis en place, au lendemain de l'indépendance, un modèle d'*accumulation dépendante à régulation étatique* grâce à l'immigration de travailleurs (essentiellement Mossi du Burkina Faso), aux cadres européens expatriés et à l'afflux de capitaux. L'importation de ces facteurs de production, liée à la disponibilité en terres, a permis une spécialisation sur des produits agricoles d'exportation et le développement d'un secteur industriel moderne dynamique. Ce modèle, après une grave crise, du fait de la conjonction de prix dégressifs et d'une dette extérieure ingérable, connut une reprise de 1994 à 1998 puis à nouveau une crise profonde (1999-2003), liée à la disparition des régulations sociopolitiques, à la chute des cours, à l'ivoirité et à la montée de la conflictualité.

Les économies industrielles ouvertes sur l'extérieur

Certains cas d'*accumulation en économie ouverte*, liés à la stabilité politique, peuvent être présentés, notamment en Afrique australe et dans l'océan Indien (île Maurice) (*cf.* encadré).

L'économie du Zimbabwe [Grégoire, 1989] avait été marquée par une stabilité politique et par une relative prospérité. Grenier agricole, disposant d'une bonne infrastructure, d'un niveau élevé de recherche et de formation, de ressources naturelles abondantes, le Zimbabwe a, malgré l'enclavement, connu un progrès industriel important. L'économie repose sur un « secteur communal » africain dynamique et un secteur capitaliste européen. L'industrie représente 40 % du PIB. Le Zimbabwe reste

toutefois marqué par les aléas climatiques (cf. la sécheresse en 2002) et par les risques de conflits liés aux choix politiques.

Le *Botswana*, pays enclavé, connaît une forte croissance grâce à la bonne utilisation de ses ressources naturelles (diamant), aux effets d'entraînement de l'Afrique du Sud (fournissant 80 % des importations) et à une politique libérale vis-à-vis des capitaux, jointe à la stabilisation des recettes d'exportations. Il est, en revanche, très touché par le VIH/sida. On estime que, au cours des prochaines années, le taux de croissance du PIB sera réduit d'1/3^e du fait de la pandémie.

Les effets des *politiques économiques* diffèrent ainsi selon les trajectoires propres aux différentes économies.

2. Les intégrations régionales

Les politiques d'ajustement, conçues dans un cadre national, se heurtent également aux *interdépendances* entre les économies tout en remettant en cause les *intégrations* et les *coopérations régionales*. La faiblesse des intégrations institutionnelles contraste avec l'intensité des liaisons non officielles [Coussy, Hugon, 1991]. Les frontières poreuses conduisent à des « zones de libre-échange de fait » [Giri, 1986]. Les pays enclavés sont intégrés *de facto*. Il existe des pôles fédérateurs, du moins potentiels. Des petits pays jouent le rôle d'entrepôt ou de transit (Bénin, Gambie).

L'échec des intégrations institutionnelles

Il est apparu, dès les indépendances, que la « balkanisation » de l'Afrique constituait un facteur de vulnérabilité extérieure, qu'elle limitait les possibilités de croissance interne et qu'elle réduisait son poids dans les négociations internationales. L'exiguïté des marchés nationaux amoindrit le jeu des économies d'échelle. L'absence de coordination des politiques nationales conduit à des duplications de projets concurrents non viables. On a observé ainsi, depuis les années soixante, la mise en place d'organismes variés à vocation régionale (ils étaient, en 1990, plus de 200, dont plus de 80 % intergouvernementaux) et l'apparition de formes diverses de relations interafricaines, de coopération et d'intégrations régionales [Banque mondiale, 1989 ; Coussy, Hugon, 1991 ; Diouf, 1986 ; Ouali, 1990 ; Robson, 1987 ; Schulders, 1990 ; Hugon, 2001 ; BAD, 2003].

Île Maurice

L'*île Maurice* est passée, en vingt ans, de la monoculture sucrière à une économie diversifiée la rapprochant des nouveaux pays industriels asiatiques. Elle a su réaliser un ajustement de croissance et des *dévaluations compétitives* au cours de la seconde moitié de la décennie quatre-vingt. Son succès économique résulte de la conjonction de plusieurs facteurs tels que l'importance des revenus touristiques, l'existence de réseaux commerciaux d'exportation dynamiques, la réussite de la zone franche industrielle, l'existence d'une main-d'œuvre qualifiée longtemps à bas salaires, la capacité de l'État à assurer la stabilisation financière, ou le rôle stabilisateur du protocole sucre au sein de la CEE. Le dynamisme du secteur privé a permis de convertir la rente sucrière en investissements industriels. À la différence de la Corée du Sud ou de Taiwan, l'État n'a pas été le facteur moteur ; la protection extérieure a joué toutefois un rôle central. Compte tenu des progrès

salariaux (les écarts de salaires étaient, en 1992, de 1 à 8 entre Madagascar et Maurice), l'économie assure une remontée de filière, notamment sur les produits textiles de haut de gamme, et une diversification de ses exportations (alimentaires, bijouterie, produits électriques et électroniques).

Le taux de croissance du produit a été proche de 8 % durant la décennie quatre-vingt. Le revenu par tête s'élevait à 3 000 dollars en 1996. Le déficit budgétaire était de 2 % du PIB. Maurice a su attirer des capitaux privés, notamment sud-africains et de Hong-Kong. Elle a créé un *offshore* bancaire. La zone franche comprend 600 entreprises pour 100 000 emplois et le plein emploi est quasi assuré alors que l'île a réalisé la transition démographique. L'île connaît toutefois d'importants problèmes, notamment écologiques. Elle doit répondre au défi de la disparition du protocole sucre et des accords multifibres.

Les *résultats* des intégrations sont limités, tant sur le plan des flux commerciaux (moins de 6 % du commerce total) que des flux financiers. Exception faite des unions monétaires, on constate une faible coordination des politiques économiques nationales. De nombreux projets sectoriels régionaux ont échoué. Il existe toutefois des complémentarités potentielles. On constate, en revanche, des flux « informels » importants qui s'appuient sur les réseaux de commerçants transfrontières. Ceux-ci perpétuent les traditions d'échanges fondées sur les solidarités sociales et les réseaux antécoloniaux. Plus fondamentalement, de nombreuses économies périphériques tendent à se structurer autour de centres d'accumulation ou de pôles fédérateurs comme l'Afrique du Sud.

L'intégration régionale apparaît toutefois une *idée-force* ; elle se traduit par une multiplicité de projets. Elle vise, face à la montée des blocs régionaux, à accroître les capacités de négociation de l'Afrique. Elle peut augmenter la crédibilité et restaurer la confiance des opérateurs. Elle permet des coordinations de

politique économique et peut rendre les ajustements plus efficients. Elle est un moyen d'ouvrir les économies vers l'extérieur à un rythme acceptable. Elle peut réduire les conflits.

3. Les pôles ou puissances régionaux

Les effets des politiques diffèrent, enfin, selon la dimension des pays. Plusieurs *pôles régionaux* apparaissent : l'Afrique du Sud au sein de l'Afrique australe ; le Nigeria au sein de l'Afrique de l'Ouest ; les unions monétaires au sein de la zone franc peuvent jouer un rôle potentiel de contrepoids.

L'Afrique du Sud

L'Afrique du Sud, avec 1,2 million de kilomètres carrés pour 41,5 millions d'habitants et un PIB de 136 milliards de dollars (1999), constitue la puissance dominante de l'Afrique au sud du Sahara. La République sud-africaine réalise 30 % des exportations des neuf principales matières minérales mondiales. Elle représente 50 % des emplois salariés, la moitié du réseau ferroviaire, 40 % du réseau routier, 50 % de la consommation énergétique de l'ASS. Le secteur agropastoral, qui regroupe 13 % de la population active, contribue à 5,5 % du PIB et conduit à une autosuffisance alimentaire. Le secteur des mines contribue, avec 8 % de la population active, à 10 % du PIB. Les industries manufacturières, essentiellement de substitution, avec 16 % de la population active, participent pour 22 % du PIB. L'Afrique du Sud est également une puissance militaire (les dépenses militaires représentent 10 % du PNB). Pays longtemps protégé, où cinq conglomérats contrôlent largement l'économie et où l'État a joué un rôle central, l'Afrique du Sud est en profonde transformation.

Les disparités demeurent élevées. Si le PNB moyen se situait en 1995 autour de 3 000 dollars par habitant (5 000 en PPA), les écarts variaient entre 10 400 dollars chez les Blancs (15 % de la population), 1 150 dollars chez les Noirs, 3 900 dollars chez les Indiens, et 2 700 dollars chez les métis ; 88 % des terres arables sont la propriété des Blancs (12 % de la population). Le chômage et le sous-emploi touchent plus de la moitié de la population. Le taux de croissance du PIB est faible ; le taux d'investissement demeure limité.

Le modèle de croissance sud-africain connaît une crise systémique depuis plusieurs décennies. Ses fondements sont remis en question, que ce soit la rente minière, la surexploitation de la

main-d'œuvre noire ou l'interventionnisme de l'État dans une politique d'import-substitution [Cling, 2000]. L'économie stagne ; elle se libéralise et passe d'une « croissance par la redistribution » à la redistribution par la croissance ; l'ouverture extérieure conduit à un changement nécessaire de spécialisation.

L'Afrique du Sud reste une économie minière prise en étau entre l'épuisement progressif de ses réserves et la chute des cours des métaux précieux. Ayant des relations avec quarante-trois pays africains, l'Afrique du Sud contrôle largement les économies des pays d'Afrique australe. L'évolution de l'*apartheid*, la fin de la guerre froide en Afrique, le poids des conglomérats et la libéralisation en cours au sein de la SADC, et l'accord de libre-échange avec l'Union européenne constituent autant de facteurs favorisant le rôle de pôle intégrateur des économies de l'Afrique australe. La fin de l'*apartheid* conduit à un coût élevé d'intégration entre les communautés. Les principales incertitudes concernent les tendances centrifuges liées aux disparités régionales, à la montée des jeunes Noirs chômeurs (40 % des diplômés), à la crainte des Blancs et des métis face à la violence ou à l'*affirmative action*. Comment concilier la redistribution des pouvoirs et des richesses avec un système productif efficient et une crédibilité externe nécessaire à la « Renaissance africaine » ? Comment sauvegarder une industrie protégée face à la libéralisation ? Comment concilier la défense de l'emploi et des salaires soutenue par les puissants syndicats avec les politiques macroéconomiques libérales attractives des capitaux et l'amélioration de la compétitivité nécessaire ?

Le Nigeria

Le *Nigeria* est la deuxième puissance d'Afrique subsaharienne. Sixième exportateur pétrolier du monde, membre de l'OPEP, intégré au sein de la CEDEAO, marché de près de 100 milliards de dollars en 1980, mais de 44 milliards de dollars en 1999, le Nigeria est la *puissance économique* dominante de l'Afrique de l'Ouest : État fédéral, il représente environ un sixième de la population (+ 110 millions), près de 20 % du PNB et 40 % du commerce extérieur de l'Afrique noire. Il a de fortes potentialités. Ses ressources naturelles, énergétiques (pétrole, gaz), agricoles, hydrauliques et minières (fer, colombite...) sont importantes. Le réseau d'infrastructures routières, bancaires et commerciales est développé, et l'équipement scolaire a permis la formation d'une élite de haut niveau. Dans une société où l'argent est très valorisé, l'esprit commercial est traditionnel, et il

a su aussi bien s'articuler sur le capital international que se manifester dans un « secteur informel » qui recouvre toutes les activités. Mais le Nigeria demeure un « géant aux pieds d'argile » ; il combine des différences ethniques et régionales, des fortes inégalités de revenus avec des ressources pétrolières instables. Quasi-exportateur d'un seul produit, son régime de croissance fluctue en fonction de la conjoncture pétrolière ; l'économie présente de nombreux symptômes du *syndrome pétrolier* [Hugon, *in* de Bandt, Hugon, 1988].

L'économie se heurte à d'importants *goulets d'étranglement*, tels le manque de maîtrise gestionnaire et technique, le poids du tribalisme dans l'attribution des emplois, les critères politiques de localisation des industries, la lourdeur de l'appareil administratif, la faible rentabilité des grands projets (exemple : aciéries d'Ajaokuta), l'insuffisance des équipements électriques, des télécommunications et des voies de communication secondaires. La mise en place d'unités productives ne semble pas avoir créé une dynamique autonome du système productif ; celui-ci, fortement dépendant de l'extérieur, est caractérisé par des dysfonctionnements techniques, financiers et gestionnaires.

Le *programme d'ajustement*, qui a débuté en 1986, a porté principalement sur la libéralisation du marché du change et les dévaluations successives du naira, la suppression des licences d'importation et la libéralisation des contrôles d'exportation, le changement des prix et l'abolition des *marketing boards*, un contrôle de la politique monétaire et fiscale. La baisse de la demande globale interne, les écarts de taux de change sur les marchés officiels et parallèles, la prime de convertibilité du franc CFA, liés aux effets de dimension de l'économie nigériane vis-à-vis des micronations voisines, ont conduit à une conquête des marchés régionaux et à une inversion des flux commerciaux entre le Nigeria et les pays frontaliers. En revanche, le Nigeria n'avait pas, en 2000, une compétitivité industrielle sur les marchés internationaux.

Les pays de la zone franc

La *zone franc* est née de la grande crise et de la construction d'une zone protégée de repli [Gérardin, 1989 ; Guillaumont P. et S., 1988 ; Hugon, 1999] ; officiellement créée en 1948 entre la France, ses colonies et protectorats, elle est passée d'une intégration monétaire contrainte à une coopération monétaire entre la France et quatorze pays africains ; ceux-ci, exception faite des Comores, sont regroupés dans deux unions monétaires ayant

TABLEAU VII. — COMPARAISON ZONE CFA/AFRIQUE SUBSAHARIENNE HORS ZONE FRANC CFA (1975-1996)

	<i>Zone franc</i>			<i>Hors zone franc</i>		
	<i>1975-1985</i>	<i>1986-1993</i>	<i>1994-1997</i>	<i>1975-1985</i>	<i>1986-1993</i>	<i>1995-1996</i>
Taux de croissance réel du PIB (% annuel moyen)	4,6	0,1	5	1,4	2,5	4,6
Taux de croissance réel du PIB/habitant (% annuel moyen)	1,7	- 2,8	2	- 1,3	- 0,3	1,7
Taux d'inflation (% annuel moyen)	11,2	1,1	12	17,8	22	-
Solde budgétaire (% PIB, moyenne)	- 5,0	- 7,6	- 1,5	- 6,1	- 5,6	-
Compte courant extérieur (% PIB, moyenne)	- 6,5	- 7,4	- 5	- 1,9	- 0,8	-
Exportations de marchandises (% PIB, moyenne)	28,0	22,3	22	20,7	24	34
Importations de marchandises (% PIB, moyenne)	23,8	18,7	29	18,9	20,9	33
Dette extérieure (% PIB, moyenne)	38,2	73,7	110	25,2	57	70

Sources : FMI, *Perspectives économiques et mondiales*, 1997 ; [Hugon, 1999].

chacune une banque centrale. Il y a libre transférabilité, garantie par la France de la convertibilité du franc CFA (Communauté financière africaine) à un taux de change fixe par rapport au franc français (et à l'euro), grâce au mécanisme du compte d'opérations et aux règles relatives à la politique monétaire.

L'existence d'une *unité monétaire* et d'un dispositif monétaire communs impose une discipline ; elle favorise des compensations entre les pays et permet d'absorber des chocs de court terme ; mais elle peut également retarder et/ou réduire l'ajustement dans le cas de chocs durables. Le *change fixe* crée un point d'ancrage nominal favorable pour les politiques économiques, limite le risque de change et favorise une discipline commune ; mais il réduit la flexibilité et a conduit à un ajustement en termes réels. La *convertibilité externe* favorise la mobilité des capitaux et les échanges commerciaux, mais elle peut également conduire à des fuites de capitaux liées aux échanges avec les pays à monnaie inconvertible. Le franc CFA est détenu pour bénéficier de sa prime de convertibilité.

Les pays africains de la zone franc avaient connu, durant les *deux premières décennies* de l'indépendance, une plus grande stabilité de change ainsi que de meilleures performances économiques en matière de commerce extérieur et de croissance, si on les compare aux autres pays africains hors zone franc [Guillaumont, 1988]. Les déficits des opérations courantes de l'État ainsi que le taux d'inflation ont été plus réduits. On a constaté, en revanche, un plus grand déficit des entreprises publiques ainsi qu'un recours accru aux financements extérieurs, du moins à partir du milieu de la décennie. Mais plusieurs dysfonctionnements sont apparus, pour des raisons internes à la zone telles que le non-respect des règles, les retards d'ajustement, les surcoûts conduisant à des pertes de compétitivité, ou du fait de causes externes, telles que les dévaluations cumulatives et les fuites de capitaux de la part des pays à monnaie inconvertible, et des anticipations d'une dévaluation.

Dans un contexte d'*ajustement en termes réels* sans dévaluation, l'accent était mis sur des taux d'intérêt élevés, nécessaires pour attirer les capitaux, et sur l'absence de financement monétaire des déficits budgétaires.

La dévaluation des FCFA de janvier 1994 avait permis des progrès économiques significatifs, dans un contexte international favorable. Les effets macroéconomiques et financiers de la dévaluation des FCFA ont été globalement conformes aux attentes. Le PIB a stagné en 1994 puis augmenté de 1995 à 1999 autour de 5 % par an. Le surplus de la balance commerciale a

augmenté et la position nette du compte d'opérations avec le Trésor français s'est améliorée de 11 milliards de francs français en 1994. Le taux d'inflation est revenu à 5 % après deux ans.

En revanche, les questions structurelles de faible investissement et de compétitivité insuffisante continuent de se poser ; la Côte-d'Ivoire est en crise, les investissements permettant un changement de spécialisation internationale et de structure industrielle demeurent en attente. L'environnement institutionnel est insuffisant pour l'investissement productif.

La dévaluation et l'ajustement ont créé des opportunités pour changer de spécialisation, rendre l'économie plus flexible et plus compétitive. Les pays de la zone demeurent spécialisés dans des « commodités » dont les élasticités-revenus sont faibles, dont les cours sont très instables et dont les perspectives de marché sont limitées. La rente de la dévaluation a peu servi à construire de nouveaux avantages comparatifs et à avoir un positionnement positif sur le marché mondial.

La dévaluation a été accompagnée de la mise en œuvre d'une union douanière et économique au sein de l'UEMOA et de la CEMAC, avec des résultats plus satisfaisants au sein de la première.

Le devenir de la zone franc se pose dans le nouveau contexte de l'euro. Les réformes monétaires n'auront de sens que si elles favorisent l'entrée des capitaux, que si l'Europe exerce des effets de contagion de la croissance par les transferts de technologie et une ouverture à des produits manufacturés permettant une montée en gamme des exportations africaines [Hugon, 1999].

On note ainsi en 2004, à côté des zones en chaos (Afrique des Grands Lacs), des Afriques contrastées. Les trajectoires des économies africaines sont conditionnées par le contexte mondial (multilatéralisme commercial, globalisation financière) et européen (accords de Cotonou sur la base de zones de libre-échange, « fatigue » de l'aide, mise en place de l'euro...). Elles dépendent des chocs exogènes (climats, termes de l'échange) et des conflits intérieurs.

IX / Les enjeux et les perspectives

Depuis la chute du mur de Berlin, les regards européens, voire les capitaux, ont tendance à se tourner vers l'Est. L'Afrique apparaît sous le regard des médias comme le lieu de *dramas*, des guerres, des épidémies et des famines. Vue avec un regard interne, l'Afrique, où souffle un vent de démocratie, est en profonde *mutation*. La crise est aussi une occasion de rendre les Africains responsables de leur propre développement.

1. Les enjeux de l'Afrique

L'Afrique n'est plus l'enjeu d'une surenchère idéologique comme pendant la guerre froide. Cela ne signifie pas, bien au contraire, la fin des rivalités diplomatiques et des luttes factionnelles appuyées par des puissances étrangères. La montée des *tensions* et des *conflits* est d'autant plus importante que les enjeux économiques sont moins les conquêtes de marchés que la captation de ressources naturelles (exemple du diamant ou du pétrole) et le contrôle des trafics (contrebande, drogue...). Dans des sociétés où l'État-nation demeure en voie de constitution et où les réseaux personnels et les solidarités ethniques l'emportent sur l'institutionnalisation de l'État, la crise économique a renforcé la décomposition de l'État. Dans certains cas extrêmes, elle a transformé l'économie de rente en économie mafieuse et de rapines. Dès lors, le futur de l'État conditionne le futur de l'économie.

De l'aide à l'ingérence économique

L'Afrique, exception faite des intérêts pétroliers et, à terme, miniers, et des risques de chaos, n'est plus un enjeu stratégique.

Les pays du « champ » sont insérés dans la zone de solidarité prioritaire (ZSP). Les enjeux de l'Afrique sont devenus moins économiques que culturels dans un contexte d'endettement permanent. L'aide apparaît comme une mise sous perfusion permettant à l'État d'assurer le minimum de fonctions régaliennes ; elle traduit une ingérence croissante.

L'ingérence est devenue *économique* avec la conditionnalité liant les prêts aux choix de politique économique et aux critères de performance. Elle est budgétaire, dès lors que les programmes d'investissement public sont établis par les autorités de Washington. Elle concerne les importations par les affectations des fonds de contrepartie. Elle est envisagée pour un noyau dur des dépenses sociales. Dans plusieurs secteurs, on constate un retour des expatriés, et la privatisation conduit le plus souvent à une dénationalisation. L'ingérence est *politique* dès lors que la conditionnalité concerne la démocratie. La communauté internationale est devenue plus interventionniste face à la montée des tensions : conflits frontaliers et ethniques, risques migratoires, cataclysmes naturels, montée de l'intégrisme. Les opinions publiques occidentales et les Nations unies soutiennent l'ingérence humanitaire où les médecins et les distributeurs de vivres sont appuyés par les militaires. Les trois M (marchands, militaires et missionnaires) de la période coloniale réapparaissent ; seuls ces derniers ont cédé, en partie, la place aux médecins.

2. Quelles politiques économiques ?

Du fait de la diversité des configurations, les politiques économiques doivent être spécifiques. Seuls quelques *principes généraux* peuvent être rappelés. Avant de transformer en profondeur les structures de l'économie, il apparaît prioritaire de restaurer la confiance, de reconstituer un *contexte institutionnel* favorable et de mettre en place un État de droit conduisant à des pouvoirs légitimes et permettant la reprise de l'investissement.

Il existe, certes, des débats économiques internes à l'Afrique, mais l'Afrique est plus spectatrice qu'actrice. Les États n'ont plus les capacités d'analyse ni les systèmes d'information permettant d'établir des cadres stratégiques du long terme.

De nombreuses *mutations* apparaissent en revanche. « Les dynamismes qui s'expriment dans l'Afrique contemporaine sont souvent signe d'anomie mais certes pas d'atonie » [Raison, 1984]. Les classes montantes critiquent les rentes, les relations personnalisées de clientélisme, l'aide gaspillée, détournée et

dénaturée. L'exigence interne de plus de démocratie conduit à plus de transparence illustrée par les conférences nationales. Il y a remise en cause d'un État souvent détourné de ses fonctions, où l'administration n'est pas différenciée du politique et où la non-dissociation de la chose publique et des patrimoines privés est signe de prévarication.

Vers une économie mixte ?

La politique économique est un compromis institutionnalisé qui ne peut correspondre à un ordre idéal, qu'il soit libéral ou volontariste. Les sociétés africaines sont caractérisées par le *chevauchement* des positions de *pouvoir* et d'*enrichissement*, la fluidité entre les espaces publics et privés, ce qui oblige à remettre en question l'opposition État/marché ou public/privé. Au Sénégal, la confrérie religieuse des Mourides, liée à l'État, contrôle les circuits d'arachide. Aux Comores, quatre familles proches de l'État contrôlent les importations et les exportations. En Afrique de l'Ouest, les Libanais et, en Afrique orientale et dans l'océan Indien, les Indiens jouent un rôle de financiers de l'État en contrepartie d'avantages reçus. La libéralisation et la privatisation transforment généralement les rentes liées au contrôle étatique en rentes de monopoles privés.

Les *lois du marché* ne peuvent fonctionner sans « garde-fous » et sans organisation pour plusieurs raisons. Les prix mondiaux ne sont pas d'équilibre. Lorsque les prix sont instables et incertains, compte tenu de leur aversion du risque, les agents ont intérêt à diversifier leurs productions. La spécialisation peut être appauvrissante, dès lors que jouent des sophismes de composition où la croissance des exportations conduit à une baisse des prix. La vérité des prix conduit à un déclassement d'une partie de l'appareil productif agricole et industriel africain. Il faut, dès lors, prendre en compte les possibilités de reconversion, et les coûts de perte d'apprentissage afférents à ce déclassement. Le démantèlement des filières, en période de basse conjoncture, rend impossible leur reconstitution en période de haute conjoncture. Des mécanismes stabilisateurs, lissant les fluctuations et prenant en compte les délais, sont dès lors nécessaires.

En revanche, l'*économie administrée* est source de rente et d'absence d'innovation. Elle ne peut intégrer la flexibilité nécessaire et l'ajustement au marché international et aux évolutions technologiques. L'expérience enseigne que trop taxer l'agriculture pénalise la croissance, qu'un protectionnisme élevé crée des rentes ou que les distorsions des marchés exercent des effets

négatifs sur l'allocation des ressources. L'ouverture maîtrisée et la concurrence sont nécessaires pour stimuler l'investissement et les progrès de productivité. Une allocation plus optimale des ressources rares est évidemment souhaitable.

Il s'agit, dès lors, de réguler le marché et de mettre en place une *économie mixte* où l'État crée un cadre stratégique et favorise une dynamique privée entrepreneuriale. Le « modèle » asiatique repose ou a reposé largement sur un secteur exportateur subventionné, une industrie destinée au marché intérieur protégé, une grande flexibilité du système productif et une libéralisation interne permettant la constitution d'un vrai marché sous l'impulsion d'un État fort. Le marché se construit et s'*organise*. Les entreprises efficientes ont besoin de relations stabilisées. Des transitions institutionnelles sont nécessaires. La politique incitatrice suppose l'adoption de comportements nouveaux par apprentissage individuel et collectif [Quiers-Valette, 1994]. Les séquences optimales de réformes supposent : 1) la stabilisation économique ; 2) la libéralisation du secteur réel national ; 3) la libéralisation financière ; 4) la libéralisation extérieure commerciale et des capitaux. Les réformes doivent concilier le temps des apprentissages nécessaires et la nécessité de casser des rentes par des réformes radicales.

La protection des industries naissantes, les bonifications d'intérêt peuvent, l'exemple de l'Asie l'a montré, être nécessaires et ne pas exercer d'effets désincitatifs sur les exportations. La reprise des investissements à risque, le rapatriement des capitaux et l'allongement des horizons des agents supposent un cadre institutionnel sécurisant et des régimes politiques stables et légitimes.

L'*État de droit*, s'opposant aux régimes d'exception, doit s'accompagner d'un assouplissement de la réglementation et d'un cadre juridique. Les agents économiques ont besoin de règles stables : droit foncier permettant d'intensifier les cultures et de gérer les ressources non renouvelables ; droit social évitant l'« exploitation » des dépendants ; respect des règles commerciales et des droits de douane pour éviter la concurrence déloyale. Mais les législations officielles sont en rupture avec les possibilités et les pratiques. Les droits « coutumiers » doivent être interprétés en fonction des situations, selon les jurisprudences. Gérer la pluralité des droits conduit à ne privilégier ni la seule propriété individuelle qui exclut, ni la propriété communautaire qui suppose une discipline coercitive et annihile les initiatives [Lebris *et al.*, 1982].

3. Quelles perspectives ?

Les sociétés africaines ont à gérer un doublement de leur population et un triplement de leur population urbaine d'ici 2030. Elles doivent reconstituer leurs écosystèmes, réaliser les investissements collectifs et productifs nécessaires à la croissance, et se repositionner positivement dans la division internationale du travail. Ces différents *défis* impliquent des *progrès de productivité* et une *accumulation à long terme*.

Comment penser les *perspectives africaines* au-delà de l'ajustement ? Compte tenu des tendances passées, des facteurs lourds prévisibles et des choix de politique, plusieurs trajectoires sont envisageables. Un *scénario catastrophe* peut résulter de conflagrations nationales ou régionales, d'exacerbations des guerres civiles, de destructions des écosystèmes. Ce scénario apparaît dans les zones de chaos que sont le Liberia, la Somalie ou les Grands Lacs. Des perspectives moins pessimistes apparaissent.

La crise se traduit par une ouverture aux *jeux de l'échange* ; elle se manifeste par une diffusion des moyens techniques témoignant à la fois d'innovations et de différenciations sociales et spatiales. L'Afrique contrastée est prise dans la mondialisation des images, de la révolution technique et dans la tradition réinterprétée.

La crise, rupture et mutation, a ainsi accentué l'ambiguïté d'une *Afrique contrastée*. Il est difficile de discerner les événements constructeurs de l'avenir « qui avancent avec des pas de tourterelle » et les faits significatifs qui feront que, dans les multiples cheminements, l'un deviendra histoire. La rétrospective montre que l'asio-pessimisme dominait, il y a quelques décennies, au nom des particularités sociales et culturelles. Le développement se pose toutefois en termes de générations.

Il y aura vraisemblablement *différenciation* croissante des économies africaines. Les priorités agropastorales ne sont pas les mêmes pour les économies nomades des Touaregs, pour les cueilleurs de la forêt équatoriale ou pour les paysans des hautes terres malgaches. Le choix entre l'économie ouverte sur l'extérieur ou orientée vers le marché intérieur diffère entre les petits pays côtiers et les grands pays. La gestion de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires se pose dans des termes radicalement différents dans les petites îles surpeuplées et dans les grands pays où la terre est abondante. Les pôles, Afrique du Sud et Nigeria, joueront vraisemblablement un rôle central. Les unions monétaires au sein de la zone franc peuvent constituer des contrepoids ou, au contraire, se décomposer et favoriser des stratégies de cavalier libre des petits pays membres. Les différenciations

s'accroîtront selon les régimes d'accumulation et les modes de spécialisation. Les pays sahéliens enclavés et les pays en guerre risquent de se marginaliser. Les pays agro-exportateurs connaîtront une spécialisation appauvrissante s'ils ne diversifient pas leurs exportations. Les pays rentiers miniers ou pétroliers subiront de grandes instabilités liées aux fluctuations de la rente. L'eau sera un enjeu majeur.

L'Afrique devra affronter les vents de la compétition mondiale dans un monde en voie d'érosion des préférences. Mais elle ne peut se développer que sur des bases internes (dynamisation de l'économie populaire, réduction des coûts des biens et services de base) permettant un élargissement du marché [Engelhart, 1998 ; Hugon, Sudrie, 2000].

Le NEPAD, adopté par l'Union africaine en 2001, est une initiative africaine mettant en avant le partenariat, privilégiant la dimension régionale, mettant l'accent sur la gouvernance et sur le secteur privé. Les objectifs d'un taux de croissance de 7 % par an et d'un financement de plus de 60 milliards de \$ par an sont très ambitieux. Ce processus *top down* doit être endogénéisé. Il constitue un cadre qui, à défaut d'un plan Marshall pour l'Afrique, permet de coordonner les aides des bailleurs de fonds et de favoriser des coordinations intra-africaines. Certains y voient la dernière chance pour l'Afrique.

L'Afrique est plus que jamais ambiguë, lieu de drames et de créativité, de marginalisation économique et de présence au monde sur les plans culturel, social et artistique.

La convention de Cotonou (2000), faisant suite aux accords de Lomé, traduit une perte de spécificité des relations entre l'Union européenne et les ACP. En conformité avec l'OMC, elle prolonge la tendance à l'érosion des préférences. Les instruments de compensation des instabilités des produits agricoles (Stabex) et miniers (Sysmin) ont disparu. Les PMA et les non-PMA ont désormais des traitements différenciés. Il est prévu des accords de partenariat économique (APE) soit avec des pays, soit avec des ensembles régionaux (CEMAC, EAC, UEMOA ou CEDEAO, SADC). Les accords de libre-échange avec réciprocité auront des coûts élevés en termes de recettes publiques, d'ajustement des importations et des exportations. On peut douter que les pays africains puissent d'ici 2020, date d'application des APE, mettre en place les réformes nécessaires. Il peut certes y avoir appui à l'État de droit, ancrage des politiques et transfert de crédibilité de l'Europe, mais l'attractivité des capitaux privés suppose une reprise des flux publics actuellement fort problématiques. Les risques de décrochage et de divergence de l'Afrique sont élevés.

Conclusion

Nous avons posé, dans l'introduction, la question de la légitimité d'une analyse économique pour comprendre l'Afrique. Nous avons utilisé, mais également questionné, les outils micro et macro au regard des « boîtes noires » des structures sociales, des rapports de pouvoir et des trajectoires historiques. L'économie fonctionne selon un double registre, celui des structures officielles ayant une légitimité extérieure et celui des structures réelles reflet des compromis sociopolitiques et des accumulations de capital relationnel ou social [Hugon, 1968].

Une économie productive et compétitive implique la mobilisation des compétences nationales et étrangères (notamment du Sud), et l'émergence d'entrepreneurs grâce au marché et aux mesures de libéralisation. Mais l'investissement productif ne peut se réaliser sans un cadre institutionnel favorable, un État facilitateur et un climat de confiance. Les réseaux commerciaux transfrontières et les dynamiques informelles peuvent être mobilisés ; ils doivent être également canalisés, si l'on veut que l'accumulation financière et commerciale conduise à une accumulation productive. Ces réformes économiques et politiques impliquent également de nouvelles relations internationales et, notamment, un apurement de la dette qui ne se fasse pas aux dépens des transferts financiers vers l'Afrique. Celle-ci doit retrouver un capital de crédibilité, qui dépend aussi des faiseurs d'opinion et de la stabilité des règles réductrices d'incertitude. Les défis en cours de l'Afrique ne peuvent être relevés que par une double action, *internationale* et *interne*.

Il importe de rappeler les ordres de grandeur révélateurs des *asymétries internationales*. Les subventions accordées aux agriculteurs du Nord (plus de 360 milliards de dollars annuels) sont plus de dix fois supérieures aux flux d'aides reçues par l'Afrique, et ceux-ci sont quinze fois moins importants que les aides reçues par l'Allemagne de l'Est pour la réunification. Compte tenu de la fuite des capitaux, on estime que le montant de la dette de certains

pays, tel l'ex-Zaïre, correspond aux actifs placés dans les banques européennes par les bénéficiaires du système. Le nombre d'experts étrangers en Afrique est voisin du nombre de cadres africains expatriés en Europe. Or, le coût total des 700 experts à Madagascar (y compris les dépenses de matériel et de voyage) est du même ordre de grandeur que les salaires touchés par 100 000 fonctionnaires malgaches. Dans un contexte international de libéralisme asymétrique, les écarts de revenu par tête entre l'Europe et l'Afrique ont doublé depuis les indépendances, et ils sont de cent cinquante à un.

La priorité est de réformer l'architecture internationale pour favoriser l'égalité des chances, stabiliser l'économie, réguler les circuits criminels et mettre en place un multilatéralisme coopératif. Relever les défis est impossible sans de profondes *réformes internes* : le développement est la résultante de pratiques contradictoires des agents, mais également de stratégies à long terme. Les ruses de l'histoire indiquent que les cheminements sont multiples. L'histoire des quarante dernières années a montré l'inadéquation des modèles importés, qu'ils soient, selon les périodes, liés à l'idéologie participationniste des animateurs ruraux, au schéma marxiste-léniniste des planificateurs, aux opérations de développement des ingénieurs ou, récemment, aux thérapies libérales.

Une société est constituée de centres de décisions multiples et asymétriques, ayant chacun son espace, ses moyens, son horizon et sa logique. Le développement économique suppose que les acteurs dominants aient un horizon de long terme, qu'ils puissent prendre des risques d'investissement et les macrodécisions entraînantes. Il résulte, également, des dynamiques endogènes des microentreprises et des petites activités qui constituent le tissu de base.

À la fin de ce voyage, pouvons-nous répondre à la question posée au début de l'ouvrage sur l'*afro-pessimisme* dominant, à la fois révélateur et facteur de la crise ? L'Afrique connaît, certes, des drames, des guerres, des épidémies et des famines. Il importe toutefois de relativiser les médias exprimant tout à la fois la peur devant un continent prolifique et la commisération vis-à-vis de la faim. La Somalie ou le Rwanda ne sont pas plus, ni moins, représentatifs de l'Afrique que ne l'est l'ex-Yougoslavie par rapport à l'Europe. L'économiste théoricien qui écrit de loin sur l'Afrique a tendance à mettre en avant la perte de compétitivité, les blocages de croissance et la faiblesse des investissements. L'économiste praticien présent sur le terrain est aussi frappé par la créativité, par les initiatives populaires en milieu urbain, par l'émergence de nouvelles organisations et d'esprit d'entreprise qui échappent aux enregistrements comptables. L'ampleur des défis actuels rend,

certaines, sceptique sur une conception auto-organisatrice de la société, mais un processus de développement économique durable semble illusoire s'il ne s'appuie pas sur ces ancrages culturels et sociaux. S'il y a désenchantement face aux illusions des indépendances et devant l'échec du projet de modernisation, les économies africaines ont leur historicité propre, tout en étant ouvertes au monde. Elles reflètent ainsi des trajectoires spécifiques. Celles-ci ne seront viables que si l'Afrique se met, également, à l'heure des révolutions techniques mondiales.

Plusieurs priorités apparaissent : relégitimer l'État dans ses fonctions collectives et régaliennes, élargir le marché, faire émerger les organisations efficaces en permettant les apprentissages et les savoirs collectifs, trouver des modes de coordination assurant à la fois la flexibilité nécessaire aux évolutions internationales et la permanence des relations permettant des investissements et des prises de risque, créer un cadre stable permettant des anticipations longues.

L'économie de marché ne peut fonctionner de manière efficace que si l'État est renforcé pour créer l'environnement institutionnel favorable, que si les entreprises ont des logiques d'investissement à terme et que si les mécanismes redistributifs permettent des tensions sociales régulées.

Décoloniser les relations avec l'Afrique suppose de décoloniser le regard et le vocabulaire, et de ne pas remplacer les représentations types de l'époque coloniale en termes de communautés, mentalité primitive ou ethnie par des « prêts-à-penser » en termes de société civile, de transparence ou de bonne gouvernance.

Face au consensus mou de la communauté internationale remettant en cause les principes de non-réciprocité compensant les asymétries, ou les mécanismes stabilisateurs pour les pays vulnérables aux chocs, il faut rappeler qu'entre le fort et le faible c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. Il faut des écluses pour permettre les mises à niveau ; il importe d'accepter des règles du jeu différentes ou des handicaps quand la course oppose des coureurs dopés et des coureurs non entraînés ; des transitions sont nécessaires pour favoriser les apprentissages. Redistribuer entre le Nord et le Sud les pouvoirs, les avoirs et les savoirs, stabiliser l'économie, mettre en place un multilatéralisme coopératif sont des priorités. Elles sont aussi une manière de réduire les extrémismes qui fleurissent sur le chaos et les liens entre les « États voyous » et les circuits criminels. À défaut d'une insertion régulée positive dans la mondialisation, l'Afrique risque de devenir l'arrière-cour de l'Europe et de s'insérer de manière croissante dans une économie mondiale mafieuse.

INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES 40 PAYS AFRICAINS (plus d'un million d'habitants)

	IDH 2002	Population (en millions)			Population urbaine (%)	Taux d'alphabétisme 1998 (%)	PNB réel par tête (\$)			PNB 2002 (milliards \$)	Taux de croissance annuel du PNB par tête (%)			Dette extérieure (% du PNB milliards \$)		Taux annuel d'inflation (%)		
		1990	2000	2030	2000		1980	1995	1998		1965-1980	1998	2000	2002		1980-1989	1990-1998	2000
<i>1. Sahel</i>		36,5	46,0	100	—				300	11,5			182,0	21				
Burkina Faso	0,325	9,0	12,0	23	17	22	207	259	240	2,2	1,7	1,7	-0,4	61,3	1,4	14,1	6,6	5,5
Mali	0,386	9,2	11,5	24	29	38	301	267	250	2,3	2,1	0,8	2,1	130,8	3,0	3,6	9,3	5,2
Mauritanie	0,438	2,0	2,8	5	59	41	557	478	410	1,0	0,1	1,3	1,7	275,1	2,7	9,4	5,3	6,1
Niger	0,277	7,7	10,8	24	21	15	328	215	190	1,8	-2,5	-1,0	-3,2	89	1,6	3,4	6,8	6,1
Sénégal	0,431	7,3	9,7	20	48	35	557	581	300	4,3	-0,5	2,9	78,7	3,4	7,3	5,6	5,4	
<i>2. Afrique de l'Ouest</i>		48,8	63,5	125					380	21,5			194,4	41,8				
Bénin	0,420	4,6	6,4	11	43	38	394	362	380	2,1	0,3	1,8	3,1	74,4	1,6	1,9	10,1	8,7
Côte-d'Ivoire	0,428	12,0	15,0	37	44	44	1 045	825	700	19,3	2,8	1,3	-4,9	140,9	27,0	3,1	8,7	7,2
Ghana	0,548	15,0	20,6	35	37	69	394	399	390	5,2	-0,8	1,5	1,3	132,2	6,8	43,6	25,6	28,4
Guinée	0,414	5,9	7,8	15	28	36	1 103	594	540	3,0	1,3	2,0	-0,3	115,6	3,5		6,7	—
Liberia		2,6	3,6	6	46	51					0,5	—	—	—	—	18,3	—	—
Sierra Leone	0,275	4,2	5,0	10	37	31	432	150	140	0,67	0,7	-6,4	4,9	206,6	1,4	54,1	32,5	29,3
Togo	0,493	3,5	4,9	9	32	55	454	333	330	1,2	2,7	-1,4	3,5	120,1	1,5	5,1	8,8	8,5
<i>3. Nigeria</i>	0,462	95,0	111,5	220	45	61,1	314	256	370	41,0		0,6	1,3	92,9	38,1	14,2	38,7	32,5
A. CEDEAO 1 + 2 + 3		180,3	221,0	485					300	74,0		0,5	136,5	100,9				
<i>4. Afrique centrale</i>		24,4	31,4	65					550	19,2		-2,4	117	22,5				
Tchad	0,365	5,7	7,8	14	24	39	176	230	230	1,4	-1,9	0,1	-2,1	79,9	1,1	1,5	8,3	8,1
Cameroun	0,512	11,8	15,3	33	49	73	730	646	610	8,8	2,44	-5,2	2,8	11,6	8,9	6,6	6,1	6,5
Congo	0,512	2,3	3,1	7	66	78	776	821	680	3,2	2,7	-1,3	4,9	219	7,0	0,3	7,1	9,2
Gabon	0,637	1,2	1,4	3	83	63	1 678	3 611	4 170	4,9	5,6	0,5	-0,6	94,2	4,6	-1,0	7,2	5,7
Afrique centrale	0,375	3,0	3,8	7	42	44	417		300	1,1	0,8	-0,8	1,1	91,6	0,9	6,5	5,4	5,9
<i>5. Grands Lacs</i>		43,3	65,6	126					146	7,8		-5,7	110	13,3				
RDC	0,431	35,6	51,5	86	30	59	313	127	110	(5,4)	-1,3	-8,3	(208)	11,2	59,4	142,3	2089	
Burundi	0,313	5,5	6,8	16	25	46	176	147	140	0,6	2,4	4,2	-1,6	163,3	0,9	3,7	11,8	16,1
Rwanda	0,403	7,2	7,9	24	6	64	321	227	230	1,8	1,6	-3,3	3,1	71,6	1,3	4,0	18,1	16,2

B. CEFAC 4 + 5		72,7	95,0	191				280	27,0			93	35,8				
<i>6. Afrique australe</i>		94,2	105,0	221				300	42,0			136	43				
Angola	0,405	10,0	13,0	27	33	42	698	527	350	8,8	0,6	- 6,4	- 0,8	213,6	18,7	924	708
Botswana	0,572	1,3	1,7	2	49	75	1 678	3 116	3 070	5,2	9,9	1,4	8,5	7,8	0,4	12,0	10,3
Lesotho	0,535	1,8	2,2	4	26	82	311	486	570	0,9	6,8	0,9	3,5	63,2	0,6	12,8	7,3
Malawi	0,400	8,8	11,0	24	15	58	169	166	200	1,7	3,2	0,9	- 0,4	163,6	2,8	14,6	33,2
Mozambique	0,322	15,7	20,0	41	38	42	166		200	3,7	0,6	3,5	- 0,7	198,1	7,4	34,9	41,1
Tanzanie	0,440	27,3	34,0	66	33	73			210	9,0	0,8	0,4	2,7	82,9	3,1	26,1	24,3
Zambie	0,433	8,5	9,5	24	40	76	551	388	330	2,9	- 1,2	- 1,3	1,3	205,3	5,9	38,3	63,5
Zimbabwe	0,551	9,7	11,7	20	36	87	638	703	690	7,4	1,7	- 0,5	- 6,7	56	4,1	11,0	21,9
Namibie	0,610	1,8	1,9	4	31	81	2 384	2 133	940	3,4	0,6	1,2	1,6	—		13,4	10,4
<i>7. Océan Indien</i>		13,8	17,2	32					460	8,1			97,0	7,9			
Madagascar	0,469	12,0	15,9	29	30	65	344	238	260	3,8	- 0,4	1,5	1,6	123,6	4,6	17,8	22,1
Maurice	0,772	1,1	1,3	2	41	84	1 802	4 034	3 740	4,3	3,7	4,0	6,9	54,6	2,4	8,5	6,2
<i>8. Afrique orientale</i>		125,1	158,4	347						31,2	34,8			97,4	33,9		
Kenya	0,513	24,0	30,1	62	34	80	1 404		350	10,3	3,1	- 0,3	- 2,6	61,6	6,1	9,0	15,8
Ouganda	0,444	18,8	21,5	51	14	65		332	310	6,1	- 2,2	3,9	0,8	55,4	3,4	108,1	15,3
Érythrée	0,421	—	3,8		18	52	90		175	0,6		—	- 10,6	44,8	0,3	10,1	—
Éthiopie	0,327	49,2	63,0	159	16	36		110	100	6,3	0,4	1,0	3,0	86,6	5,5	2,0	8,0
Somalie		7,5	10,0	17	28	24			—		- 0,1	—	—			42,8	—
Soudan	0,493	25,2	30,0	57	37	56	229		290	11,5	0,8	3,1	6,4	161,4	18,6	74,4	81,1
C. COMESA 6 + 7 + 8		233,1	271,0	600	22				220	84,9		0,2		100	84,8		
<i>9. Afrique du Sud</i>	0,695	35,3	41,0	65	58	85	4 620		3 310	125,9	3,2	- 0,4	1,4	20,3	25,6	14,2	10,6
Afrique subsaharienne	0,464	500	645	1 340	45		1 070		1 520	302	1,5	- 0,4	1,2	82,0	247,1	21,4	

Sources : Statistiques de la Banque mondiale [2003], de l'UNDP [2003] et du BAD [2003].

Le PIB réel ajusté est exprimé en parité des pouvoirs d'achat et non au taux de change officiel. Le PIB en dollars est obtenu en convertissant le PIB en monnaie nationale au taux de change officiel.

L'indicateur du développement humain est défini p. 25.

Sources bibliographiques

- ADDA J., SMOUTS M.-Cl., *La France face au Sud, le miroir brisé*, Karthala, Paris, 1990.
- AGIER M., COPANS J., MORICE A. (éds), *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Karthala, Paris, 1986.
- ALTERSIAL, CERED, ORSTOM, *Nourrir les villes en Afrique subsaharienne*, L'Harmattan, Paris, 1985.
- AMIN S., *Impérialisme et sous-développement en Afrique*, Anthropos, Paris, 1976.
- AMSELLE J.-L., M'BOKOLO E., *Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et État en Afrique*, La Découverte, Paris, 1986.
- AMSELLE J.-L., *Enchevêtrements*, Paris, 2001.
- ANNAN K., *The Causes of Conflicts and the Promotion of Durable Peace and Sustainable Development in Africa*, Department of the Secretary General of the Security Council, New York, United Nations, 1998.
- ARCAND, GUILLAUMONT P. et S., « Are policy reforms and growth in Africa sustainable ? » *ABCDE Conference Paper*, 2000.
- ASSIDON E., *Le Commerce captif. Les sociétés commerciales françaises de l'Afrique noire*, L'Harmattan, Paris, 1989.
- ASSIDON E., JACQUEMOT P. (éds), *Politique de change et ajustement en Afrique*, ministère de la Coopération, Paris, 1988.
- AZAM J.-P., « Marchés parallèles et convertibilité. Analyse théorique avec référence aux économies africaines », *Revue économique*, n° 1, janvier 1991.
- AZAM J.-P., « Civil peace and commitment to ethno-regional redistribution in Africa », *ABCDE Conference Paper*, Paris, juin 2000.
- BACH D., KIRK-GREEN E. (éds), *États et sociétés en Afrique francophone*, Economica, Paris, 1993.
- BAD, *Rapport sur le développement en Afrique*, Economica, Paris, 2003.
- BADOIN R., *Systèmes fonciers et développement économique*, Cujas, Paris, 1979.
- BALANDIER G., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire. Dynamique sociale en Afrique centrale*, PUF, Paris, 1971.
- BANDT J. DE, HUGON Ph. (éds), *Les Tiers Nations en mal d'industrie*, Economica, Paris, 1988.
- BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, *Rapports annuels sur le développement africain*, Abidjan.
- BANQUE MONDIALE, *L'Afrique subsaharienne, de la crise à une croissance durable* (LENDELL MILLS P., AGARWALA R. et PLEASE S.), Washington, DC, 1989.
- BANQUE MONDIALE, *A Continent in Transition : Sub-Saharan in the Mid-1990's, Africa Region*, World Bank, Washington, 1995.
- BANQUE MONDIALE, *Can Africa Claim the 21st Century*, Washington, DC, 2000-08-09.
- BANQUE MONDIALE, *Attaching Poverty*, Washington, DC, 2000.

- BARON C., *Autonomie, intégration des espaces urbains africains*, thèse, Bordeaux I, 1994.
- BATES H.B., LOFCHIE M.L. (éds), *Agricultural Development in Africa*, Praeger, New York, 1980.
- BAUER P.T., YAMEY B.S., *Markets, Market Control and Marketing Reform*, Londres, 1968.
- BAYART J.-F., *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, Paris, 1989.
- BAYART J.-F., HIBOU B., ELLIS Ch., *La Criminalisation des États en Afrique*, Paris, éd. Complexe, 1997.
- BECKER Ch., MORRISON A., *Beyond Urban Bias : African Cities in an Era of Structural Adjustment*, University of Colorado, Boulder, mimeo, 1990.
- BEKOLO-EBE, TOUNA-MAMA, OWOUDI F., *Les Économies africaines face à l'Europe de 1993*, Yaoundé, Presses universitaires du Cameroun, 1993.
- BERG E. (éd.), *Le Développement accéléré en Afrique subsaharienne*, Banque mondiale, Washington, 1981.
- BERG R.J., WHITHAKER J.S., *Stratégies pour le développement africain*, Economica, Paris, 1989.
- BERNSTEIN H., CAMPBELL B.K. (éds), *Contradictions of Accumulation in Africa. Studies in Economy and State*, Sage, Beverly Hills, 1985.
- BERRY S., *Fathers Work for their Sons. Accumulation, Mobility and Class Formation in an Extended Yoruba Community*, California University Press, Los Angeles, 1985.
- BERTHELEMY J.-Cl., SÖDERLING M., *L'Afrique émergente*, Paris, OCDE, Centre de développement, 2001.
- BERTHELEMY J.-Cl. (éd.), *Quel avenir pour l'économie africaine ?* OCDE, Paris, 1995.
- BERTHELEMY J.-Cl., SÖDERLING L., « The role of capital accumulation. Adjustment and structural change for economic take-off : empirical evidence from Africa growth episodes », mimeo, OCDE, Centre de développement, Paris, 1999.
- BERTRAND H., *Le Congo, formation sociale et mode de développement économique*, Maspero, Paris, 1975.
- BEVAN L., BIGSTEN A., COLLIER P., GUGGING J.W., « Peasant supply response in rationed economies », *World Development*, vol. 15, n° 4, 1987.
- BLOOM D., SACHS J., « Geography, demography and economic growth in Africa », *Brookings Paper in Economic Activity*, Von Braun, J. Teklu, septembre 1998.
- BOHANNAN P., DALTON G. (éds), *Markets in Africa*, North Western, University Press, 1962.
- BOURGUIGNON F., MORRISON Ch., *Ajustement et équité dans les pays en développement. Une approche nouvelle*, OCDE, 1992.
- BUGNICOURT J., *Disparités régionales et aménagement du territoire en Afrique*, A. Colin, Paris, 1971.
- CAPET M., *Traité d'économie tropicale : les économies d'AOF*, R. Pichon et Durand-Aujas, Paris, 1958.
- CEPII, *Économie mondiale 1990-2000 : l'impératif de la croissance*, Economica, Paris, 1992.
- CEA, *Economic Report on Africa*, Addis Abeba, 1999.
- CERRUTI P., HUGON Ph., COLLIGNON S., *La Coopération monétaire en Afrique subsaharienne : le rôle des arrangements régionaux de paiements*, CEE, décembre 1992.
- CHALMIN Ph., « L'Afrique dans le jeu alimentaire mondial », *Politique africaine*, n° 37, octobre 1990.
- CHARMES J., « Une revue critique des concepts, définition et recherches sur le secteur informel », in TURNHAM et al., *Nouvelles Approches du secteur informel*, OCDE, Paris, 1990.
- CHAVAGNEUX T., GHANA Ch., *Une révolution de bon sens. Économie politique de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1997.
- CLING J.P., *L'Économie sud-africaine au sortir de l'apartheid*, Karthala, Paris, 2000.
- CNUCED, *Capital Flows and Growth in Africa*, New York et Genève, 2000.
- CNUCED, *Les Pays les moins avancés*, rapport 2000, Nations unies, New York, 2000.
- COLLIER P., GUNNING J.W., « Explaining african economic performance », *Journal of Economic Literature*, XXXVII, 64-111, 1999.
- COLLIER P., HOFFFLER A., « On the economic causes of civil wars »,

- Oxford Economic Papers*, 2000, vol. 50, p. 563-573.
- COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA), *Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économique*, Addis-Abeba, 1989.
- COQUERY-VIDROVITCH C., *Afrique noire. Permanences et ruptures*, Payot, Paris, 1989.
- CORNIA G.A., JOLLY R. et STEWART F., *L'Ajustement à visage humain : protéger les groupes vulnérables*, UNICEF, Economica, Paris, 1987.
- CORNIA G.A., HELLEINER G.K. (éds), *From Adjustment to Development in Africa*, Macmillan Press, Londres, 1996.
- COUR J.-M. et al., *Étude des perspectives à long terme de l'Afrique de l'Ouest. Pour penser l'avenir de l'Afrique de l'Ouest. Une vision à long terme*, Paris, OCDE, Club du Sahel, 1992.
- COUSSY J., « Économie et politiques de développement », in COULON Ch., MARTIN D., *Les Afriques politiques*, La Découverte, Paris, 1991.
- COUSSY J., HUGON Ph. (éds), *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique subsaharienne*, ministère de la Coopération et du Développement, Paris, 1991.
- COUSSY J., VALLIN J. (éds), *Crise et population en Afrique*, CEPED, Paris, 1996.
- COUTY Ph., PONTIE P., ROBINEAU G., *Le Développement : idéologies et pratiques*, ORSTOM, Paris, 1983.
- DEBLÉ I., HUGON Ph. (éds), *Vivre et survivre dans les villes africaines*, PUF, Paris, 1981.
- DEVARAJAN S., MELO J. DE, « Evaluating participation in african monetary union. A statistical analysis of the CFA zone », *World Bank Development*, vol. n° 15, n° 4, 1986.
- DEVARAJAN S., EASTERLY W.R., PACK H., « Is investment in Africa too low or too high ? Macro and micro evidence », *Journal of African Economics*, 2001.
- DIOUF M., *L'Intégration économique en Afrique de l'Ouest*, Publisud, Paris, 1986.
- DUBRESSON A., RAISON J.-P., *L'Afrique subsaharienne, une géographie du changement*, Paris, A. Colin, 1998.
- DUMONT R., *L'Afrique noire est mal partie*, Le Seuil, Paris, 1962.
- DUPRIEZ G., *La Formation des salaires en Afrique*, Drukhenijj Frankie, Louvain, 1973.
- DUPUY Cl., SERVET J.M., « Pratiques informelles d'épargne et de prêt. L'exemple sénégalais », *Économie et humanisme*, n° 294, mars-avril 1987.
- DURUFLÉ G., *L'Ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Madagascar)*, Karthala, Paris, 1988.
- EASTERLY W., LEVINE R., *Africa's Growth Tragedy*, World Bank, ronéoté, Washington, 1995.
- ELLIS S., FAURÉ Y.-A., *Entreprises et entrepreneurs africains*, Karthala, Paris, 1995.
- ELUNGA, *L'Afrique a-t-elle besoin d'un ajustement culturel ?* Karthala, Paris, 1990.
- ENGELHARDT Ph., *L'Afrique miroir du monde ?* Paris, Arléa, 1998.
- ESSEKS J. (éd.), *L'Afrique de l'indépendance politique à l'indépendance économique*, Maspero, Paris, 1975.
- FAURÉ Y.-A., MÉDARD J.-F. (éds), *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, Karthala, Paris, 1982.
- FAURÉ Y.-A., LABAZÉE P., *Dispositif d'appui au secteur privé en Côte-d'Ivoire et au Burkina Faso*, IRD/Karthala, Paris, 2000.
- FAVEREAU O., « La question du développement et l'économie des conventions », in HUGON et al., 1994.
- FONTAINE J.-M. (éd.), *Réformes du commerce extérieur et politique de développement*, PUF, coll. « Tiers monde », Paris, 1991.
- FORTES M., EVANS PRITCHARD E.E., *Systèmes politiques africains*, PUF, Paris, 1964.
- FOTORINO E., GUILLEMIN Ch., ORSENNA E., *Besoins d'Afrique*, Fayard, Paris, 1992.
- GABAS J.-J., *De l'aide à l'investissement au soutien financier*, OCDE, CILSS, 1990.
- GAGEY F., *Comprendre l'économie africaine (textes choisis)*, L'Harmattan, Paris, 1985.

- GASTELLU J.-M., *Mais où sont ces unités économiques que nos amis recherchent tant en Afrique ?* Stateco, Paris, 1979.
- GEMDEV, *La Convention de Lomé en questions*, Paris, Karthala, 1998.
- GENTIL D., HUGON Ph. (éds), « Le financement décentralisé », numéro spécial *Tiers Monde*, t. XXXVII, n° 145, janvier-mars 1996.
- GÉRARDIN H., *La Zone franc*, L'Harmattan, Paris, 1989.
- GÉRONIMI V., *Le « Syndrome hollandais » dans les économies du golfe de Guinée*, thèse, Paris-X-Nanterre, 1992.
- GIRI J., *L'Afrique en panne. Vingt-cinq Ans de développement*, Karthala, Paris, 1986.
- GIRI J., *Le Sahel au XXI^e siècle. Un essai de réflexion prospective en sociétés sahéliennes*, Paris, Karthala, 1989.
- GOREUX L.-M., *La Dévaluation du FCFA. Un premier bilan*, Banque mondiale, 1995.
- GRÉGOIRE L.-J., *Le Zimbabwe. Évolution économique et perspectives*, L'Harmattan, Paris, 1989.
- GRELLET G., *Les Structures économiques de l'Afrique noire*, PUF, Paris, 1982.
- GRIFFON M., *Prospectives agricoles africaines*, CIRAD, Ron 2001.
- GUILLAUMONT P. (éd.), *Croissance et ajustement. Les problèmes de l'Afrique de l'Ouest*, Economica, Paris, 1985.
- GUILLAUMONT P. et S. (éds), *Stratégies de développement comparées : zone franc et hors zone franc*, Economica, Paris, 1988.
- GUILLAUMONT P. et S., PLANE P., *Comparaison de l'efficacité des politiques d'ajustement en Afrique : zone franc et hors zone franc*, CCCE, ronéo, Paris, 1991.
- GUILLAUMONT P. et S. (éds), *Ajustement et développement dans les pays ACP*, Economica, Paris, 1994.
- GUILLAUMONT P., COMBE P., *Instabilités et performances des économies africaines*, Conférence ABCDE, Banque mondiale, Paris, 2000.
- HARRIS J., TODARO M., « Migration, unemployment and development : a two sector analysis », *American Economic Review*, mars 1970.
- HAYEK F., *Droit, législation, liberté*, Le Seuil, Paris, 1980, p. 50.
- HELLEINER G., *Capital Account Regime and the Developing World*, Macmillan Press, 1999.
- HENRY A. et al., *La Société des amis*, CCCE, ronéo, Paris, 1990.
- HERSKOVITS M.J., HOROWITZ (éds), *Economic Transition in Africa*, 1964, Londres.
- HIBOU B., *L'Afrique est-elle protectionniste ?* Paris, Karthala, 1997.
- HUGON Ph., *Analyse du sous-développement en Afrique noire*, PUF, Paris, 1968.
- HUGON Ph. et al., *La Petite Production marchande et l'emploi dans le secteur informel africain*, IEDES, Paris, 1977.
- HUGON Ph. (éd.), « Les Afriques de l'an 2000 », *Afrique contemporaine*, n° 146, 2^e trimestre, 1988.
- HUGON Ph., COUSSY J. et SUDRIE O., *Urbanisation et dépendance alimentaire en Afrique subsaharienne*, SEDES, Paris, 1989.
- HUGON Ph., « Les politiques d'ajustement structurel », in *Encyclopédie économique*, Economica, Paris, 1990.
- HUGON Ph., SUDRIE O., *L'Ajustement dans les ACP*, étude Parlement européen, 1992.
- HUGON Ph., POURCET G. et QUIERS-VALETTE S. (éds), *L'Afrique des incertitudes*, Paris, PUF, 1994.
- HUGON Ph., SUDRIE O. (éds), *La Prospective africaine*, rapport MAE/CERED, Paris, ronéo, 3 vol., 2000.
- HUGON Ph., *La Zone franc à l'heure de l'euro*, Paris, Karthala, 1999.
- HUGON Ph. (éd.), *Les Économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Kartala, 2003.
- HUSSAIN H., *Exorcism of the Ghost : An Alternative Growth Model for Measuring the Financing Gap*, BAD, Abidjan, 2000.
- HYDEN G., *Beyond Ujamaa in Tanzania, Underdevelopment and Uncaptured Peasantry*, University of California Press, Berkeley, 1980.
- IGUE J., *Le Territoire et l'État. Les dimensions spatiales du développement*, Karthala, Paris, 1994.
- ILIFFE J., *Les Africains. Histoire d'un continent*, Paris, Aubier-Flammarion, 1997.

- ISTED, *Dynamique de l'urbanisation de l'Afrique au sud du Sahara*, Paris, ministère de la Coopération, 1996.
- JACQUEMOT P., RAFFINOT M., *Accumulation et développement. Dix études sur les économies du tiers monde*, L'Harmattan, Paris, 1986.
- KI ZERBO, *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Hatier, Paris, 1980.
- KODJO E., *Et demain l'Afrique*, Stock, Paris, 1985.
- KOULIBALY M., *Le Libéralisme, chance pour l'Afrique*, L'Harmattan, Paris, 1992.
- LACHAUD J.-P., PENOUIL M., *Le Développement spontané*, Pedone, Paris, 1986.
- LACHAUD J.-P., *Pauvreté et inégalités, contribution à l'analyse spatiale*, CED, Bordeaux IV, série n° 4, 2000.
- LAPORTE B., *Intégration économique régionale et échanges commerciaux en Afrique de l'Ouest*, thèse, CERDI, Clermont-Ferrand, 1996.
- LATOUCHE S., *L'Autre Afrique. Entre don et marché*, Paris, Albin Michel, 1998.
- LEBRIS E., LEINDORFER E. et LEROY E., *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Karthala, Paris, 1982.
- LELART M. (éd.), *La Tontine, pratique informelle d'épargne et de crédit dans des pays en développement*, John Libbey, Paris, 1990.
- LELE U., *Agricultural Growth Domestic Policies. The External Environment and Assistance to Africa*, Banque mondiale, Washington, 1989.
- LEROY E., KARSENTY A., BERTRAND A., *La Sécurisation en Afrique. Pour une gestion des ressources renouvelables*, Karthala, Paris, 1996.
- LEYS C., *Underdevelopment in Kenya : The Political Economy of Neo-Colonialism*, Heinemann, Londres, 1975.
- L'HÉRITTEAU M.F., CHAVAGNEUX Ch., *Le Fonds monétaire international et le tiers monde*, PUF, Paris, 2^e éd. 1995.
- LIPTON M., *Why the Poor Stay Poor : A Study of Urban Bias in World Development*, Temple Smith, Londres, 1977.
- MAGNARD F., TENZER N., *La Crise africaine : quelle politique de coopération pour la France ?* PUF, Paris, 1988.
- MAHIEU R., *Les Fondements de la crise économique en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 1990.
- MAINGUY Cl., *La Compétitivité extérieure de l'Afrique subsaharienne : le rôle des politiques économiques*, Karthala, Paris, 1998.
- MALDANT B., HAUBERT M., BRETON Y., *Croissance et conjoncture dans l'Ouest africain*, PUF, Paris, 1973.
- MARIE A. (éd.), *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, 1999.
- MARSEILLE J., *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Albin Michel, Paris, 1984.
- MBEMBÉ A., *De la post-colonie*, Paris, Karthala, 2000.
- MÉDARD J.-F. (éd.), *États d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*, Karthala, Paris, 1991.
- MEIER G.M., STEEL W. (éds), *Industrial Adjustment in Sub-Saharan Africa*, Oxford University Press, 1989.
- MEILLASSOUX Cl., *Femmes, greniers, capitaux*, Maspero, Paris, 1975.
- MICHAÏLOF S. (éd.), *La France et l'Afrique. Vade-mecum pour un nouveau voyage*, Karthala, Paris, 1993.
- MICHAÏLET Ch.-A. (éd.), *Le Défi du développement indépendant*, Éd. Rochevignes, Paris, 1983.
- MKANDAWIRE T., SALUDA C., *Our Continent, Our Future ; African Perspectives on Structural Adjustment*, Trenton, New Jersey, Asnara, Africa World Press, 1999.
- MONGA C., TCHATCHOUANG J.-Cl., *Sortir du piège monétaire*, Paris, Economica, 1996.
- NAUDET M., *Une analyse du degré d'ouverture internationale*, Club du Sahel, OCDE, Paris, 1994.
- NAUDET J.D., *Trouver les problèmes aux solutions*, Paris, OCDE, 1999.
- NTAMATUNGIRO, *Stabilisation des recettes d'exportation. Stock régulateur, contrat à terme, options*, Economica, Paris, 1988.
- O'CONNEL S.A., NDULU B.J., « Africa's growth experience, a focus on sources of growth », *Working Paper*, 2000.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., *Anthropologie et développement*, Karthala, Paris, 1995.
- ONUDI, *Rapport sur le développement industriel*, Vienne, 2002-2003.
- OUALI K.S., *Intégration et développement*, Economica, Paris, 1990.

- PÉLISSIER P., *Les Paysans du Sénégal*, Fabrique Saint-Yriex, 1966.
- PNUD, *Rapport sur le développement humain*, New York, 1997 et 2000.
- POURCET G., *La Dynamique du sous-développement à Madagascar*, thèse, Paris-Nanterre, 1979.
- QUIERS-VALETTE S., « Les investissements directs étrangers : du risque à la "certitude négative" », in HUGON, POURCET, QUIERS-VALETTE, 1994.
- RAFFINOT M., MOISSERON D., *Dette et pauvreté*, Paris, Economica, 2000.
- RAISON J.-P., *Les Hautes Terres de Madagascar*, ORSTOM, Karthala, Paris, 1984.
- REQUIER-DESJARDINS D., *L'Alimentation en Afrique : manger ce qu'on peut produire*, Karthala, Paris, 1989.
- REY P.-Ph., *Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme, exemple de la « Comilog » au Congo*, Brazzaville, Maspero, Paris, 1971.
- ROBSON P., *Intégration, développement et équité en Afrique de l'Ouest*, Economica, Paris, 1987.
- SACHS J., WAGNER A.M., « Sources of african economic growth », *Journal of African Economics*, vol. 6, n° 3, 1997.
- SALL A. (éd.), *La Compétitivité future des économies africaines*, Futurs africains, Karthala, Paris, 2000.
- SAUTTER G., *De l'Atlantique au fleuve Congo : une géographie du sous-peuplement*, Mouton, 2 vol., Paris, 1966.
- SCHULDERS G., *S'unir. L'intégration en Afrique centrale*, L'Harmattan, Paris, 1990.
- SEN A.K., *Poverty and Famines, an Essay on Entitlements and Deprivation*, Clarendon Press, Oxford, 1981.
- SEVERINO J.M., SERVANT P., *Conjoncture des États d'Afrique et de l'océan Indien*, ministère de la Coopération, Paris, 1992.
- SINDZINGRE A., « Crédibilité des États et économie politique des réformes en Afrique », *Économie et sociétés*, série P 98.
- STIGLITZ, *La Grande Désillusion*, Fayard, Paris, 2002.
- STEWART F., LALL S., WANGWE S. (éds), *Alternative Development Strategies in Sub-Saharan Africa*, Macmillan Press, Londres, 1992.
- SURET-CANALE J., *Afrique noire occidentale et centrale*, Éditions sociales, 3 tomes, Paris, 1977.
- TAPINOS G., HUGON Ph., VIMARD P. (éds), *La Côte-d'Ivoire à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, Karthala, 2001.
- TERRAY E. (éd.), *L'État contemporain en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 1987.
- THOMAS L.V., *Le Socialisme et l'Afrique*, Le Livre africain, Paris, 1966.
- UNESCO, *Histoire générale de l'Afrique*, UNESCO/NEA, 8 vol., Paris, 1980-1990.
- VALLÉE O., *Le Prix de l'argent CFA. Heurs et malheurs de la zone franc*, Karthala, Paris, 1989.
- VALLÉE O., MISSEN F., *Gémocratie, l'économie politique du diamant en Afrique*, Bruxelles, Desclée de Brouwer, 1999.
- VAN DER HOOVEN R., VAN DER KRAAI J., *L'Ajustement structurel et au-delà en Afrique subsaharienne*, Karthala, Paris, 1994.
- VINOKUR A., « Les systèmes éducatifs et leur régulation », *Afrique contemporaine*, n° 172, 1994.
- WINTER G. (éd.), *Inégalités et politiques publiques en Afrique*, Karthala, Paris, 2001.
- YOUNG C., *The African Colonial State in Comparative Perspective*, Yale University Press, New Haven, 1994.

Pour compléter cet ouvrage, le lecteur pourra consulter dans la collection « Repères » les livres suivants régulièrement mis à jour : *Le Commerce international* (M. RAINELLI) ; *La Population mondiale* (J. VALLIN) ; *Le Système monétaire international* (M. LELART) ; *Les Théories économiques du développement* (E. ASSIDON).

Index

- Absorption, 84, 85
- Accumulation, 9, 14, 24, 88
- Agriculture, 33-36, 41
- Afrique du Sud*, 7, 15, 23, 33, 38, 49, 51, 72, 73, 91, 95-96
- Aide publique, 42, 50-51
- Ajustement, 20, 81-87, 99
- Angola*, 4, 7, 20, 37, 89, 111
- Anticipations rationnelles, 57
- Avantages comparatifs, 46
- Balance des paiements, 43
- Banques, 28-29
- Banque mondiale, 84, 85
- Bénin*, 4, 7, 62, 93, 110
- Botswana*, 7, 23, 38, 73, 90, 111
- Burkina Faso*, 4, 7, 25, 68, 110
- Burundi*, 4, 7, 110
- Cameroun*, 4, 7, 25, 36, 110
- Cap-Vert*, 4, 7
- Capital,
 - marchand, 15
 - productif, 15
 - social, 18, 60
- Capitalisme d'État, 18
- CCCE (Caisse centrale de coopération économique), 19
- CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), 7
- CEE (Communauté économique européenne), 20, 43, 94
- CEMAC (Commission économique et monétaire d'Afrique centrale), 4
- Centrafrique*, 4, 7, 110
- Change, 27, 48, 83, 84, 98
- Choc pétrolier, 42, 43, 44
- Choc céréalier, 44
- Choc inflationniste, 44
- Classes sociales, 69
- Coefficient de capital, 24, 26
- Colonisation, 10-19
- Comores*, 4, 7, 20
- Communautés, 68
- Compagnies de commerce, 14, 16
- Compétitivité, 9, 46
- Composition (sophisme de), 60
- Congo*, 7, 89
- Consensus de Washington, 87
- Consommation, 24, 59
- Corruption, 70
- Côte-d'Ivoire*, 4, 7, 23, 25, 59, 63, 89, 110
- Croissance, 24, 35, 36, 51
- Déficit budgétaire, 30-32
- Démographie, 71-74
- Dépendance, 42, 81
- Dépenses publiques, 30, 32
- Désarticulation, 38
- Déséquilibre (modèle de), 39
- Dette extérieure, 7, 27, 49
- Dette publique, 32
- Dévaluation, 102, 103
- Djibouti*, 4, 7
- Dualisme, 28, 91
- Échange inégal, 15
- Écosystème, 74
- Économie administrée,
 - agro-exportatrice, 36
 - mixte, 105-107
 - de ponction, 10
 - de rente, 9, 22
 - de traite, 9, 14-16
- Empires, 10, 12

- Endettement, 48-50
 Énergie, 37
 Engel (loi d'), 58
 Enseignement, 77-78
 Entreprises, 63, 65, 86
 Environnement, 86
 Équilibre général calculable, 41
 Espérance de vie, 64, 73
 Épargne, 24, 59
 Éthiopie, 111
 Ethnie, 59
Exit option, 55
 Exportation, 7, 16, 24, 34, 46, 92
 Erythrée, 111
- Fécondité, 7, 72
 FIDES (Fonds d'investissement, de développement économique et social), 18
 Filières, 34, 35, 43, 47, 90, 103, 108
 Financement, 27
 Firmes multinationales, 28, 49
- Gabon*, 4, 7, 38, 89, 91, 93, 110
Gambie, 4, 7
Ghana, 4, 7, 10, 12, 19, 35, 110
 GINI-Indice, 63
Guinée, 4, 7, 20, 25, 90
Guinée équatoriale, 4, 7
- Holisme, 60
 Homo œconomicus, 55-57
- Importations, 7, 24, 46, 47
 Incertitude, 28, 45, 57, 58
 Indicateurs de croissance, de développement, 25
 de développement humain, 25, 64
Indirect rule, 14, 17
 Individualisme méthodologique, 57
 Industrialisation, 20, 36-37
 Inflation, 30, 98
 Information, 22, 28, 29
 Informel, 29, 63-67
 Instabilités, 9, 43, 45
 Institutionalisme, 40
 Intégration régionale, 93-95
 Intensif, 33
 Intergénération, 58
 Intérêt (taux), 18, 24, 25
 Investissements, 24, 26, 27
 — directs, 23
 Investissement humain, 78, 79
- Kenya*, 4, 7, 15, 62, 110
 Keynésianisme, 40, 81
- Le Cap*, 10
Lesotho, 4, 7, 73, 111
 Libéralisme, 48, 49
Liberia, 4, 7, 13, 89-90
 Lignage, 11-12
- Macroéconomie, 9
Madagascar, 4, 7, 8, 12, 15, 17, 74, 111
Malawi, 4, 7, 73, 111
Mali, 4, 7, 10, 13, 25, 110
 Marché, 12
 Marginalisation, 9, 42, 46
Marketing board, 18
Mauritanie, 4, 7, 20, 90
Maurice, 4, 7, 13, 23, 36, 49, 111
 Mercantilisme, 10
 Microéconomique, 53-54, 55
 Migration, 75-77
 Mines, 37, 90
 Mise en valeur, 19
 Modèles économiques, 39, 41
 Monétariste, 30
 Monnaie, 30
 Monopole, 15
 Mortalité, 4, 72, 73
Mozambique, 7, 20
 Multiplicateur, 33
- Namibie*, 4, 7, 73, 111
 Natalité, 71-72
 NEPPD, 106
Niger, 4, 7, 90
Nigeria, 4, 7, 17, 19, 25, 27, 37, 46, 51, 72, 90, 96, 97
- ONCAD (Office national de commercialisation des arachides), 33
 Organisations, 61
Ouganda, 4, 7, 111
- Pacte colonial, 15
 PAS (Programme d'ajustement structurel), 86-90
 Pauvreté, 62-68
 Pétrole, 37, 42, 90
 Pétrole syndrome, 91
 Planification, 81
 PMA (pays les moins avancés), 25, 26, 48, 51
 PNUD (Programme des Nations unies pour le développement politique et économique), 4, 5, 114, 115
 Politique économique, 44, 80-87
 Population, 7, 24
 PPTE, 49
 Privatisation, 84, 85

Prix de marché, 45, 84
Prix administrés, 45, 94
Productivité, 18
Protection, 37, 47, 87, 95, 108

Rationalité, 53-61, 66
Rationnement, 39, 40
Recettes publiques, 32
Régulation, 62, 88
Rente, 9, 22, 69
Répression financière, 29
Réseaux, 55, 61
Revenu, 62, 63
Rhodésie, 7, 15, 74
Rwanda, 4, 7

SADCC (Conférence sur la coordination du développement de l'Afrique australe), 7

Sahel, 7, 90
Salaire, 61, 66
Santé, 66, 80
Sécheresse, 66
Sénégal, 4, 7, 12, 13, 20, 60, 68
Sierra Leone, 4, 7, 25
Somalie, 4, 7, 74, 89, 111
Soudan, 4, 7, 89, 111
Stabex, 43, 44

Stabilisation, 81
Stationnarité, 89
Structuraliste, 40, 41, 81-87
Surplus, 14, 23, 66
Surprix, 15
Swaziland, 4, 7, 62, 73

Tanzanie, 4, 7, 63, 111
Tchad, 4, 7, 62, 89
Technologie, 65
Termes de l'échange, 45
Tertiaire, 38, 39
Togo, 4, 7, 62, 110
Tontine, 28, 56
Tradition, 58, 62, 68
Transfert, 62, 68-70
Transition démographique, 71, 73
Triangulaire (commerce), 11

Urbanisation, 75-77

Zaire (Congo dém.), 4, 7, 14, 38, 90, 110
Zambie, 4, 7, 15, 23, 34, 38, 62, 73, 90
Zimbabwe, 4, 7, 23, 33, 36, 62, 73, 92
Zone franc, 97-100
Zone euro, 95-96, 100

Table

Introduction	5
---------------------------	----------

PREMIÈRE PARTIE *LA CRISE MACROÉCONOMIQUE*

I / De l'ère mercantiliste à la crise contemporaine	10
1. <i>De l'ère mercantiliste à la colonisation directe :</i>	
<i>du xv^e siècle à la fin du xix^e siècle</i>	<i>10</i>
Le commerce triangulaire	10
Les dynamiques du « dedans »	11
Les économies précoloniales	12
2. <i>La colonisation directe (1870-1960)</i>	<i>13</i>
L'expression d'un capitalisme archaïque	13
Le système colonial	14
Un système évolutif	18
3. <i>Les indépendances (1960-2004)</i>	<i>19</i>
L'épuisement progressif du modèle postcolonial	19
II / L'économie de rentes	22
1. <i>Le blocage de l'accumulation</i>	<i>23</i>
La stagnation économique	23
Le faible taux d'accumulation	24
2. <i>Les dysfonctionnements financiers</i>	<i>27</i>
Le dualisme financier	28
Les déficits publics	30
3. <i>Les déséquilibres sectoriels</i>	<i>33</i>
Des agricultures vivrières extensives	33
La crise de l'agriculture d'exportation	34
La désindustrialisation	36

La tertiarisation des économies	38
La désarticulation	38
III / La marginalisation extérieure	42
1. <i>Les instabilités internationales</i>	43
2. <i>La marginalisation commerciale</i>	46
3. <i>L'endettement permanent</i>	48
La baisse relative de l'aide publique	50

DEUXIÈME PARTIE

LES RATIONALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

IV / Les comportements microéconomiques	55
1. <i>L'Homo africanus est-il rationnel ?</i>	55
La tradition anthropologique	55
La rationalité substantielle de l' <i>Homo oeconomicus</i> ..	57
2. <i>Règles, normes et décisions en incertitude</i>	57
3. <i>Les comportements économiques atypiques</i>	59
V / Les logiques redistributives	62
1. <i>Revenu et pauvreté</i>	62
2. <i>Les unités productives et l'informalisation</i>	63
L'hétérogénéité des unités de production	63
L'informalisation de l'économie	65
3. <i>Les transferts communautaires et étatiques</i>	68
Les transferts communautaires	68
La rente étatique	69
VI / Les dynamiques reproductives	71
1. <i>La croissance démographique</i>	71
La transition démographique tardive	71
Les effets économiques de l'explosion démographique	73
2. <i>La migration et l'explosion urbaine</i>	75
La croissance urbaine	75
Les effets de l'urbanisation	76
3. <i>Les investissements humains</i>	77
L'implosion scolaire	77
Les effets de l'investissement humain	78

TROISIÈME PARTIE
LES POLITIQUES
ET LES TRAJECTOIRES ÉCONOMIQUES

VII / Des politiques libérales subies ?	80
1. <i>L'épuisement des politiques interventionnistes</i>	80
2. <i>Les politiques d'ajustement</i>	81
Les débats économiques chez les bailleurs de fonds .	82
L'analyse libérale de la crise africaine	82
Les objectifs de la politique	83
Les réformes structurelles	84
3. <i>La faible efficience des politiques</i>	85
Des politiques souvent contournées	86
Des équilibres régressifs	86
VIII / La diversité des trajectoires	88
1. <i>Les régimes d'accumulation et les modes de spécialisation</i>	88
Les économies de guerre	89
Les économies stationnaires	89
Les économies minières et pétrolières	90
Les pays agro-exportateurs	92
Les économies industrielles ouvertes sur l'extérieur	92
2. <i>Les intégrations régionales</i>	93
L'échec des intégrations institutionnelles	93
3. <i>Les pôles ou puissances régionaux</i>	95
L'Afrique du Sud	95
Le Nigeria	96
Les pays de la zone franc	97
IX / Les enjeux et les perspectives	101
1. <i>Les enjeux de l'Afrique</i>	101
De l'aide à l'ingérence économique	101
2. <i>Quelles politiques économiques ?</i>	102
Vers une économie mixte ?	103
3. <i>Quelles perspectives ?</i>	105
Conclusion	107
Sources bibliographiques	112
Index	118

Collection

R E P È R E S

dirigée par

JEAN-PAUL PIRIOU

avec BERNARD COLASSE, PASCAL

COMBEAUME, FRANÇOISE DREYFUS,

HERVÉ HAMON, DOMINIQUE MERLLIÉ,

CHRISTOPHE PROCHASSON

et MICHEL RAINELLI

Affaire Dreyfus (L'), n° 141,

Vincent Duclert.

Aménagement du territoire (L'), n° 176,

Nicole de Montricher.

Analyse financière de l'entreprise (L'),

n° 153, Bernard Colasse.

Archives (Les), n° 324,

Sophie Cœuré et Vincent Duclert.

Argumentation dans la communication

(L'), n° 204, Philippe Breton.

Balance des paiements (La), n° 359, Marc

Raffinot, Baptiste Venet.

Bibliothèques (Les),

n° 247, Anne-Marie Bertrand.

Bourse (La), n° 317,

Daniel Goyeau et Amine Tarazi.

Budget de l'État (Le), n° 33, Maurice Baslé.

Calcul des coûts dans les organisations

(Le), n° 181, Pierre Mévellec.

Calcul économique (Le),

n° 89, Bernard Walliser.

Capitalisme financier (Le), n° 356,

Laurent Batsch.

Capitalisme historique (Le),

n° 29, Immanuel Wallerstein.

Catégories socioprofessionnelles (Les),

n° 62, Alain Desrosières

et Laurent Thévenot.

Catholiques en France depuis 1815 (Les),

n° 219, Denis Pelletier.

Chômage (Le), n° 22, Jacques Freyssinet.

Chronologie de la France au xx^e siècle,

n° 286, Catherine Fhima.

Collectivités locales (Les),

n° 242, Jacques Hardy.

Commerce international (Le),

n° 65, Michel Rainelli.

Comptabilité anglo-saxonne (La), n° 201,

Peter Walton.

Comptabilité en perspective (La), n° 119,

Michel Capron.

Comptabilité nationale (La),

n° 57, Jean-Paul Piriou.

Concurrence imparfaite (La),

n° 146, Jean Gabszewicz.

Conditions de travail (Les), n° 301,

Michel Gollac et Serge Volkoff.

Consommation des Français (La) :

1. n° 279 ; 2. n° 280,

Nicolas Herpin et Daniel Verger.

Constitutions françaises (Les), n° 184,

Olivier Le Cour Grandmaison.

Contrôle budgétaire (Le),

n° 340, Nicolas Berland.

Construction européenne (La), n° 326,

Guillaume Courty et Guillaume Devin.

Contrôle de gestion (Le), n° 227,

Alain Burlaud, Claude J. Simon.

Coût du travail et emploi,

n° 241, Jérôme Gautié.

Critique de l'organisation du travail,

n° 270, Thomas Coutrot.

Culture de masse en France (La) :

1. 1860-1930, n° 323, Dominique Kalifa.

Démocratisation de l'enseignement (La),

n° 345, Pierre Merle.

Démographie (La), n° 105, Jacques Vallin.

Développement économique de l'Asie

orientale (Le), n° 172, Éric Bouteiller

et Michel Fouquin.

DOM-TOM (Les), n° 151, Gérard Belorgey

et Geneviève Bertrand.

Droits de l'homme (Les),

n° 333, Danièle Lochak.

Droit du travail (Le),

n° 230, Michèle Bonnechère.

Droit international humanitaire (Le),

n° 196, Patricia Buirette.

Droit pénal, n° 225, Cécile Barberger.

Économie bancaire,

n° 268, Laurence Scialom.

Économie britannique depuis 1945 (L'),

n° 111, Véronique Riches.

Économie chinoise (L'), n° 378,

Françoise Lemoine.

Économie de l'Afrique (L'),

n° 117, Philippe Hugon.

Économie de l'environnement, n° 252,

Pierre Bontems et Gilles Rotillon.

Économie de l'euro,

n° 336, Agnès Benassy-Quéré

et Benoît Cœuré.

Économie française 2003 (L'),

n° 357, OFCE.

Économie de l'innovation,

n° 259, Dominique Guellec.

Économie de la connaissance (L'), n° 302,

Dominique Foray.

Économie de la culture (L'),

n° 192, Françoise Benhamou.

Économie de la distribution, n° 372,

Marie-Laure Allain et Claire Chambofle.

Économie de la drogue (L'),

n° 213, Pierre Kopp.

Économie de la presse,

n° 283, Patrick Le Floch et Nathalie Sonnac.

Économie de la propriété intellectuelle,

n° 375, François Lévêque et Yan Ménière.

Économie de la réglementation (L'), n° 238,

François Lévêque.

Économie de la RFA (L'),
n° 77, Magali Demotes-Mainard.

Économie des États-Unis (L'),
n° 341, Hélène Baudchon et Monique Fouet.

Économie des fusions et acquisitions,
n° 362, Nathalie Coutinet et Dominique Sagot-Duvaux.

Économie des inégalités (L'),
n° 216, Thomas Piketty.

Économie des organisations (L'),
n° 86, Claude Menard.

Économie des relations interentreprises (L'),
n° 165, Bernard Baudry.

Économie des réseaux,
n° 293, Nicolas Curien.

Économie des ressources humaines,
n° 271, François Stankiewicz.

Économie du droit, n° 261, Thierry Kirat.

Économie du Japon (L'),
n° 235, Évelyne Dourille-Feer.

Économie du sport (L'),
n° 309, Jean-François Bourg et Jean-Jacques Gouguet.

Économie et écologie, n° 158, Frank-Dominique Vivien.

Économie marxiste du capitalisme, n° 349, Gérard Duménil et Dominique Lévy.

Économie mondiale 2004 (L'),
n° 371, CEPII.

Économie sociale (L'),
n° 148, Claude Vienney.

Emploi en France (L'),
n° 68, Dominique Gambier et Michel Vernières.

Employés (Les), n° 142, Alain Chenu.

Ergonomie (L'), n° 43, Maurice de Montmollin.

Éthique dans les entreprises (L'), n° 263, Samuel Mercier.

Éthique économique et sociale,
n° 300, Christian Arnsperger et Philippe Van Parijs.

Étudiants (Les), n° 195, Olivier Galland et Marco Oberti.

Évaluation des politiques publiques (L'),
n° 329, Bernard Perret.

FMI (Le), n° 133, Patrick Lenain.

Fonction publique (La), n° 189, Luc Rouban.

Formation professionnelle continue (La),
n° 28, Claude Dubar.

France face à la mondialisation (La),
n° 248, Anton Brender.

Front populaire (Le), n° 342, Frédéric Monier.

Gouvernance de l'entreprise (La), n° 358, Roland Perez.

Grandes économies européennes (Les),
n° 256, Jacques Mazier.

Guerre froide (La), n° 351, Stanislas Jeannesson.

Histoire de l'administration,
n° 177, Yves Thomas.

Histoire de l'Algérie coloniale, 1830-1954,
n° 102, Benjamin Stora.

Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance,
1. 1962-1988, n° 316, Benjamin Stora.

Histoire de l'Europe monétaire,
n° 250, Jean-Pierre Patat.

Histoire du féminisme,
n° 338, Michèle Riot-Sarcey.

Histoire de l'immigration, n° 327, Marie-Claude Blanc-Chaléard.

Histoire de l'URSS, n° 150, Sabine Dullin.

Histoire de la guerre d'Algérie, 1954-1962,
n° 115, Benjamin Stora.

Histoire de la philosophie,
n° 95, Christian Ruby.

Histoire de la société de l'information,
n° 312, Armand Mattelart.

Histoire de la sociologie :
1. Avant 1918, n° 109,
2. Depuis 1918, n° 110, Charles-Henry Cuin et François Gresle.

Histoire des États-Unis depuis 1945 (L'),
n° 104, Jacques Portes.

Histoire des idées politiques en France au XIX^e siècle, n° 243, Jérôme Grondeux.

Histoire des idées socialistes,
n° 223, Noëlline Castagnez.

Histoire des théories de l'argumentation,
n° 292, Philippe Breton et Gilles Gauthier.

Histoire des théories de la communication,
n° 174, Armand et Michèle Mattelart.

Histoire du Maroc depuis l'indépendance,
n° 346, Pierre Vermeren.

Histoire du Parti communiste français,
n° 269, Yves Santamaria.

Histoire du parti socialiste,
n° 222, Jacques Kergoat.

Histoire du radicalisme,
n° 139, Gérard Baal.

Histoire du travail des femmes,
n° 284, Françoise Battagliola.

Histoire politique de la III^e République,
n° 272, Gilles Candar.

Histoire politique de la IV^e République,
n° 299, Éric Duhamel.

Histoire sociale du cinéma français, n° 305, Yann Darré.

Incertitude dans les théories économiques,
n° 379, Nathalie Moureau et Dorothee Rivaud-Danset.

Industrie française (L'),
n° 85, Michel Husson et Norbert Holcblat.

Inflation et désinflation,
n° 48, Pierre Bezbak.

Insécurité en France (L'), n° 353, Philippe Robert.

Introduction à Keynes,
n° 258, Pascal Combemale.

Introduction à l'économie de Marx, n° 114, Pierre Salama et Tran Hai Hac.

Introduction à l'histoire de la France au XX^e siècle, n° 285, Christophe Prochasson.

Introduction à la comptabilité d'entreprise, n° 191, Michel Capron et Michèle Lacombe-Saboly.

Introduction à la macroéconomie, n° 344, Anne Épaillard et Aude Pommeret.

Introduction à la microéconomie, n° 106, Gilles Rotillon.

Introduction à la philosophie politique, n° 197, Christian Ruby.

Introduction au droit, n° 156, Michèle Bonnechère.

Introduction aux Cultural Studies, n° 363, Armand Mattelart et Érik Neveu.

Introduction aux sciences de la communication, n° 245, Daniel Bougnoux.

Introduction aux théories économiques, n° 262, Françoise Dubœuf.

Islam (L'), n° 82, Anne-Marie Delcambre.

Jeunes (Les), n° 27, Olivier Galland.

Jeunes et l'emploi (Les), n° 365, Florence Lefresne.

Judaïsme (Le), n° 203, Régine Azria.

Lexique de sciences économiques et sociales, n° 202, Jean-Paul Piriou.

Libéralisme de Hayek (Le), n° 310, Gilles Dostaler.

Macroéconomie. Investissement (L'), n° 278, Patrick Villieu.

Macroéconomie. Consommation et épargne, n° 215, Patrick Villieu.

Macroéconomie financière :

1. **Finance, croissance et cycles**, n° 307,
2. **Crises financières et régulation monétaire**, n° 308, Michel Aglietta.

Management de projet (Le), n° 377, Gilles Garel.

Management de la qualité (Le), n° 315, Michel Weill.

Management international (Le), n° 237, Isabelle Huault.

Marchés du travail en Europe (Les), n° 291, IRES.

Mathématiques des modèles dynamiques, n° 325, Sophie Jallais.

Médias en France (Les), n° 374, Jean-Marie Charon.

Méthode en sociologie (La), n° 194, Jean-Claude Combessie.

Méthodes de l'intervention psychosociologique (Les), n° 347, Gérard Mendel et Jean-Luc Prades.

Méthodes en sociologie (Les) :

- l'observation, n° 234, Henri Peretz.

Métiers de l'hôpital (Les), n° 218, Christian Chevandier.

Microéconomie des marchés du travail, n° 354, Pierre Cahuc, André Zylberberg.

Mobilité sociale (La), n° 99, Dominique Merllié et Jean Prévot.

Modèles productifs (Les), n° 298, Robert Boyer et Michel Freyssenet.

Modernisation des entreprises (La), n° 152, Danièle Linhart.

Mondialisation de la culture (La), n° 260, Jean-Pierre Warnier.

Mondialisation de l'économie (La) :

1. **Genèse**, n° 198,
2. **Problèmes**, n° 199, Jacques Adda.

Mondialisation et l'emploi (La), n° 343, Jean-Marie Cardebat.

Monnaie et ses mécanismes (La), n° 295, Dominique Plihon.

Multinationales globales (Les), n° 187, Wladimir Andreff.

Notion de culture dans les sciences sociales (La), n° 205, Denys Cuche.

Nouveau capitalisme (Le), n° 370, Dominique Plihon.

Nouvelle économie (La), n° 303, Patrick Artus.

Nouvelle économie chinoise (La), n° 144, Françoise Lemoine.

Nouvelle histoire économique de la France contemporaine :

1. **L'économie préindustrielle (1750-1840)**, n° 125, Jean-Pierre Daviet.
2. **L'industrialisation (1830-1914)**, n° 78, Patrick Verley.
3. **L'économie libérale à l'épreuve (1914-1948)**, n° 232, Alain Leménorel.
4. **L'économie ouverte (1948-1990)**, n° 79, André Gueslin.

Nouvelle microéconomie (La), n° 126, Pierre Cahuc.

Nouvelle théorie du commerce international (La), n° 211, Michel Rainelli.

Nouvelles théories de la croissance (Les), n° 161, Dominique Guellec et Pierre Ralle.

Nouvelles théories du marché du travail (Les), n° 107, Anne Perrot.

ONU (L'), n° 145, Maurice Bertrand.

Organisation mondiale du commerce (L'), n° 193, Michel Rainelli.

Outils de la décision stratégique (Les) :

- 1 : **Avant 1980**, n° 162,
- 2 : **Depuis 1980**, n° 163, José Allouche et Géraldine Schmidt.

Personnes âgées (Les), n° 224, Pascal Pochet.

Philosophie de Marx (La), n° 124, Étienne Balibar.

Pierre Mendès France, n° 157, Jean-Louis Rizzo.

Politique de la concurrence (La), n° 339, Emmanuel Combe.

Politique de la famille (La), n° 352, Jacques Commaille, Pierre Strobel et Michel Villac.

Politiques de l'emploi et du marché du travail (Les), n° 373, DARES.

Politique étrangère de la France depuis 1945 (La), n° 217, Frédéric Bozo.

Politique financière de l'entreprise (La), n° 183, Christian Pierrat.

- Population française (La),**
n° 75, Jacques Vallin.
- Population mondiale (La),**
n° 45, Jacques Vallin.
- Postcommunisme en Europe (Le),** n° 266,
François Baffoil.
- Presse des jeunes (La),**
n° 334, Jean-Marie Charon.
- Presse magazine (La),**
n° 264, Jean-Marie Charon.
- Presse quotidienne (La),**
n° 188, Jean-Marie Charon.
- Protection sociale (La),** n° 72,
Numa Murard.
- Protectionnisme (Le),**
n° 322, Bernard Guillochon.
- Protestants en France depuis 1789 (Les),**
n° 273, Rémi Fabre.
- Psychanalyse (La),** n° 168,
Catherine Desprats-Péquignot.
- Quel avenir pour nos retraites ?,** n° 289,
Gaël Dupont et Henri Sterdyniak.
- Question nationale au XIX^e siècle (La),**
n° 214, Patrick Cabanel.
- Régime de Vichy (Le),**
n° 206, Marc Olivier Baruch.
- Régime politique de la V^e République (Le),**
n° 253, Bastien François.
- Régimes politiques (Les),**
n° 244, Arlette Heymann-Doat.
- Régionalisation de l'économie mondiale (La),** n° 288, Jean-Marc Siroën.
- Revenu minimum garanti (Le),**
n° 98, Chantal Euzéby.
- Revenus en France (Les),** n° 69,
Yves Chassard et Pierre Concialdi.
- Santé des Français (La),** n° 330,
Haut comité de la santé publique.
- Sciences de l'éducation (Les),** n° 129,
Éric Plaisance et Gérard Vergnaud.
- Sexualité en France (La),**
n° 221, Maryse Jaspard.
- Société du risque (La),**
n° 321, Patrick Peretti Watel.
- Socio-économie des services,** n° 369, Jean
Gadrey.
- Sociologie de Durkheim (La),**
n° 154, Philippe Steiner.
- Sociologie de Georg Simmel (La),** n° 311,
Frédéric Vandenberghe.
- Sociologie de l'architecture,**
n° 314, Florent Champy.
- Sociologie de l'art,** n° 328, Nathalie Heinich.
- Sociologie de l'éducation,**
n° 169, Marlaine Cacouault
et Françoise Euvrard.
- Sociologie de l'emploi,**
n° 132, Margaret Maruani et
Emmanuèle Reynaud.
- Sociologie de l'immigration,** n° 364, Andrea
Rea et Maryse Tripiet.
- Sociologie de l'organisation sportive,**
n° 281, William Gasparini.
- Sociologie de la bourgeoisie,**
n° 294, Michel Pinçon
et Monique Pinçon-Charlot.
- Sociologie de la consommation,**
n° 319, Nicolas Herpin.
- Sociologie de la lecture,** n° 376,
Chantal Horellou-Lafarge et
Monique Segré.
- Sociologie de la négociation,** n° 350,
Reynald Bourque et Christian Thuderoz.
- Sociologie de la prison,**
n° 318, Philippe Combessie.
- Sociologie de Marx (La),**
n° 173, Jean-Pierre Durand.
- Sociologie de Norbert Elias (La),** n° 233,
Nathalie Heinich.
- Sociologie des cadres,**
n° 290, Paul Bouffartigue et Charles Gadea.
- Sociologie des entreprises,** n° 210,
Christian Thuderoz.
- Sociologie des mouvements sociaux,** n° 207,
Erik Neveu.
- Sociologie des organisations,**
n° 249, Lusin Bagla.
- Sociologie des publics,** n° 366,
Jean-Pierre Esquenazi.
- Sociologie des relations internationales,**
n° 335, Guillaume Devin.
- Sociologie des relations professionnelles,**
n° 186, Michel Lallement.
- Sociologie des syndicats,**
n° 304, Dominique Andolfatto
et Dominique Labbé.
- Sociologie du chômage (La),**
n° 179, Didier Demazière.
- Sociologie du conseil en management,**
n° 368, Michel Villette.
- Sociologie du droit,** n° 282, Évelyne Séverin.
- Sociologie du journalisme,**
n° 313, Erik Neveu.
- Sociologie du sida,** n° 355, Claude
Thiaudière.
- Sociologie du sport,** n° 164,
Jacques Defrance.
- Sociologie du travail (La),**
n° 257, Sabine Erbès-Seguin.
- Sociologie économique (La),**
n° 274, Philippe Steiner.
- Sociologie historique du politique,** n° 209,
Yves Déloye.
- Sociologie de la ville,** n° 331, Yankel
Fijalkow.
- Sociologie et anthropologie de Marcel
Mauss,** n° 360, Camille Tarot.
- Sondages d'opinion (Les),** n° 38,
Hélène Meynaud et Denis Duclos.
- Stratégies des ressources humaines (Les),**
n° 137, Bernard Gazier.
- Syndicalisme en France depuis 1945 (Le),**
n° 143, René Mouriaux.
- Syndicalisme enseignant (Le),**
n° 212, Bertrand Geay.

Système éducatif (Le),
n° 131, Maria Vasconcellos.

Système monétaire international (Le),
n° 97, Michel Lelart.

Taux de change (Les), n° 103,
Dominique Plihon.

Taux d'intérêt (Les),
n° 251, A. Bénassy-Quéré, L. Boone et
V. Coudert.

Taxe Tobin (La), n° 337, Yves Jegourel.

Tests d'intelligence (Les), n° 229,
Michel Huteau et Jacques Lautrey.

Théorie de la décision (La),
n° 120, Robert Kast.

**Théories économiques du développement
(Les)**, n° 108, Elsa Assidon.

Théorie économique néoclassique (La) :
1. Microéconomie, n° 275,
2. Macroéconomie, n° 276,
Bernard Guerrien.

Théories de la monnaie (Les), n° 226,
Anne Lavigne et Jean-Paul Pollin.

Théories des crises économiques (Les),
n° 56, Bernard Rosier et Pierre Dockès.

Théories du salaire (Les),
n° 138, Bénédicte Reynaud.

Théories sociologiques de la famille (Les),
n° 236, Catherine Cicchelli-
Pugeault et Vincenzo Cicchelli.

Travail des enfants dans le monde (Le),
n° 265, Bénédicte Manier.

Travail et emploi des femmes,
n° 287, Margaret Maruani.

Travailleurs sociaux (Les), n° 23,
Jacques Ion et Bertrand Ravon.

Union européenne (L'), n° 170,
Jacques Léonard et Christian Hen.

Urbanisme (L'), n° 96, Jean-François
Tribillon.

Dictionnaires

R E P È R E S

Dictionnaire de gestion, Élie Cohen.

Dictionnaire d'analyse économique,
*microéconomie, macroéconomie, théorie
des jeux, etc.*, Bernard Guerrien.

Guides

R E P È R E S

L'art de la thèse, *Comment préparer et
rédiger une thèse de doctorat, un mémoire
de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail
universitaire*, Michel Beaud.

Les ficelles du métier, *Comment conduire sa
recherche en sciences sociales*, Howard S.
Becker.

Guide des méthodes de l'archéologie,
Jean-Paul Demoule, François Giligny, Anne
Lehoërff, Alain Schnapp.

Guide du stage en entreprise,
Michel Villette.

Guide de l'enquête de terrain,
Stéphane Beaud, Florence Weber.

Manuel de journalisme, *Écrire pour le
journal*, Yves Agnès.

Voir, comprendre, analyser les images,
Laurent Gervereau.

Manuels

R E P È R E S

Analyse macroéconomique 1.

Analyse macroéconomique 2.

17 auteurs sous la direction de Jean-Olivier
Hairault.

Une histoire de la comptabilité nationale,
André Vanoli.



Composition Facompo, Lisieux (Calvados)
Achevé d'imprimer en octobre 2003 sur les presses
de l'imprimerie Campin à Tournai (Belgique)
Dépôt légal : novembre 2003.

Imprimé en Belgique